

RÉPONSE
DE
M. DE CALONNE
A
L'ÉCRIT DE M. NECKER.

La Lettre de M. NECKER, qui a
donné lieu à cette Réponse, se trouve
chez les mêmes Libraires.

E R R A T A.

Page 80, Art. XXIV, *lis.* Art. XXV:

Page 86, à la Récapitulation, art. I, *au lieu de*
4,921,000 liv. *lis.* 10,776,750 liv.

Page 87, au total, 27,321,000 l., *lis.* 27,321,150;

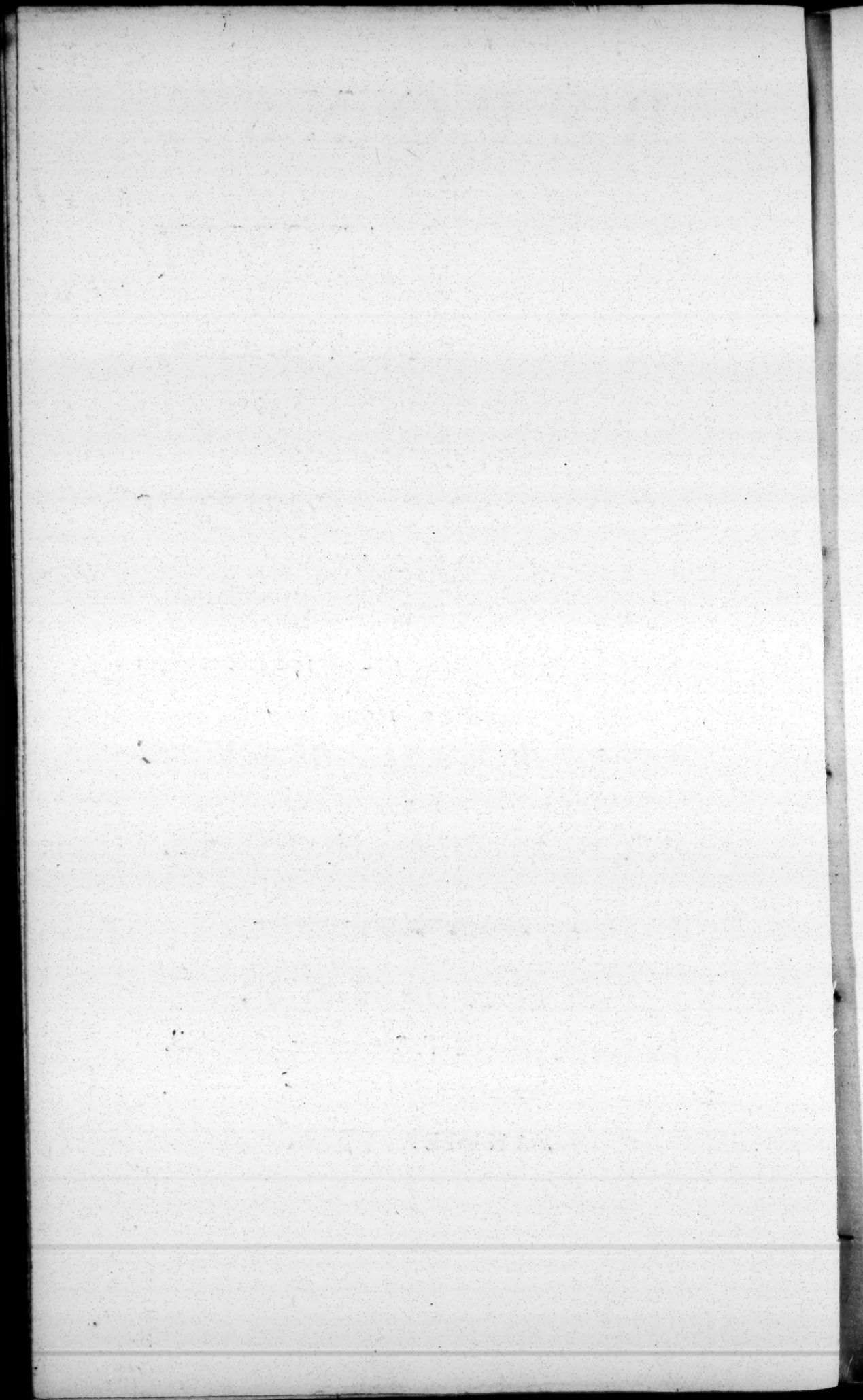
Page 100, Différence, *au lieu de* 1,510,000 liv.,
lis. 1,511,000 liv.

Page 220, ligne 6, *au lieu de* 590,184,995 l. ;
lis. 589,154,995 liv.

R É P O N S E
D E
M. *DE CALONNE*
A
L'ÉCRIT DE M. *NECKER*,
Publié en Avril 1787 ;
C O N T E N A N T
L'EXAMEN des COMPTES
D E L A
SITUATION DES FINANCES
Rendus en 1774, 1776, 1781, 1783 & 1787 ;
A V E C D E S
OBSERVATIONS sur les RÉSULTATS
D E
L'ASSEMBLÉE DES NOTABLES.

L O N D R E S,
De l'Imprimerie de T. SPILSBURY, Snowhill.

JANVIER 1788.



T A B L E
DES
INDICATIONS
ET
ORDRE DES MATIERES.

	Page
<i>SUJET de l'Ecrit de M. Necker.</i>	I
<i>Examen de ses reproches quant aux procédés.</i>	6
<i>Importance de la discussion sur les progrès & l'état du déficit. .</i>	12
<i>Nécessité de commencer par fixer les principes sur la maniere de rendre compte.</i>	15
PREMIER PRINCIPE.	18
SECOND PRINCIPE.	25
TROISIEME PRINCIPE.	29
QUATRIÈME PRINCIPE.	30

	Page
CINQUIÈME PRINCIPE. : : .	35
<i>Etat de la question.</i>	40
<i>Comparaison du Compte rendu</i> <i>de M. Necker en 1781, avec</i> <i>le Compte effectif de la même</i> <i>année, tant pour le revenu que</i> <i>pour la dépense.</i>	45
REVENU. <i>Différence sur l'Arti-</i> <i>cle I.</i>	53
<i>Différence sur l'Arti-</i> <i>cle II.</i>	63
<i>Différence sur l'Arti-</i> <i>cle III.</i>	67
<i>Légères différences à</i> <i>compenser.</i>	72
REVENU. <i>Différence sur l'Arti-</i> <i>cle X.</i>	73
<i>Différence sur l'Arti-</i> <i>cle XX.</i>	76
<i>Différence sur l'Arti-</i> <i>cle XXIII.</i>	80
<i>Différence sur l'Arti-</i> <i>cle XXIV.</i>	82

	Page
<i>Différence sur l'Article XXVI. . . .</i>	83
<i>Différence sur l'Article XXVII. . . .</i>	84
<i>Différence sur l'Article XXX. . . .</i>	85
RÉCAPITULATION des différences sur le Revenu.	86
DÉPENSES. <i>Différence sur l'Article III. . . .</i>	87
<i>Différence sur l'Article V. . . .</i>	95
<i>Différence sur l'Article VI. . . .</i>	95
<i>Différence sur l'Article VII. . . .</i>	97
<i>Différence sur l'Article XVI. . . .</i>	100
<i>Différence sur l'Article XXII. . . .</i>	106
<i>Différence sur l'Article XLIX. . . .</i>	114

	Page
<i>Légères différences à compenser.</i> . .	118
RÉCAPITULATION <i>des Différences sur la Dépense.</i>	120
RÉSUMÉ GÉNÉRAL. <i>Exagération de recette.</i> .	121
<i>Atténuations de dépense.</i> . .	123
ETAT PROGRESSIF <i>du déficit aux différentes époques.</i> . .	132
PREMIERE EPOQUE. 1774. <i>Déficit 40 millions.</i> . .	ibid.
SECONDE EPOQUE. 1776. <i>Déficit 37 millions.</i> . .	139
TROISIÈME EPOQUE. 1781. <i>Déficit 70 millions.</i> . .	148
<i>Résumé des calculs qui prouvent le déficit de 1781.</i> . .	162
<i>Observations sur l'état où M. Necker a laissé les finances.</i> .	169
QUATRIÈME EPOQUE. 1783. <i>Déficit 80 millions.</i> .	179

	Page
<i>Première preuve du déficit de</i>	
1783.	184
<i>Seconde preuve.</i>	190
CINQUIÈME EPOQUE. 1787. Dé-	
ficit 115 millions.	195
<i>Preuve par la production du</i>	
<i>Compte & par sa concordance</i>	
<i>avec les précédens.</i>	203
<i>Réponse aux objections faites sur</i>	
<i>quelques articles de ce Compte.</i>	211
<i>Application des principes à la</i>	
<i>méthode qu'on y a suivie.</i>	219
<i>Ce qui seroit arrivé si on avoit</i>	
<i>suivi celle de M. Necker.</i>	223
<i>Il n'auroit paru aucun déficit</i>	232
<i>Il auroit même paru un excédent</i>	
<i>de 20 millions</i>	233
<i>Réfutation des calculs répandus</i>	
<i>dans l'écrit de M. Necker.</i>	236
ERREURS dans le calcul des AC-	
CROISSEMENS de CHARGES an-	
nuelles de 1776 à 1781.	238

ERREURS dans le calcul des AMÉ- LIORATIONS de REVENU pen- dant le même espace. . . .	249
Nouvelle preuve du déficit de 70 millions , tirée du résumé de ces erreurs. . . .	297
ERREURS dans le tableau des aug- mentations de recette depuis 1781 jusqu'en 1787. . . .	300
ERREURS dans le tableau des aug- mentations de dépense pendant le même espace. . . .	309
Confirmation des preuves du défi- cit de 70 millions en 1781 , résultante de la récapitulation de ces erreurs. . . .	325
ERREURS dans le calcul des em- prunts faits depuis le commen- cement du règne. . . .	330
RÉSUMÉ GÉNÉRAL des CALCULS & leurs RÉSULTATS. . . .	347
RÉPONSES aux objections de rai-	

	Page
<i>sonnement qu'on peut prévoir.</i>	347.
<i>La premiere, sur ce que le compte d'une année ne peut servir de vérification pour le compte de la situatioa ordinaire. . . .</i>	348
<i>La seconde, sur ce qu'il y avoit du danger à manifester publiquement le déficit. . . .</i>	356
<i>La troisieme, sur ce qu'il a été dissimulé pendant trois ans. .</i>	361
<i>La quatrieme, sur les difficultés du projet général, sur les inconvéniens de l'Assemblée des Notables, & sur les effets qu'elle a produits. . . .</i>	380
<i>PRÉCIS du Plan qui avoit été proposé. . . .</i>	384
<i>Motifs de la convocation des Notables. . . .</i>	392
<i>Quels devoient être les résultats du Plan. . . .</i>	396
<i>Quels ils ont été. . . .</i>	410
<i>CONCLUSION. . . .</i>	417

T A B L E
DES
PIECES JUSTIFICATIVES
OU ACCESSOIRES.

	Page
I. TABLEAU de comparaison du Compte rendu par M. Necker en 1781, & du Compte effectif de la même année..	1
II. Relevé des soumissions des- Receveurs-généraux pour 1781.	3
III. Etat des rescriptions trop ti- rées en 1781 sur 1782. . .	4
IV. Bordereau du versement de la ferme générale au Trésor Royal pour 1781.	5
V. Projet des fonds de la Guerre	

	Page
<i>pour l'Artillerie & le Génie en</i> <i>1781.</i>	8
VI. <i>Récapitulation des projets</i> <i>de fonds pour l'Artillerie &</i> <i>le Génie depuis 1781 jusqu'en</i> <i>1787.</i>	13
VII. <i>Relevé des états de fonds</i> <i>des affaires étrangères depuis</i> <i>1781 jusqu'en 1787.</i>	15
VIII. <i>Extrait d'un rapport fait</i> <i>au Bureau général des dépen-</i> <i>ses de la Maison du Roi le 14</i> <i>Février 1785.</i>	17
IX. <i>Extrait de l'état de situa-</i> <i>tion remis au Roi pour l'année</i> <i>1782.</i>	22
X. <i>Récapitulation des frais de</i> <i>services & anticipations en</i> <i>1780.</i>	23
XI. <i>Tableau des paiemens des</i> <i>Loteries de 1777 & 1780.</i>	24
XII. <i>Etat des recettes & dépen-</i>	

(xvj.)

A P P E N D I X.

	Page
RÉPONSE <i>au Chapitre IV de l'ouvrage de M. Necker sur l'administration des finances.</i>	I
PRÉCIS <i>d'un Plan d'améliora- tion des finances remis au Roi le 10 Août 1786.</i>	42

RÉPONSE

R É P O N S E

D E

M. DE CALONNE

A L'ÉCRIT DE M. NECKER.

J'AI dit dans l'assemblée des Notables, en présence du Roi, & avec son autorisation, qu'il existoit depuis fort long-tems une grande disproportion entre les recettes & les dépenses ordinaires; qu'à l'avénement de Sa Majesté au trône, le déficit étoit déjà très-considérable; & qu'à cause des emprunts occasionnés par la guerre, *il s'étoit nécessairement accru depuis 1776 jusqu'en 1781.*

CES derniers mots ont irrité M. Necker; il s'y est vu attaqué, ou, pour mieux

A

P. 2 de
l'Écrit de
Monsieur
Necker:

dire , assailli de la manière la plus injuste & la plus étrange ; il s'est plaint au Roi dans une lettre , & au public dans une brochure , que , par aveuglement , par mouvement de passion contre lui , par suite d'inimitié , à cause de sa réputation , à cause de ses amis , j'avois cherché à l'inculper , à l'outrager , à souiller son honneur.

Pag. 14, 91 & 92, Pag. 13, 19, 71.

· COMBIEN j'étois loin d'être mu par de tels sentimens , & de songer à nuire à M. Necker au milieu des objets majeurs qui , pendant l'assemblée des Notables , absorboient toutes mes pensées & tous mes intérêts ! La haine , la jalousie ne font pas dans mon caractère , & ne se font jamais montré dans ma conduite. On ne m'a point vu suivre l'exemple si commun dans le ministère , & si funeste à l'Etat , de détruire ce qu'a fait le prédécesseur ; aucune des opérations de M. Necker n'a été annullée pendant mon administration ; j'en ai loué plusieurs dans mes rapports au Roi & au Conseil ; j'ai

adopté, sans prétendre m'en attribuer le mérite, toutes celles de ses idées qui m'ont paru pouvoir être utiles (*).

IL est vrai que mon assertion, sur ce qu'il y avoit de déficit en 1781, est en contradiction directe avec le compte rendu par lui au mois de Janvier de la même année : mais pouvois-je me dispenser d'en parler, ou pouvois-je en parler autrement? J'espère ne laisser de doute ni sur l'une ni sur l'autre de ces deux questions.

IL est d'abord évident qu'une vérification authentique des progrès du déficit depuis son origine entroit nécessairement dans le plan de mon travail & dans

(*) On s'étoit attendu qu'au renouvellement du bail des fermes, je suivrois un plan différent de celui de M. Necker. J'ai dit au Roi qu'il avoit eu d'heureux effets, & je n'y ai rien changé. J'ai rappelé & mis à exécution ses vues pour la réduction des pensions ; j'ai étendu à tout le Royaume le projet des assemblées provinciales ; &c., &c.

l'ordre de mes devoirs. Après avoir soldé les dettes exigibles, & liquidé l'arriéré de tous les départemens; après avoir assuré l'extinction graduelle de la dette constituée, au moyen d'une caisse d'amortissement établie sur des bases aussi solides que peu onéreuses; après avoir ramené le paiement de toutes les rentes à leurs échéances régulières, j'ai dû m'appliquer à connoître plus exactement que je n'aurois pu le faire avant l'apurement du passé, les rapports existant entre les revenus & les dépenses ordinaires.

Le point de vue n'en étoit plus alors obscurci par le mélange des acquittemens rétroactifs; la cessation du troisième vingtième réduisoit la recette à son état naturel; le renouvellement des baux faisoit appercevoir tout ce qui devoit l'augmenter; le concours de toutes ces circonstances indiquoit le vrai moment de fixer la balance.

LORSQUE j'ai eu constaté avec beau-

coup de soû le montant du déficit , je n'ai point hésité à en dévoiler au Roi toute l'étendue. — Frappée de son énormité , Sa Majesté m'a chargé d'en approfondir le principe , & de le manifester. On doit trouver fort naturel & fort juste qu'elle n'ait pas voulu laisser croire fausement que dans l'espace de cinq années , à partir d'un excédent de recette , il se seroit formé un déficit aussi considérable ; qu'elle ait ordonné d'en rechercher les causes , de les placer à leur véritable distance , & d'en faire connoître les accroissemens successifs depuis le commencement de son regne.

J'AI donc été obligé de mesurer tout le cours du déficit , en remontant vers sa source , & d'en marquer les degrés aux époques les plus saillantes. Je me suis fait représenter à cet effet tous les états de situation qu'on a pu retrouver au dépôt très-incomplet du Contrôle (*);

(*) IL ne s'y est trouvé aucun des états de situation de tout le temps que M. Necker a dirigé les finances.

& quoique j'aie tout vu par moi-même ; ne voulant pas me fier à mes seules lumières , j'ai associé à l'examen que j'en ai fait avec le premier Commis des finances , qu'on fait être digne de toute confiance , deux autres personnes connues pour être également versées dans cette matière.

C'EST en procédant ainsi , & discutant tout avec la plus grande attention , que j'ai rencontré plutôt que cherché le compte rendu par M. Necker en 1781. J'ai vérifié par les résultats du compte effectif de la même année , que , tout extraordinaire mis hors de ligne , la recette avoit été beaucoup plus foible , & la dépense beaucoup plus forte , qu'elles n'avoient été par lui prévues & annoncées ; en sorte qu'au lieu d'un excédent de 10,200,000 liv. , dont on s'étoit flatté , il s'étoit trouvé 46,329,000 liv. de déficit , par conséquent une différence de 56,529,000 liv. J'ai mis ces résultats sous les yeux du Roi ; je les ai communiqués

aux deux Ministres , avec qui Sa Majesté m'avoit chargé d'en conférer (*) ; je leur ai fait remarquer , par l'accolade du compte de M. Necker & du compte effectif , sur quels articles portoient les différences ; j'ai observé d'où elles provenoient ; nous en avons conclu que le déficit s'étoit accru pendant l'administration de M. Necker par l'effet des emprunts inévitables ; je l'ai dit dans mon discours aux Notables assemblés ; je l'ai dit conformément à la volonté de Sa Majesté ; je n'ai pas dit autre chose : je demande si j'ai mérité par-là qu'on m'imputât de *m'être servi de la force que me donnoit ma position pour nuire & pour décevoir.* P. 19 & 20.

Décevoir ! je n'en connois point l'art ;
& j'ai bien sujet d'en détester l'usage.
Nuire ! on ne m'a jamais vu en avoir le

(*) M. de Mirosmenil & M. de Vergennes , les mêmes qui avoient assisté à la conférence chez M. de Maurepas , où M. Necker avoit présenté les élémens de son compte rendu.

dessein; je n'ai nui qu'à moi par ma courageuse franchise; & loin de m'être prévalu *de la force de ma position*, loin de m'être occupé *avec tant d'émotion* du soin de la conserver, j'ai prévu tranquillement à quoi je m'exposois en n'écoulant que mon zèle, & je me suis dévoué.

J'AI déjà protesté devant le Roi, j'ai protesté devant les Notables, & je proteste encore devant l'Univers, que par mon affirmation sur l'état du déficit en 1781, je n'ai jamais entendu faire *une attaque injurieuse à M. Necker*, ni élever des doutes sur la droiture de ses intentions; & qu'aujourd'hui même que je persiste à soutenir la vérité de cette affirmation vainement combattue, aujourd'hui que je vais la démontrer, je desire faire voir par l'explication que je donnerai des principaux articles d'erreur, qu'ils peuvent être reconnus sans que *l'administration* à laquelle ils se rapportent, soit *outrageusement inculpée*, sans que *l'administrateur* soit à coup sûr *un malhonnête homme*.

Pag. 13:

Pag. 17:

M. NECKER me reproche d'avoir *refusé constamment de m'éclairer*, d'avoir *craint d'appercevoir la vérité* ; il a écrit au Roi que *je n'avois pas jugé à propos d'entrer en aucune explication, ni avec lui, ni avec M. le Maréchal de Castries* ; & il a cru le prouver, en publiant ses lettres & les miennes.

Pag. 27

Pag. 14

MAIS Sa Majesté, à qui j'avois rendu compte de tout, & qui n'ignoroit ni ce qui m'avoit été écrit, ni ce que j'avois répondu, savoit que dans le même tems qu'il avoit été jugé peu décent que je soumissse des calculs qu'elle avoit adoptés, à la discussion de M. Necker, comme il me l'avoit proposé, je desirois fort qu'il y eût une forme convenable, non pour mettre en question ce qui ne pouvoit paroître susceptible de doute, mais pour lui communiquer les élémens de mon travail, & en certifier vis-à-vis de lui-même les résultats ; Sa Majesté savoit que je l'avois sollicitée d'agréer un

Pag. 19.

moyen qui m'avoit paru propre à fixer toutes les opinions; elle avoit même paru disposée à y donner les mains , aussi-tôt que M. Necker , à qui elle avoit permis de lui adresser sa réclamation motivée , sans la rendre publique , y auroit satisfait.

J'EN avois prévenu plusieurs des Notables , au mérite desquels M. Necker fait profession de rendre hommage avec tout le public ; instruits de l'idée que j'avois conçue pour que l'éclaircissement qu'il demandoit eût lieu , avec lui , dans une conférence dont il n'auroit sûrement pas refusé la composition , ils n'auront pu voir sans étonnement qu'il m'ait reproché le refus constant de toute explication. Si celle que j'ai toujours témoigné desirer , & sur laquelle j'avois cru pouvoir compter , n'a pas eu lieu , ce n'est assurément pas ma faute.

QUANT à M. le Maréchal de Castries , qui n'est pas moins fidelle à la vérité qu'à l'amitié , je ne doute pas qu'il ne se rap-

pelle que dès la première conversation que j'eus avec lui sur ce sujet , après lui avoir parlé de la preuve que je tirois des comptes effectifs de l'année 1781 , je lui proposai de lui en donner sur-le-champ communication.

QUE M. Necker ne cherche donc plus à faire entendre que j'ai fui la lumière pour ne suivre que le projet de lui nuire ; que mieux informé il juge lui-même si j'ai mérité les insinuations amères répandues dans tout son écrit , & les avertissemens qui le terminent. De pareils moyens n'honorent pas une controverse importante entre des hommes d'Etat. Je ne les ai relevés , que parce qu'il m'a paru convenable de justifier l'honnêteté de mes procédés , avant de prouver l'exactitude de mes calculs.

CETTE exactitude est le seul point qui intéresse la nation ; je lui en dois la preuve ; je la dois à mon honneur ; je la dois au Roi lui-même , dont la majesté , qu'on

Pag. 21. semble méconnoître en qualifiant de *légèreté* ce qui porte son empreinte , seroit blessée , si ce qui a été affirmé devant elle , & avec sa participation , dans la plus auguste des assemblées, méritoit le soupçon d'infidélité.

M. NECKER a observé avec raison que notre discussion sur le déficit ne doit pas être considérée comme un simple débat d'homme à homme , & qu'elle appartient , sous plus d'un aspect , à l'ordre général , à l'intérêt commun de la société : *c'est* , comme il l'a dit , *une chose publique que de chercher à conserver les avantages qu'on peut tirer dans tous les tems de la notoriété de l'état des finances , en montrant qu'il existe des moyens de fonder une juste confiance dans la communication donnée par le Souverain.*

MAIS pour maintenir ces avantages , pour affermir cette confiance , pour dis-

siper le trouble qu'a dû jetter dans les opinions , la différence prodigieuse qui se trouve entre nos résultats solennellement affirmés , suffit-il d'opposer des calculs à des calculs ? Multiplier les contradictions , n'est-ce pas accumuler les incertitudes , & , au lieu d'éclairer la nation , la mettre dans le cas de ne plus savoir ce qu'elle doit croire sur un objet aussi important ?

ON ne s'est pas flatté , je pense , de faire disparaître tous les doutes , comme d'un coup de baguette , en disant que *la meilleure preuve de la vérité du compte de 1781 , c'est le caractère de celui qui l'a rendu.* Pag. 65.

MOI-MÊME , quelque confiance que j'aie dans la clarté des preuves que je vais rapporter , & dans l'authenticité des pièces sur lesquelles je les appuie , je ne croirois pas satisfaire à tout ce que

je dois , ni m'acquitter envers le public , si , me bornant à ce qui est nécessaire pour justifier la vérité de mon assertion , je ne m'efforçois pas d'expliquer pourquoi elle est si opposée à celle de M. Necker ; si je ne pénétrois pas jusqu'aux causes premières de la confusion qui s'est introduite dans cette matière ; si je ne présentais pas en même - temps le moyen d'en discerner les effets , & de se garantir de l'illusion ; enfin , si je n'examinais pas avant tout , quels sont les principes qu'on doit suivre quand on veut rendre un compte général des finances , dans la vue d'établir le rapport de la dépense à la recette , & de faire voir l'excédent de l'une sur l'autre , ou l'égalité entre elles.

JUSQU'A ce que les règles qui doivent servir de premières bases à cette opération , soient reconnues & invariablement assises , on disputera sans fin &

sans utilité , sur la vérité des résultats : Comment comparer des états de situation formés d'après des méthodes entièrement disparates ? Et faut-il s'étonner de trouver entr'eux les plus vastes écarts , s'ils ont été alignés sur des points de vue absolument différens ?

LORSQUE , dans mon discours aux Notables , j'ai fait appercevoir les raisons qui font que la confection d'un tableau bien correct des finances de la France est un ouvrage pénible , & qu'il est « fort difficile de discerner ce qui » appartient à chaque année , pour former une balance juste de l'état ordinaire & annuel » , je n'ai certainement pas entendu ni fait entendre qu'il y eût *impossibilité de former des états certains*. Je n'ai pas eu , comme M. Necker a jugé à propos de me l'imputer , *la singularité de dénoncer comme impossible ce que j'ai fait moi-même ;* je pense , j'ai toujours pensé , & je me

Pag. 69.

Pag. 70.

flatte d'avoir prouvé par le fait , qu'il est très - possible de rendre fort exactement & fort clairement le compte des finances d'un empire , quelle qu'en soit l'étendue & la puissance ; mais j'ai dit , je dis encore , & je rendrai palpable dans tout le cours de cet écrit , que , par la manière d'envisager les objets , par la manière de les classer , par la manière de les mesurer , de les qualifier , & de les rapporter à telles ou telles époques , il est non - seulement fort facile quand on le veut , mais même fort à craindre sans le vouloir , de dénaturer les résultats d'un pareil compte , de hausser ou de baisser l'un ou l'autre des côtés de la balance jusqu'au point le plus opposé à la réalité , & de présenter des erreurs d'autant plus spécieuses , que les yeux éblouis par l'étalage , & même par la précision des calculs , n'apperçoivent pas le vice des élémens dont ils sont composés.

CE n'est pas *aujourd'hui la première fois* que l'on fait pareille observation; *ce ne sont pas des mots vuides de sens pour les gens un peu au fait de cette matière*; c'est une vérité essentielle, principale, dont notre discussion même est une preuve, & qui exige que, pour rendre l'issue de nos débats vraiment utile au public, je commence par résoudre les questions qu'on peut faire sur ce qui doit entrer dans la composition de ce qu'on appelle, RECETTES ORDINAIRES, DÉPENSES ORDINAIRES, & que je tâche de déterminer quelle est la vraie & unique méthode qu'on doit suivre pour en former la balance. C'est-là ce qu'il importe grandement à la Nation de connoître; c'est ce qui fixera toutes ses incertitudes; c'est ce qui donnera la clef de tous les malentendus; & c'est ce que je vais entreprendre préliminairement, à l'exemple des géomètres qui posent les théorèmes avant de venir aux démonstrations.

Page 68.

Page 69.

PREMIER PRINCIPE.

L'EXCÉDANT DU REVENU SUR LA DÉPENSE, OU DE LA DÉPENSE SUR LE REVENU, EST ÉGAL A LA DIFFÉRENCE QUI SE TROUVE ENTRE LA TOTALITÉ DE L'UN ET LA TOTALITÉ DE L'AUTRE.

DONC , POUR FAIRE CONNOÎTRE CET EXCÉDANT , IL FAUT PRÉSENTER L'UNIVERSALITÉ DES REVENUS ET L'UNIVERSALITÉ DES DÉPENSES.

CETTE proposition est évidente par elle-même. Il est clair que ce n'est qu'en comparant la masse entière des recettes ordinaires à la masse entière des dépenses pareillement ordinaires , qu'on peut s'assurer des rapports qui existent entre elles , & en tirer un résultat certain , sur la situation des finances ; c'est la vraie , c'est la seule manière de former une balance dont il soit possible de constater l'exactitude.

CEPENDANT M. Necker en suppose deux, dans le préambule de son Compte rendu; & après avoir reconnu que celle-ci *sembleroit préférable au premier coup-d'œil*, il la rejette comme *aisément susceptible d'erreurs & de grands embarras*, sans en donner d'autre raison, si ce n'est *qu'un tel compte devoit réunir, sous une même dénomination, les objets de même nature; mais que comme le paiement en est réparti entre divers trésoriers, tant à Paris que dans les provinces, personne ne pourroit juger de l'exactitude des calculs, ou du moins ne pourroit y parvenir qu'à l'aide d'un très-grand travail.*

SUR ce motif, dont je ne conçois pas l'application, étant parfaitement indifférent que les dépenses se paient dans un lieu ou dans un autre, quand il ne s'agit que d'en faire appercevoir le montant, M. Necker *a pensé qu'il falloit adopter une forme, suivant lui, plus simple & plus évidente, en ne composant le cha-*

pitre des revenus , que des versemens qui sont faits au Trésor-Royal par les différentes caisses , déduction faite des charges qu'elles sont tenues d'acquitter , & en ne portant pareillement dans la colonne des dépenses que les parties qui sont payées par ce même Trésor-Royal.

MAIS ne porter en compte que des parties , est-ce donc rendre un compte général ? M. Necker convient lui-même que le compte des finances , fait dans cette forme , ne présente en recette qu'une somme qui ne va pas aux deux tiers du revenu réel , le surplus étant consommé par des charges assignées sur les différens produits dont il ne donne pas le détail. Il prétend *qu'une telle manière de rendre compte des finances se rapproche beaucoup de la forme adoptée en Angleterre. On y laisse , dit-il , à l'écart toute la partie des revenus qui est appliquée à de certaines dépenses fixes , & l'on ne présente que la partie de ces mêmes revenus desti-*

née à des dépenses susceptibles de variations.

RAREMENT les exemples sont applicables d'un Gouvernement à l'autre , & ils ne peuvent l'être lorsqu'à la disparité de constitution se joint encore la disparité des circonstances & des destinations. Certainement le compte qui se rend tous les ans au Parlement d'Angleterre, ou plutôt l'exposition que lui fait le Chancelier de l'Echiquier , dans un discours dont le but est de montrer ce qu'il y a de revenu libre & disponible dans l'année courante, pour faire régler l'emploi de l'excédant s'il s'en trouve , ou déterminer les moyens de suppléer au déficit s'il y en a , ne peut être cité pour modèle d'un compte général de la situation des finances, destiné à faire connoître au public le rapport des revenus ordinaires aux dépenses ordinaires.

MAIS d'ailleurs il ne faut pas croire que

le Parlement d'Angleterre soit dans aucun cas réduit à n'avoir qu'une connoissance partielle des recettes & des dépenses : la totalité des objets est mise sous ses yeux toutes les fois qu'on lui en présente les résultats ; & si , lorsque le Chancelier de l'Echiquier fait ce qu'on appelle l'ouverture de son *budget* , il sépare avec raison , de l'énonciation du fonds libre , ce qui est assigné à des dépenses fixes , comme l'intérêt de la *dette consolidée* , la *liste civile* , &c. il n'en peut résulter aucune obscurité , ni aucun mécompte , parce que ces dépenses fixes sont toutes parfaitement connues , que tous les articles en ont été sanctionnés par le Parlement lui-même , & que leur hauteur ne peut varier sans sa participation. Au surplus , je le répète , les comptes qui renferment les détails de ces dépenses ainsi prélevées , sont mis en même temps sur le bureau ; chacun des Membres du Parlement peut les consulter ; ils peuvent être examinés à chaque ins-

tant ; & leur contenu dépose publiquement de la vérité de leur résultat.

IL n'en est pas de même en France : les états des charges assignées sur les différentes recettes y sont arrêtés tous les ans par le Contrôleur - Général seul ; ils diffèrent d'une année à l'autre ; ils renferment plusieurs articles variables ; & à l'égard même des articles fixes , l'administrateur des finances peut en accélérer ou retarder plus ou moins les paiemens , ce qui suffit pour grossir ou affaiblir la recette apparente de l'année.

ON en verra plusieurs exemples, quand j'entrerai dans la discussion des articles du Compte rendu par M. Necker ; & ils confirmeront par le fait , ce qui est démontré par la raison , que le seul compte de ce qui se verse au Trésor-Royal , prélèvement fait des différentes déductions non connues du public , ne peut suffire pour rendre notoire la situa-

tion des finances , & que pour avoir le rapport exact de la recette à la dépense , il faut les comparer en totalité.

M. L'ABBÉ TERRAY en 1774 , M. de Clugny en 1776 , ont suivi ce principe ; je m'y suis conformé aussi dans le compte que j'ai présenté au Roi : M. Necker est le seul qui ait pris une autre méthode , & c'est une des principales causes de la confusion qu'il s'agit d'éclaircir. Il est sensible que s'il y a deux manières de rendre compte des finances , le rapprochement qu'on est toujours tenté de faire d'une époque à l'autre , devient une source d'erreurs ; il n'y a plus alors de point fixe de comparaison ; le public s'égare dans de fausses conséquences , & à peine les personnes qui ont une connoissance intime de toutes les parties , peuvent-elles s'y reconnoître. C'est donc une règle nécessaire , autant qu'une vérité incontestable , que le compte général des finances doit présenter la totalité des recettes & la totalité des dépenses.

SECOND PRINCIPE.

LE COMPTE DES REVENUS DOIT ÊTRE COMPOSÉ DE RECETTES RÉELLES SEULEMENT, SANS Y COMPRENDRE AUCUN OBJET FICTIF.

LES CESSATIONS DE CHARGES NE DOIVENT DONC PAS ÊTRE PORTÉES EN AUGMENTATION DE REVENU.

C'EST encore là une vérité si palpable, qu'il paroît au premier coup-d'œil superflu de la développer : mais il est important de s'en pénétrer, & de s'y attacher strictement, pour éviter beaucoup d'illusions. En fait de calculs, des expressions qui semblent équivalentes peuvent jeter dans de grandes erreurs. On peut dans la conversation, & même dans les combinaisons idéales, confondre une diminution de dépense avec un accroissement de revenu ; l'effet paroît être le même dans la balance, puisque, si l'on ôte un poids d'un côté, l'autre s'élève aussi tôt.

MAIS cependant il faut bien se garder de transposer ainsi les objets dans une reddition de compte. Un particulier a 12,000 l. de revenu chargées de 6000 l. de rente viagère. Il emploie les 6000 l. livres à sa dépense ordinaire, & il est au niveau. La rente s'éteint : le voilà en possession de 6000 liv. de plus ; & sa dépense ordinaire pourra, de ce moment, être de 12,000, sans rompre l'équilibre. Si sous ce prétexte, son receveur, en lui rendant compte, s'avise de porter l'extinction de la rente au chapitre des revenus, le total se trouvera monter à 18,000 liv. & il paroîtra y avoir 6000 l. d'excédant de la recette à la dépense. Il faudroit sans doute que ce particulier fût bien mal avisé pour se persuader qu'en conséquence il est devenu d'un tiers plus riche, & qu'il peut dépenser dix-huit mille livres au lieu de douze. L'erreur d'expression n'est point dangereuse, quand l'objet est aussi simple : mais, s'il étoit plus compliqué, ou si un tel comp-

te , restant dans ses papiers ; étoit vu à une certaine distance de sa date , il pourroit donner de fausses idées sur sa fortune , & quelque jour peut-être enhardir le receveur , à qui on auroit passé cette manière de compter , à se vanter d'avoir augmenté d'un tiers le revenu confié à sa gestion , & à mettre toutes les cessations de charges que le tems auroit amenées , au rang des améliorations dont il s'attribueroit le mérite.

L'ARGUMENT se fortifie incomparablement du petit au grand : & dans le Dédale des finances d'un empire aussi vaste & aussi opulent que la France , l'on se perdrait bientôt si on laissoit échapper le fil de ces vérités premières. Plus elles sont simples en elles-mêmes , plus elles sont de rigueur dans l'observation ; & comme en algèbre changer la marche des séries , l'expression des données , & les termes des équations , en y substituant de prétendus équivalens , ce seroit boule-

verser tous les calculs , & intervertir les résultats ; de même , dans une immense comptabilité , le déplacement des objets , l'abus des dénominations , & le mélange de ce qui est fictif avec ce qui est réel , peuvent causer un grand désordre dans la balance , & devenir ce que M. Necker appelle *une source de chicane & d'embroglie*.

IL s'ensuit que les extinctions de voyager , les intérêts des capitaux amortis , & à plus forte raison les capitaux mêmes employés à des remboursemens , doivent être exclus de la colonne des recettes ; qu'étant des objets purement négatifs , ils ne peuvent augmenter la masse des objets réels ; & qu'ils ne doivent avoir d'influence que sur la colonne des dépenses.

JE ferai voir , par la discussion des calculs , à quel point M. Necker s'est encore écarté de ce principe , & ce qui en est résulté.

TROISIÈME PRINCIPE.

DES REVENUS FUTURS , DES AMÉLIORATIONS ESPÉRÉES , DES CASUELS PRÉVUS , MAIS QUI NE SONT POINT ANNUELLEMENT PRODUCTIFS , NE DOIVENT PAS ÊTRE COMPTÉS AU CHAPITRE DES RECETTES.

CE principe dérive du précédent. Puisqu'on ne doit faire entrer dans l'état des revenus que ce qui est réel , on ne doit pas y faire entrer ce qui ne l'est pas encore. Un compte de situation n'est pas un compte d'espérance ; les recettes doivent faire face aux dépenses ; elles servent à les acquitter : il faut donc qu'elles leur soient contemporaines ; & il y auroit nécessairement beaucoup de mécompte à la fin de l'année , si le poids des paiemens exigibles n'étoit balancé que par la perspective de produits à venir.

IL est vrai que , dans l'estimation d'un

bien , les casuels sont comptés ; mais il ne s'ensuit pas qu'ils doivent l'être dans un tableau comparatif des recettes aux dépenses annuelles. Une gestion quelconque seroit bientôt en désordre , si des bénéfices éventuels , qui ne se réalisent qu'à des distances éloignées , & qui communément sont absorbés tout d'un coup, étoient mis , par évaluation , au rang des revenus effectifs , s'ils étoient portés en ligne de compte parmi les fonds employés à la dépense courante ; & ce qui est une vérité sensible par rapport à l'administration d'une fortune particulière , le devient encore plus lorsqu'on en fait l'application aux finances d'un grand Empire , où les dépenses extraordinaires reviennent si fréquemment, qu'elles compensent & au-delà , ce qui peut survenir de gains extraordinaires.

QUATRIÈME PRINCIPE.

DES REMBOURSEMENS FORCÉS POUR L'ÉPOQUE, ET DÉTERMINÉS POUR LE CAPITAL ,

AUXQUELS ON EST TENU ANNUELLEMENT PENDANT UN TEMS CONSIDÉRABLE, DOIVENT ÊTRE COMPTÉS EN DÉPENSE ORDINAIRE, SUR LE PIED DE LA TOTALITÉ DE LEUR MONTANT ANNUEL, SI, PAR RAPPORT A L'ÉTENDUE DE LEUR DURÉE ET A L'INTENTION DU COMPTE, IL Y A LIEU DE LES CONSIDÉRER COMME UNE CHARGE PERPÉTUELLE; SINON, SUR LE PIED DE L'INTÉRÊT DE LA MASSE TOTALE DES CAPITAUX AINSI REMBOURSABLES.

CETTE proposition exige un peu de développement. Elle est de vérité absolue, quant à l'obligation de porter en dépense ce qu'on doit payer pendant plusieurs années; elle est de vérité relative, quant à la manière dont cet article de dépense doit être conçu & évalué.

POUR éclaircir le tout, je reprends l'exemple du particulier à qui j'ai supposé un revenu de 12,000 liv., & je le considère comme chargé d'une dette de soixante mille livres, avec obligation de la rembourser dans l'espace de dix ans,

sur le pied de 6000 l. chaque année ;
 outre l'intérêt dégradatif.

IL est d'abord incontestable que les remboursemens de 6000 liv. doivent entrer d'une manière quelconque dans l'état de sa dépense ; puisque , s'ils n'y étoient pas compris , il y auroit un déficit annuel de 6000 liv. pendant dix ans.

QUANT à la manière dont ils doivent y être portés , elle dépend du point de vue dans lequel le compte est formé. Ne s'agit-il que de donner une appréciation de la fortune de ce particulier , de fixer l'idée qu'on en doit prendre , il ne seroit pas juste de faire son compte de manière qu'il parût n'avoir que 4500 liv. de revenu au lieu de 12,000 liv. , parce qu'effectivement il n'auroit pas plus à dépenser pendant dix ans , ayant à prélever sur son revenu 6000 liv. d'une part pour le remboursement , & 1500 liv. pour le moyen terme de l'intérêt dégradatif de

la somme de 60,000 liv. Il feroit en ce cas plus naturel de ne compter dans sa dépense ordinaire que l'intérêt perpétuel de la dette entière, c'est-à-dire, les 3000 l. de rente qu'il auroit à payer s'il empruntoit à constitution la somme nécessaire pour éteindre tout-d'un-coup le capital qu'il est tenu de rembourser. Son revenu libre devroit alors être considéré comme étant de 9000 liv.

MAIS si l'objet du compte rendu est de faire connoître la situation présente des affaires de ce particulier, & de faire voir que par dessus le montant de ses charges & dépenses ordinaires il lui reste un excédent disponible suffisant pour payer l'intérêt d'un nouvel emprunt qu'il voudroit faire, ce feroit présenter un bilan illusoire & un faux gage aux créanciers, que de ne pas porter dans l'état de sa dépense & les 6000 liv. de remboursemens dont il est tenu pendant dix ans, & les 1500 liv. auxquelles l'intérêt

dégradatif du principal feroit estimé.

Il en est de même , & à plus forte raison encore , quand il s'agit du compte des finances d'un puissant Souverain , formé dans la vue de manifester sa situation , & d'exciter la confiance publique. Il est évident qu'alors c'est l'état présent sur-tout , que l'on considère & qu'on a intérêt de considérer. Une libération éloignée ne peut servir à fonder le crédit du moment , puisqu'elle ne peut être donnée en paiement des charges annuelles. D'ailleurs , à l'égard des empires , ce qui doit durer encore dix ans , semble avoir en administration , le caractère de la perpétuité. Il est même d'une sage prévoyance , d'alligner ses calculs , comme si ce qui ne s'éteint que dans un tel période , devoit être remplacé par la succession des charges nouvelles que peut amener la révolution des événemens ; sans néanmoins perdre l'espoir d'une meilleure hypothèse , c'est-à-dire , d'une

extinction profitable à l'Etat ; mais en la regardant comme une réserve utile de ressources destinées au soulagement des peuples. C'est le vrai moyen d'établir l'ordre des finances sur des fondemens solides , & tels que rien ne puisse les ébranler.

CINQUIEME PRINCIPE.

LA DETTE ARRIÉRÉE DOIT ÊTRE COM-
PRISE DANS LE COMPTE DE LA SITUATION
DES FINANCES D'UN ETAT , SUR - TOUT
LORSQUE CETTE DETTE EST TROP CONSI-
DERABLE POUR POUVOIR ÊTRE ACQUIT-
TÉE SUR LE REVENU ORDINAIRE : IL FAUT
ALORS EN COMPTER L'INTÉRÊT EN DÉ-
PENSE.

C'ÉTOIT un axiome du Droit Romain,
& c'est une maxime par-tout , QU'ON NE
PEUT ESTIMER CE QU'ON POSSEDE , QU'A-
PRÈS AVOIR DÉDUIT CE QU'ON DOIT.
Si ce principe est incontestable à l'égard
des particuliers, il ne l'est pas moins pour

les Souverains ; & il est impossible de donner une idée juste de la situation de leurs finances , en laissant à l'écart la masse de leurs dettes ; ce qui ne s'entend pas seulement des dettes constituées , mais aussi des dettes exigibles , des dettes de toute espèce.

JE suppose qu'une Puissance doive 150 millions en objets arriérés , au moment que l'administrateur de ses finances veut lui en rendre compte , & présenter au public la balance de ses revenus & dépenses ordinaires, pour que chacun connoisse ce que cette Puissance peut emprunter , & ce qui doit servir de gage aux prêteurs : le compte sera-t-il exact , s'il n'y est fait aucune mention des 150 millions de dettes ? Je ne crois pas que cela puisse faire une question.

SEROIT-CE une excuse d'alléguer que cette dette est composée d'objets non encore liquidés , que le compte n'en

est pas encore arrêté ? Non , sans doute. Page 61.
Il suffit que la dette existe , qu'elle soit connue , qu'elle puisse être évaluée en masse , pour qu'il soit indispensable de la faire entrer en considération, lorsqu'on veut donner un état vrai des finances.

Si le moment de la liquidation de tout l'arriéré paroïssoit être le seul où l'on pût le comprendre dans le calcul de la dépense , ce qu'il en faudroit conclure , c'est que ce moment est aussi le seul où l'on puisse rendre compte , & fixer avec précision le rapport des recettes aux dépenses , dans leur état ordinaire.

MAIS si , par quelque motif que ce puisse être , on trouve convenable de mettre au jour la situation des finances , avant l'apurement des dettes , & lorsqu'une continuation de guerre ne permet pas encore d'appercevoir jusqu'où peut se porter leur accroissement futur , ce n'est pas une raison qui dispense de par-

ler de celles qui existent , d'en estimer la hauteur par apperçu , & d'en faire , de manière ou d'autre , un article de dépense , puisqu'il est impossible , que , de manière ou d'autre , la dépense n'en soit pas augmentée.

EN effet , les 150 millions que je suppose dus , ne peuvent s'acquitter que par la voie d'un emprunt , ou par des paiemens successifs répartis dans un certain nombre d'années. Dans un cas , comme dans l'autre , la dépense se trouvera grosse , soit de l'intérêt de l'emprunt , soit de la partie d'acquittement dont chaque année sera chargée ; & l'omission de cet accroissement seroit évidemment une erreur dans le bilan de l'état.

CETTE vérité est de tous les pays : il ne peut y avoir de différence que dans la forme. Si , pour acquitter les 150 millions , on doit faire un emprunt viager , ou un emprunt en constitution

remboursable par portions égales à l'intérêt annuel , comme sont en France ceux des Pays-d'Etat , il faudra porter 15 millions en dépense : si l'on trouve préférable que l'emprunt soit perpétuel , & que la dette soit *consolidée* , comme en Angleterre , l'intérêt ne devra être compté que sur le pied de 7,500,000 l. : mais en Angleterre , comme en France , & par-tout ailleurs , une telle masse de dettes ne fauroit être comptée pour rien , lorsqu'on entreprend de faire connoître la situation des finances du Royaume.

VOILA ce que j'ai cru pouvoir mettre en principe , & réunir aux autres vérités dont l'exposé m'a paru devoir être le préliminaire de toute discussion sur les comptes rendus , pour servir de guide dans leur examen , & donner la facilité d'en discerner les points de vue , d'en démêler les erreurs , & d'apprécier les différences de leurs résultats.

CES vérités une fois reconnues , com-

me il me semble nécessaire qu'elles le soient , tous les comptes de finance peuvent être construits sur un plan uniforme, & dès-lors être comparables entre eux. Mais s'il n'y a aucun principe certain , si les comptes sont rendus suivant des méthodes entièrement disparates , leur notoriété sera plus nuisible qu'utile , & les conséquences qu'on voudra tirer de l'un à l'autre ne pourront , comme je l'ai déjà observé , qu'égarer de plus en plus & le public & l'administration elle-même.

Je viens présentement aux preuves de ce que j'ai avancé sur le déficit.

RÉTABLISSONS d'abord le texte qui a fait naître la discussion.

M. NECKER commence par dire : *que j'ai déclaré dans un discours répandu maintenant dans toute l'Europe , que le Compte rendu à Sa Majesté en 1781 étoit si extraordinairement erroné, qu'au lieu de l'excédent présenté par ce Compte , il y avoit à la même époque un déficit immense.*

Qui ne croiroit que ce sont-là les termes de mon discours ? Or les voici :

« ENTRE cette époque (1776) & celle
 » du mois de Mai 1781 , le rétablisse-
 » ment de la Marine & les besoins de
 » la guerre firent emprunter 440 mil-
 » lions. Il est évident que le produit de
 » toutes les réformes , de toutes les boni-
 » fications qui ont été faites dans cet
 » intervalle , quelque évaluation qu'on
 » puisse leur donner , n'a pu compenser ,
 » à beaucoup près , l'augmentation de
 » dépense qui a résulté nécessairement
 » de l'intérêt de ces emprunts , qu'il faut
 » toujours compter sur le pied de neuf
 » à dix pour cent , soit comme viagers ,
 » soit eu égard aux remboursemens , &
 » qui par conséquent s'est élevé à plus de
 » 40 millions par an. Le déficit s'est donc
 » accru , & les comptes effectifs le prou-
 » vent ».

CE texte est-il donc le même que celui qu'on y a substitué ? L'un seroit un reproche direct, chargé d'expressions aggra-

vantes, & étranger au sujet de mon discours : l'autre est la simple énonciation d'un fait lié nécessairement à l'examen dont j'avois à rendre compte. Par l'un j'aurois affecté d'accuser un ouvrage qui a eu une grande célébrité : par l'autre je laisse cet ouvrage à l'écart, & je présente une proposition qui en est tellement indépendante, qu'elle subsisteroit toute entière, quand le compte rendu en 1781 n'eût jamais existé.

LES conséquences qu'on a pu en tirer n'entroient pas dans mon plan ; je n'en ai présenté aucunes ; & si ma phrase indique un sentiment, certainement ce n'est pas celui de l'inculpation. Je n'avois point à examiner comment les calculs du compte rendu en Janvier 1781, pouvoient se concilier avec le résultat du compte effectif de la même année ; je n'ai articulé, ni que le premier fût *extraordinairement erroné*, ni qu'à la même époque où il avoit présenté un excédent il y eût un déficit immense ; mon objet n'étoit

que de marquer les progrès successifs du déficit, suivant l'ordre que j'en avois reçu du Roi, & d'après la connoissance que j'en avois acquise : je me suis renfermé dans ce devoir ; & , pour justifier l'exactitude de mon assertion , je pourrois me borner aujourd'hui à prouver qu'il est vrai, comme je l'ai dit, *que le déficit s'est accru depuis 1776 jusqu'en 1781.*

CE n'est point là une pure subtilité, encore moins un subterfuge. Je n'élu-derai rien ; je répondrai à tout ; mais je ne veux rien confondre ; & comme dans l'écrit que je réfute, on m'accuse de *travestissement* de texte, que sans cesse on m'y attribue des *méprises*, des *contradictions*, de *grandes légèretés*, & une *artificieuse adresse*, j'ai bien droit d'exiger qu'on ne dénature pas mes propositions, qu'on ne me fasse point parler avec dureté, quand je me suis exprimé avec ménagement, & qu'on ne m'attribue pas

ce que je n'ai pas dit , lors même que je suis en état de prouver la vérité de ce qu'on m'attribue.

LA véritable base de mon assertion n'a pu être ignorée de M. Necker : c'est le résultat des comptes de l'année 1781.

QUEL autre moyen plus sûr pouvois-je invoquer pour m'éclairer sur la situation des finances à cette époque , que de recourir aux comptes des recettes & dépenses effectives , seules pièces probantes où l'on puisse prendre une connoissance exacte de ce qui a été réellement reçu ou dépensé ? Les états de situation , qui se remettent au Roi au commencement de chaque année , ne peuvent indiquer que ce que l'Administrateur prévoit d'après ce qui peut être apperçu au moment qu'il les forme : le compte effectif , formé sur les registres journaux de l'année , peut seul présenter l'état au vrai , & donner un bilan incontestable.

OR, c'est par le dépouillement de ce compte, qu'il m'a clairement apparu que plusieurs des articles portés dans celui de M. Necker au chapitre des revenus, ayant été ou nuls en 1781, ou beaucoup moindres qu'il ne les avoit estimés, la recette de l'année, au lieu d'être

de 264,154,000 liv.

comme il l'avoit sup-

posé, n'a été que de . 236,833,000

Ce qui fait une diffé-

rence de 27,321,000

C'EST par les relevés du même compte, que j'ai trouvé que plusieurs articles de dépense ayant été ou totalement omis par M. Necker, ou portés à un taux fort au-dessous de celui auquel ils se sont élevés, la dépense, au lieu de ne monter qu'à la somme de . 253,954,000 liv.

comme il l'avoit annon-

cé, avoit monté à celle

de 283,162,000

Ce qui fait la diffé-

rence de 29,208,000

C'EST enfin de l'addition de ces deux différences , l'une en moins pour la recette , l'autre en plus pour la dépense , qu'il résulte au total une différence de . . . 56,529,000 l.

VOILA ce qui est , voilà ce que j'ai vu , voilà ce que j'ai dit : peut-on faire que cela ne soit pas , peut-on voir , peut-on dire autrement ? Je ne le conçois pas. Il faut ou que M. Necker s'inscrive en faux contre les comptes du Trésor Royal , ou qu'il avoue une différence de 56 à 57 millions entre les résultats de ses calculs & les résultats réels.

MAIS d'où peut procéder une telle différence ? Ce seroit à lui-même de l'expliquer. Il ne l'a pas entrepris ; & ce qui doit paroître bien extraordinaire , ce qui devroit même désillir les yeux de tous ceux à qui le bandeau de la prévention ne les tient pas fermés invinciblement , c'est que M. Necker , ayant

employé 106 pag. d'impression à combattre mon assertion , n'en ait pas employé une seule, ni même une seule ligne à réfuter la principale preuve sur laquelle je me suis fondé , celle que j'ai remise au Roi & communiquée à ses Ministres; celle qui leur a paru décisive; celle que j'ai expressément annoncée dans mon discours du 22 Février , où on lit : *le déficit s'est accru, les comptes effectifs le prouvent*; celle que j'avois auparavant alléguée à M. le Maréchal de Castries , en lui offrant de la mettre sous ses yeux; celle que j'ai indiquée à M. Necker lui-même , en lui marquant , dans ma réponse du 30 Janvier , que j'avois formé mon tableau des progrès du déficit , *d'après les comptes effectifs de chaque année, qui seuls peuvent faire connoître la réalité*; celle enfin que j'ai présentée la première dans le grand Comité de Notables tenu chez MONSIEUR , Frère du Roi , où j'ai même produit l'état comparatif que j'avois apporté ,

du compte rendu par M. Necker en 1781 , & du compte effectif de la même année , où j'en ai lu les résumés , dont plusieurs des assistans ont pris note par écrit , & où j'ai fait passer cet état comparatif de main en main à ceux qui se trouvoient siéger à ma droite.

JE retrace toutes ces circonstances , parce qu'elles ne permettent pas de révoquer en doute ce qui d'ailleurs est très-notoire , que toujours j'ai cité les relevés du compte effectif de 1781 , comme la vraie preuve de ce que j'avois avancé sur l'état du déficit en cette même année.

CEPENDANT M. Necker a jugé à propos de n'en pas dire un mot. Il a mieux aimé s'attacher uniquement à une observation que j'avois faite plutôt pour développer que pour constater la vérité de ma proposition. J'avois dit narrative-ment , dans mon discours , que le déficit,
en

en 1776, avoit été *estimé* par lui à 37 millions; que, depuis cette époque jusqu'en 1781, on avoit beaucoup emprunté que les bonifications n'avoient pu égaler l'intérêt de ces emprunts; qu'en conséquence le déficit s'étoit nécessairement accru, Ayant été fort argué sur ce raisonnement dans le Comité tenu chez MONSIEUR: j'en avois soutenu la justesse, sans insister sur l'évaluation du déficit en 1776, étant égal pour ma proposition, que ce déficit dût alors être évalué à 37 millions, comme je l'avois vu dans un Mémoire de M. Necker (*), ou qu'à la

(*) IL y a dans le texte de ce Mémoire, tel que M. Necker l'a rapporté dans sa brochure, ces propres termes: *C'est donc 37 millions, & non 27, qu'il faut trouver, soit par la recette, soit par la dépense; & plus loin en titre: Détail des objets qui rempliront le déficit de 27 millions, & les 10 millions d'excédant nécessaires, en tout 37 millions.* Je savois d'ailleurs, ce que M. Necker a reconnu lui-même, que l'on avoit porté trop bas, dans le compte de M. de Clugny, l'estimation des diverses dépenses pour lesquelles M. Necker, en y joignant

rigueur il fût de 24 seulement , comme il l'avoit dit dans son Compte rendu. Mais avant & même pendant tout ce débat, je n'avois cessé d'appuyer principalement sur la démonstration résultante du Compte effectif de 1781 : je la présentais d'un côté à ceux qui vouloient bien l'entendre , pendant que je répondois de l'autre aux interpellations multipliées de M. l'Archevêque de Pourdeaux ; car il falloit bien alors que je fisse tête à tout le

les erreurs qui ont pu lui échapper , a cru devoir passer quinze millions : j'ai donc pu croire , sans distraction , qu'évaluer à 37 millions le montant du déficit en 1776 , c'étoit me conformer à l'opinion que M. Necker en avoit eue à cette époque ; & il est d'autant plus étonnant qu'il ait employé un paragraphe entier de sa brochure à m'accuser d'avoir en cela travesti son Mémoire , d'en avoir présenté le résultat d'une manière absolument opposée à son véritable sens , qu'il est contradictoire de me supposer le dessein de lui nuire , & en même-temps de me reprocher d'exagérer le déficit de l'année qui a précédé son administration. Il est évident que le déficit qu'il a trouvé , est en décharge de celui qu'il a laissé.

monde. J'avois commencé par m'appuyer sur une démonstration de calcul qui ne pouvoit se vérifier que sur les pieces ; j'y joignis un raisonnement qu'il étoit plus facile de saisir dans une telle conférence. N'est-il pas singulier que M. Necker ait laissé la preuve rigoureuse à l'écart , pour ne combattre que le raisonnement accessoire ? Il l'a retourné & disséqué de toutes les manières ; & c'est après s'être bien défendu d'avoir dit une vérité qui ne fait rien à la question, plutôt que d'essayer de répondre à celle qui la décide, qu'il me reproche de n'avoir allégué contre son Compte rendu que des vraisemblances, & de m'être *aventuré d'une étrange manière en voulant conclure de ces fausses vraisemblances qu'il y avoit un déficit de 56 millions en Mai 1781.* Pages 53 & 54.
C'est sans doute sur ce fondement qu'il s'est cru lui-même autorisé à ne m'opposer que des calculs approximatifs, établis sur des estimations présumées, sur des *environ* ; & il en a formé des tableaux très-

méthodiquement composés , mais qui fourmillent d'erreurs.

JE releverai toutes ces erreurs ; je ferai voir l'illusion & des quatre-vingt-quatre millions d'améliorations dont on ne s'étoit pas douté jusqu'à ce moment , & des cent onze millions sept cens mille livres d'augmentations de charges depuis 1781 , qui sont survenus tout aussi à propos pour quadrer juste avec le Compte que j'ai donné du déficit , afin de conclure qu'il s'est formé tout entier depuis 1781 : mais je n'entrerai dans cette discussion négative qu'après que j'aurai développé , & mis dans le plus grand jour , la preuve positive de mon assertion , fondée sur la différence qui se trouve entre les tableaux de recette & de dépense donnés par M. Necker en 1781 , & ce qui est constaté avoir été reçu & dépensé cette même année ; non compris ce qui a été occasionné par la guerre , & généralement tout ce

N^o I des
pièces jus-
tificatives.

qui doit être regardé comme extraordinaire.

JE ferai imprimer en entier à la suite de cet écrit l'Etat comparatif que j'ai eu l'honneur de remettre au Roi, & dans lequel tous les articles de recette & de dépense, portés au Compte rendu par M. Necker en Janvier 1781, sont accolés à ceux qui ont été relevés sur le Compte effectif de la même année. Je vais citer & expliquer ceux sur lesquels portent les différences.

R E V E N U S.

A R T I C L E I.

DÈS le premier article de l'état des revenus portés au Trésor Royal, il se trouve dans le Compte de M. Necker, une erreur de près de onze millions. Le versement net des recettes générales y est supposé être de . 119,540,000 liv.

Or, suivant le Compte effectif, il n'a été
que de . . . 108,763,250

La différence est de . 10,776,750

IL doit paroître fort étonnant qu'il y ait une erreur aussi considérable sur une partie de recette aussi facile à constater, & dont le montant pour chaque année, est connu à livres, sols & deniers, du Ministre des finances, dès le premier de Janvier, par les soumissions que lui donnent alors les Receveurs-Généraux.

J'AI fait ce que j'ai pu pour découvrir d'où provenoit cette erreur. Je me suis fait représenter tous les états qu'on a pu retrouver; je les ai comparés à ceux des années antérieures & postérieures; j'ai eu & j'ai encore sous les yeux, les résumés des soumissions données par les Receveurs-Généraux, tant pour l'année 1780, que pour l'année 1781; j'ai suivi le progrès des produits bruts de la recette générale des impositions, depuis

le ministère de M. l'Abbé Terrai, jusqu'à l'époque où ils ont été augmentés par la perception du troisieme vingtieme; j'ai vu aussi les tableaux des déductions qui se prélevent chaque année, sur ces produits, avant que le restant net soit versé au Trésor Royal: le rapprochement de toutes ces pieces, la combinaison de tous ces renseignements, n'a servi qu'à me confirmer de plus en plus, dans la certitude que ce premier article du Compte rendu est fort erroné; sans me faire appercevoir clairement comment il a pu l'être à un tel point.

J'AI seulement lieu de présumer que deux causes y ont principalement concouru: l'une, que la compagnie des Receveurs Généraux ayant été supprimée en 1780, & leur nombre réduit à 12 seulement, ces nouveaux Receveurs Généraux ont pu se tromper sur l'évaluation des différentes recettes à eux inconnues, qu'on réunissoit alors en leurs

maines : l'autre , que M. Necker s'étant flatté que la forme qu'il venoit d'établir , produiroit sur les frais de recouvrement , une grande réduction qui ne s'est aucunement réalisée , avoit en conséquence retranché du chapitre des déductions qu'il n'a pas détaillées , des sommes considérables qu'il a fallu ensuite y remployer.

Page 105
du Compte
rendu.

EN effet d'un côté , au premier article des explications qui précèdent le tableau des recettes dans le Compte rendu , on lit : *Les impositions perçues par les Receveurs-Généraux , se montent dans ce moment-ci à* . 148,590,000 liv.

Ces mêmes impositions ne montoient en 1776, suivant le Compte présenté par M. de Clugny, qu'à . . . 140,634,730

Elles auroient donc été augmentées , pendant l'adminis-

tration de M. Nec-

ker, de . . . 7,955,270

CEPENDANT les accroissemens d'impôt dont il convient dans l'écrit qu'il a fait contre moi, ne montent qu'à 3,500,000 liv. d'une part, & à 1,800,000 liv. de l'autre (*); lesquelles sommes, ajoutées à ce qu'étoit le montant des impositions en 1776, ne donneroient qu'environ 146 millions : appréciation facilement concordante avec les comptes des années subséquentes & avec l'état présent; puisque ces mêmes recettes qui, par le cours naturel des choses, tendent plutôt à augmenter qu'à diminuer, ne vont encore aujourd'hui qu'à 147,643,000 liv.

Page 41
& 43 de la
Brochure.

D'UN autre côté, on lit au même arti-

(*) CE sont les articles 9 & 12 du chapitre des améliorations alléguées par M. Necker. Les articles 13, 14 & 15, n'entrent pas dans le compte des recettes générales des impositions. On en compte séparément.

cle des explications données par M. Necker: *Les charges assignées sur ces mêmes impositions s'élèvent à 29,050,000 l.*

Page 105
du Comp-
te rendu.

C'EST-LA, je crois, que se trouve la principale erreur. Les déductions ont toujours monté à une somme beaucoup plus forte: l'année qui a suivi celle du Compte rendu, elles étoient de 34,622,000 liv. & elles n'ont jamais été au-dessous de 34 millions. Il paroît qu'elles ont même été beaucoup au-dessus en 1781, soit qu'il y eût eu quelques prompts paiemens dont il a fallu tenir compte, soit par toute autre cause; puisque dans le fait les soumissions des Receveurs - Généraux pour l'année 1781, n'ont fait monter le versement net au Trésor Royal qu'à 108,763,250 liv.

J'ai encore en mains le relevé de ces soumissions, tel qu'il m'a été remis par le premier Commis des finances, qui l'a tiré du dépôt du Contrôle-général; & il

sera imprimé à la suite de cet écrit. Il ne fait pas mention du moment auquel ces soumissions ont été remises à l'administrateur des finances. Ordinairement elles le sont la veille du jour de l'an : mais ne suspectant pas la bonne-foi de M. Necker, je ne saurois admettre que s'il avoit reçu alors ces soumissions, il eût porté un mois après, dans son Compte rendu, sur le pied de 119 à 120 millions, un versement qu'on ne s'étoit soumis de faire que sur le pied de 108 à 109.

N° II des
pièces jus-
tificatives.

Je ne pénétrerai donc pas plus avant; je me borne à observer que le résumé des soumissions des Receveurs - Généraux, qui sera ci-joint, s'accordant très-exactement sur le montant du produit net des impositions en 1781, avec le Compte effectif de la même année, qui sera pareillement joint, il en résulte, aux yeux de tout le monde, une double preuve également manifeste & incontestable, que le premier article du Compte rendu solennellement par M. Necker, contient une

erreur de dix millions sept cens & tant de mille livres , sur le seul objet de la recette des impositions.

QUELLE a dû en être la conséquence naturelle ? Que sur la foi de ce compte , qui a dirigé , en 1781 , les combinaisons du Trésor Royal , on a dû tirer sur les Receveurs-Généraux beaucoup plus en rescriptions , qu'ils n'en pouvoient acquitter sur leur recette réelle ; que n'ayant à payer que ce qu'ils s'étoient engagés de payer , ils ont dû réclamer contre ce trop tiré ; qu'il a donc dû paroître nécessaire de faire remplacer sur les fonds du Trésor Royal , cet excédent de rescriptions portant à faux ; & que si on l'a fait , on doit en trouver la preuve au Trésor Royal , ou au dépôt du Contrôle-Général.

IL étoit donc encore à propos de rechercher cette preuve ; & c'est ce que j'ai fait. Marchant toujours avec défiance , de vérification en vérification , pour m'assurer de plus en plus de mes propres

calculs , & me gardant bien de *m'aventurer avec légèreté* à contredire un Compte que le Roi avoit permis de présenter au public comme digne de confiance , j'ai demandé aux dépositaires des pièces & munimens relatifs aux finances , s'il s'y trouvoit quelque vestige d'un remplacement de rescriptions trop tirées en 1781 sur 1782. Ils m'en ont produit l'acte , & le Compte , tel que je le joins parmi les Pièces Justificatives. On y voit qu'en neuf articles détaillés par dates , dans cet état , on avoit , dès les neuf premiers mois de 1781 , excédé de 8,165,780 l. ce qu'on pouvoit tirer en rescriptions ; & qu'il a fallu en faire le remboursement sur les fonds du Trésor Royal. Si l'on n'a pas poussé le trop tiré jusqu'aux dix millions sept cens mille livres auxquels s'élève l'erreur de cet article du Compte rendu , c'est vraisemblablement parce qu'avant la fin de l'année , on se sera apperçu qu'on avoit déjà été trop loin , & qu'on aura senti la nécessité d'en rayer.

N°. III
des pieces
justificati-
ves.

Quoi qu'il en soit , ce remplacement de 8,165,780 liv. de rescriptions trop tirées en 1781 , fournit une troisième preuve de l'erreur déjà démontrée tant par le Compte effectif, que par les soumissions des Receveurs-Généraux ; & la réunion des pièces que je rapporte à l'appui de chacune de ces trois preuves , me paroît ne permettre aucun doute sur le point de fait. A l'égard de l'explication des causes qui me paroissent avoir pu occasionner une si grande différence entre le Compte de M. Necker & la réalité, je demande pour cet article-ci , comme pour tous les autres , qu'on veuille bien se souvenir que je ne garantis pas mes présomptions ; qu'elles sont surabondantes , & entièrement séparées de mes preuves ; qu'elles ne doivent pas se confondre avec mon objet principal qui consiste dans la vérification de mes calculs , & nullement dans les éclaircissements que je tâche de donner sur les

erreurs que je relève dans ceux de M. Necker.

ARTICLE II.

L'ERREUR n'est pas moins évidente sur le second article de l'état.

LA partie versée au Trésor Royal du produit des fermes générales devoit être, suivant le Compte rendu par M. Necker, de. 48,427,000l.

Elle n'a été, suivant le
Compte effectif, que de 43,506,000
Différence 4,921,000

CETTE différence sur un produit constaté par bail, doit surprendre encore plus que celle de l'article précédent, & elle provient pareillement d'un mécompte dans les déductions : ce qui fait bien sentir de quelle importance est la règle que j'ai établie pour premier principe, & combien il est difficile de voir clair dans un compte où l'on ne présente

que les produits nets versés au Trésor Royal , sans donner aucun détail des déductions prélevées. Ici M. Necker , après avoir calculé les produits des fermes , non sur le pied du prix fixe du bail qui étoit de 122,900,000 liv. , mais sur le pied du prix supérieur de 126,100,000, qu'il a supposé devoir être atteint dès la première année , n'a ensuite déduit de cette somme , pour les charges assignées sur la ferme générale, que 77,573,000 l., comme il le dit lui-même , page 105 de son Compte rendu. Cependant les déductions ont été beaucoup plus fortes. On devoit bien s'y attendre , puisque M. du Fresne , premier Commis des finances , dans un état qu'il forma dès le mois de Janvier 1781 , & dont le double fut remis aux fermiers généraux , portoit déjà ces déductions à 79,590,000 liv. Cet état est terminé par une note très-remarquable , écrite de la main de ce premier Commis , qui avoit la confiance de M. Necker ; elle est conçue en ces termes ;

mes : *M. le Directeur-Général m'a chargé d'écrire à M. de St. Amand (*)*, que son intention est d'ajouter en 1781 un million aux rentes, c'est à-dire, de porter cette partie à 54 millions ; ce qui réduit le restant net au Trésor Royal à 43,506,000 liv.

AINSI écrivoit le premier Commis des finances en Janvier 1781 ; ainsi étoit réglé dès-lors, le versement à faire au Trésor Royal ; ainsi s'est effectué ce versement sur le pied de 43,506,000 liv. ; & cependant le Compte rendu le fait monter à 48,427,000 liv. !

LA différence en moins, qui se trouve dans la recette effective, en est la suite nécessaire ; & sur cet article, l'aveu de l'erreur est écrit d'une main non suspecte, non récusable. J'ai conservé l'au-

Nº. IV
des piéces
justificati-
ves.

(*) M. de St. Amand, fermier-général, est à la tête du comité des caisses, où se règle tout ce qui concerne les fonds.

tographe , & il fera imprimé parmi les Pièces Justificatives , à la suite de cet écrit.

VAINEMENT on observeroit que M. du Fresne n'avoit pas fait entrer dans ses calculs , les augmentations qu'il y avoit sujet d'espérer au-dessus du prix fixe du bail.

PREMIÈREMENT , quels qu'aient pu être les produits , il n'en seroit pas moins vrai que suivant l'état formé par le premier Commis des finances pour servir de règle aux fermiers généraux , les réductions étoient portées à 79,590,000 livres , & que suivant le Compte rendu , elles ne l'ont été qu'à 77,573,000.

SECONDEMENT , ces augmentations qui étant éventuelles , parurent ne devoir pas entrer en ligne de compte , n'ont , dans le fait , pas même compensé ce que la ferme générale a été obligée de fournir

dans les trois derniers mois de l'année, pour les paiemens des portions échues en Juillet, des rentes viagères créées en Février & Mars de la même année; paiemens qui n'avoient pas été compris dans l'état des déductions formé par M. du Fresne. En sorte qu'à peine a-t-on pu effectuer le versement au Trésor Royal sur le pied de 43,506,000 liv., tel qu'il avoit été porté dans cet état; & le mécompte a été constamment de 4,921,000 liv.

A R T I C L E I I I.

LE produit des droits du Domaine d'Occident est porté au Compte de M. Necker pour . 4,100,000 liv.

IL n'est entré pour rien dans la recette effective, ce produit étant nul pendant la guerre; ainsi le vuide sur cet objet a été de . 4,100,000 liv.

M. NECKER se récrie qu'on seroit bien

injuste de le taxer d'erreur pour avoir compris dans le revenu ordinaire , un produit qui n'étoit que suspendu par une cause accidentelle , & qui devoit renaître à la paix.

JE ne taxerois pas M. Necker d'erreur, s'il s'étoit borné à faire mention de cet article pour mémoire : je fais qu'il n'a pas entendu compter comme perceptibles en 1781 , des droits qui cessent de l'être quand la mer n'est pas libre & que les denrées de nos Colonies n'arrivent plus en France. Je dis seulement le fait : savoir , que cette recette étant nulle pendant la guerre, il en est résulté entre le Compte qui avoit été rendu au mois de Janvier 1781 , & le Compte effectif de la même année, une différence de quatre millions cent mille livres.

VOILA d'abord ce qu'on ne peut nier.

QUANT aux conséquences qu'il en

faut tirer , on peut déjà les appercevoir en se rappelant ce que j'ai observé sur le troisieme des principes préliminaires. Au surplus , il fera tems de les apprécier , lorsqu'après avoir achevé la comparaison des principaux articles des deux Comptes , j'aurai discuté & établi ce qu'on doit en conclure par rapport à l'état du déficit à leur époque.

EN attendant , je dirai seulement que M. Necker s'est grandement trompé , lorsqu'il a dit : *Que si l'on avoit pris le droit du domaine d'Occident à ferme pour 10 ans au prix porté dans le Compte rendu , la spéculation eût été très-avantageuse , puisque l'accroissement survenu depuis la paix auroit amplement dédommagé de deux années de guerre.*

Page 94
de son
Ecrit.

JE ne crois pas que M. Necker eût voulu faire lui-même cette spéculation , qui , loin d'offrir aucune apparence de gain , mèneroit à une perte de plus de

14 millions. En effet, le produit des droits du Domaine d'Occident, presque nul en 1781 & en 1782, a été fort modique en 1783; & depuis qu'il est revenu en son état naturel, il ne rapporte pas plus de 3,500,000 liv.; c'est le plus haut prix qu'en aient donné les fermiers généraux lorsqu'ils l'avoient en ferme; & ils avoient expressement stipulé qu'à l'instant qu'il y auroit guerre, il ne seroit plus à leur compte. Or, comme une malheureuse expérience prouve qu'on ne peut pas se flatter d'avoir plus que trois quarts de tems de paix contre un quart de tems de guerre, il s'ensuit que sur le produit de 35 millions pour 10 ans, il faudroit défalquer 8,750,000 liv. pour deux années & demie de guerre: resteroient donc 26,250,000 liv. de recette. Donc le fermier qui sur la foi du Compte rendu se seroit soumis à en rendre 41,000,000 liv. pour dix ans, perdrait 14,750,000 liv.

IL s'enfuit ultérieurement que l'année commune de ce produit , compensation faite du tems de guerre & du tems de paix, ne pouvant être évaluée , suivant ce qu'on vient d'observer , qu'à 2,625,000 liv., l'estimation à 4,100,000 l. feroit en toute hypothèse de 1,475,000 l. trop forte. Mais dans le cas où nous raisonnons présentement , le mécompte a été réellement de 4,100,000 liv. , & doit être considéré comme tel : car si l'on calculoit les objets de recette portés au Compte rendu , sur le pied qu'ils devoient être après le retour de la paix , il faudroit calculer de même les objets de dépense ; par conséquent , faire entrer dans l'état des charges annuelles l'intérêt de tous les nouveaux emprunts jusqu'à la fin de la guerre , & les remboursemens successifs , renvoyés à cette époque ; ce qui feroit bien plus au désavantage du Compte de M. Necker.

ARTICLES IV, V, VI, VII, VIII, XXII, XXVIII.

JE n'entre dans aucun détail sur les articles 4, 5, 6, 7, 8, 22, & 28, du Compte rendu des revenus. Ensemble ils excèdent de 1,177,000 liv. leur produit réel tel qu'il est porté au Compte effectif : mais ils sont compensés à concurrence de 917,000 liv. par les articles 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 21, & 29, à l'égard desquels le produit réel a surpassé l'évaluation qui leur avoit été donnée au Compte rendu. Ainsi la différence n'est que de 260,400 liv. Il étoit juste de marquer les différences en moins, de même que les différences en plus, dans l'Etat comparatif; & on a eu soin de les y distinguer en deux colonnes.

ARTICLE X.

LES revenus casuels qui, suivant le Compte rendu, sont portés à 3,928,000 l.

Suivant le Compte effectif, ne sont que de	.	2,713,000
Différence	.	<u>1,215,000</u>

M. NECKER indique lui-même la principale cause de cette différence, en avouant dans l'explication qu'il a donnée des objets de recette compris dans son tableau, qu'il avoit compté le produit des revenus casuels comme il étoit avant que les droits de centième denier, qui en faisoient partie, eussent été engagés pour huit ans. Quoi qu'il puisse dire, on ne sauroit concevoir que des droits rachetés en Février 1780, & qui jusqu'en 1788 ne devoient plus rien produire au Trésor Royal, aient pu, en Janvier 1781, être mis au rang des revenus qui s'y versent annuellement.

Si l'on jugeoit convenable que ces droits de centième denier , pour le rachat desquels on venoit de recevoir 6,970,000 liv., fussent considérés comme encore compris dans la masse des revenus casuels , eu égard à ce qu'ils devoient revivre au bout de 8 ans , il falloit du moins , eu égard à leur nullité pendant cet espace , en faire un article des déductions à défalquer sur le net porté au Trésor Royal. Autrement , présenter comme revenu réel , ce qui ne doit avoir d'existence que dans 5 ans ou dans 8 , c'est suivre une méthode illusoire qui ne peut donner que de faux résultats ; comme je l'ai fait voir en établissant le troisieme principe.

IL est vrai que dans le Compte rendu de M. Necker , il est fait mention de ce rachat du centième denier , & qu'il est dit que si d'un côté on n'en fait aucune déduction sur le produit des revenus casuels , d'un autre côté on a com-

pris, à l'article 29 des dépenses, une somme de 348,500 liv. pour l'intérêt à 5 pour cent des 6,970,000 liv. que le Roi avoit reçus des propriétaires d'offices, qui s'étoient rachetés pour 8 ans, du droit de centième denier.

MAIS si cette réponse peut justifier la bonne foi que je n'attaque pas, elle ne détruit pas la réalité du mécompte que j'allègue; car d'abord la somme de 348,500 liv. est bien éloignée de compenser le produit du droit de centième denier des offices, qui est d'environ 1,200,000 liv. annuellement (*); & d'ailleurs, cet intérêt fictif de la somme reçue pour le capital du rachat, n'entre pour rien dans l'article du Compte effectif correspondant à cet article 29

(*) Il paroît que M. Necker n'a compté ce produit que sur le pied d'environ 800,000 liv.; mais il est constant que, dès l'année 1781, il étoit de 1,160,000 liv., & qu'aujourd'hui il s'élève à plus de 1,200,000 liv.

du Compte des dépenses rendu par M. Necker , la somme qui y est portée étant absorbée en entier par d'autres intérêts plus réels qu'il a fallu acquitter.

AINSI le vuide de 1,215,000 liv. sur les revenus casuels , subsiste sans aucune compensation.

A R T I C L E X X.

L'ARTICLE du Compte rendu qui porte en recette pour le don gratuit du Clergé 3,400,000 liv. , a été absolument nul au Compte de 1781 , le don gratuit ayant été entièrement consommé l'année précédente.

ON a pu sans doute considérer la somme que le Clergé donne au Roi tous les cinq ans , comme distribuée entre les cinq années suivantes , & imputer le cinquieme de cette somme en revenu annuel : mais cette distribution idéale

d'un fonds qui est toujours dépensé dès la première année, ne peut former un article réel dans la recette ordinaire, & dans le tableau comparatif c'est un vuide de 3,400,000 liv.

M. NECKER demande si *un propriétaire qui couperoit ses bois tous les cinq ans, ne pourroit pas présenter ce gage à ses créanciers ?*

ON pourroit, en réponse, lui demander si les créanciers se contenteroient d'un pareil gage dans le cas où le propriétaire auroit la liberté, & seroit même dans l'usage constant, de dépenser en une année ce produit quinquennal, sans en rien réserver pour leur payer les intérêts de leur prêt pendant les quatre années suivantes ?

ON pourroit encore demander si le successeur de M. Necker auroit pu, sur la foi du Compte rendu, destiner à l'ac-

quittement des charges de l'Etat en 1781 ou 1782, les 3,400,000 liv. du don gratuit du Clergé, les 4,100,000 du domaine d'Occident, & autres recettes aussi chimériques ? Les raisonnemens qu'on emploie pour persuader qu'on a dû les porter en compte, lui auroient-ils été d'une grande ressource ? Et les créanciers de l'Etat auroient-ils pris pour paiement de leurs rentes, une délégation sur des produits qui devoient être nuls jusqu'à la paix, ou sur un fonds consommé d'avance, mais reproductible en cinq ans ?

MAIS, dira-t-on, falloit-il qu'un fonds que le Roi reçoit régulièrement tous les cinq ans, fût compté pour rien dans ses revenus ?

JE réponds, qu'une recette extraordinaire, toujours appliquée à des besoins extraordinaires, ne doit pas être mise au rang des recettes annuelles ; qu'on ne

peut la considérer que comme une ressource qui sert tous les cinq ans, ou à éviter un emprunt, ou à éteindre des anticipations; & que, sous ce point de vue, tout ce qu'on pourroit avec justice, seroit de compter en diminution de dépense, l'intérêt de la somme de 3,400,000 liv., c'est-à-dire, 170,000 liv. Mais d'aucune maniere ce ne peut être un objet réel de recette annuelle.

Je ne prétends cependant pas faire un reproche à M. Necker de cette répartition fictive du don gratuit du Clergé en cinq années. Je dis seulement, comme il résulte du second Principe, que cette fiction, qui ne cesseroit d'en être une qu'autant que le don gratuit seroit employé aux dépenses annuelles, ne peut tenir lieu de la réalité dans les Comptes effectifs. Au surplus, comme il est enfin reconnu que les biens ecclésiastiques doivent contribuer comme tous autres à l'imposition territoriale, on ne fera plus

embarrassé désormais sur la manière dont le don gratuit doit être porté dans la recette ; il y sera très-avantageusement remplacé par la juste portion que le Clergé supportera dans l'impôt général.

A R T I C L E X X I I I .

SUIVANT le Compte rendu , *la part du Roi dans les produits excédant les sommes fixées pour la Ferme générale & les Régies* , est estimée à 1,200,000 liv. par an , & elle est portée sur ce pied dans les revenus ordinaires, ci 1,200,000 l. Mais , dans le fait , on n'en a rien touché en 1781 ; & en conséquence il y a , suivant le Compte effectif , une différence en moins de 1,200,000 liv.

S'IL ne s'agissoit dans cet article que des produits excédant les prix fixes du bail des fermes & des régies , comme les termes dans lesquels il est conçu semblent l'énoncer, ce seroit un double emploi,

ploi, puisque les produits ont été calculés dans les articles précédens sur le pied des prix supérieurs ; le prix fixé des fermes n'étoit que de 122,900,000 l., & il est porté à 126 millions dans l'état des revenus, Article II. Il y a donc plutôt lieu de croire que l'on a entendu parler ici des bénéfices, qui ne commencent qu'à partir de ce qui surpasse ce prix supérieur, & dans lesquels le Roi entre en partage avec les fermiers généraux : mais ces bénéfices dont on ne compte qu'à la fin du bail, ont-ils été dès l'année 1781 tels qu'on les suppose ? Je l'ignore ; & ce n'est pas en ce moment ce qu'il s'agit d'examiner. Il suffit pour mon assertion, qu'en 1781 il n'en ait été rien versé au Trésor Royal, & que la part du Roi dans ces bénéfices éventuels, qui ne devoient se répartir que six ans après, n'ait pu être comprise dans le Compte de revenus pour cette année 1781, non plus que dans celui des cinq années suivantes.

Du reste , j'ai déjà annoncé que je me réservoïs de discuter , après avoir achevé l'examen comparatif du Compte rendu & du Compte effectif, l'objection générale que peut faire M. Necker , & qui seroit applicable à cet article , comme à ceux du domaine d'Occident & du don gratuit du Clergé , sur ce que ce n'est pas en s'arrêtant à l'année 1781 qu'on doit fixer la balance des revenus & des dépenses ordinaires ; je ferai voir qu'il faut considérer une époque quelconque , & ne pas varier.

MON objet en ce moment n'est que de montrer les principales différences des deux Comptes , & d'où elles procedent.

A R T I C L E X X I V .

LE produit de la Loterie Royale & des plus petites loteries est estimé au Compte rendu , être , toutes charges déduites ,

de. 7,000,000 liv.

Il n'a été, suivant le
Compte effectif, que de 6,046,000

Différence . . . 954,000

Soit que les hasards n'aient pas été aussi favorables à la recette en 1781, soit que les déductions aient surpassé l'évaluation qu'on en avoit faite, le mécompte a été tel : mais ce n'est point une erreur reprochable. Il est très-permis de se tromper sur l'estimation d'un produit aussi incertain. Quel qu'il soit, il est toujours trop fort ; & il seroit bien à souhaiter que la situation des finances permît bientôt de l'annuller.

ARTICLE XXVI.

M. NECKER a porté en recette *les extinctions des rentes viagères & les intérêts des capitaux remboursés en 1781*, pour la somme de dix-huit cent cinquante mille livres. Il n'est pas étonnant qu'il

ne se trouve rien de pareil dans le compte effectif. Il a été ci-dessus établi en principe, que ces prétendues recettes fictives ne peuvent être admises dans l'état des finances, ni comptées au rang des revenus: mais comme il faut supposer que le montant de ces rentes éteintes, & intérêts amortis en 1781, est resté compris dans le total des charges assignées que M. Necker a déduites par prélèvement sur les recettes, sans en donner le détail, on a passé cet article dans le Tableau comparatif, comme si c'étoit une recette réelle. J'en ai usé de même pour tous les articles susceptibles de doute. Je n'ai contredit qu'avec preuve & certitude. Je me borne donc à faire ici l'application des principes I & II, sans porter dans la colonne des différences aucune somme pour cet article.

ARTICLE XXVII.

LA contribution de la ville de Paris

dans les dépenses de la Police est dans le Compte rendu un objet de 204,000 l. Cet article étoit réel alors ; mais depuis , & dès l'année 1781 , la ville de Paris a obtenu d'en être déchargée , en sorte qu'il est nul dans le Compte effectif. C'est donc en moins . . . 204,000 l.

ARTICLE XXX.

Le dernier article de recette du Compte rendu est encore un objet fictif , dont on ne trouve même aucun équivalent au Compte réel ; C'est *l'intérêt d'environ six millions d'effets publics rentrés au Trésor Royal en différens tems , & non encore brûlés.* . . . 290,000 l.

IL n'y a rien au Compte réel qui puisse se rapporter à cet article dont on ignore l'objet , & dont l'énoncé semble indiquer des effets publics , tels que les billets de la loterie remboursés en 1778, 1779 & 1780 , desquels l'intérêt n'étoit pas compris dans l'état des charges affi-

gnées sur l'année 1781 , & qui par conséquent n'ont dû être portés en aucune maniere dans les Comptes de cette année. C'est encore en moins.. 290,000 l.

RÉCAPITULATION DES DIFFÉRENCES EN MOINS QUI SE TROUVENT DANS LES RECETTES DU COMPTE EFFECTIF, COMPARÉES A CELLES DU COMPTE RENDU.

A l'Article I.	4,921,000 l.
A l'Article II.	4,921,000
A l'Article III.	4,100,000
Aux Art. IV, V, VI, VII, VIII, XXII & XXVIII, en moins , sur lesquels a été fait compensation des Articles XI, XII, XIII, XIV, XV, XVI, XVII, XXI , & XXIX , en plus.	260,400
A l'Article X.	1,215,000
A l'Article XX.. . . .	3,400,000
	18,817,400

<i>Ci-contre.</i>	18,817,400
A l'Article XXIII. . . .	1,200,000
A l'Article XXV.	954,000
A l'Article XXVII. . .	204,000
A l'Article XXX.	290,000
Total de la différence sur les Revenus	27,321,000

D É P E N S E S.

ARTICLE III.

L'Article III du Compte rendu ne
porte le fonds destiné à l'Ar-
tillerie & au Génie qu'à la
somme de 9,200,000 l.

Suivant le Compte effec-
tif il a été de 12,805,000

Différence. 3,605,000

ON ne sauroit révoquer en doute la
réalité de cet article de dépense, conf-

taté également par les états du Département de la Guerre , & par ceux de la Finance ; mais d'ou peut provenir une différence si considérable ? M. Necker seul pourroit l'expliquer ; car , pour moi , je ne le conçois pas. Dira-t-il qu'il avoit formé son Compte d'après des projets de retranchemens qui ne se sont pas effectués ? Mais c'est au mois de Janvier 1781 que ce Compte a paru ; & déjà sans doute il avoit reçu le projet de fonds du Département de la Guerre approuvé par le Roi : or ce projet , ou plutôt cet arrêté très-détaillé , & qu'on trouvera imprimé à la suite de cet écrit , porte la dépense à 12,459,770 liv. ; & loin que dans le fait il y ait eu aucune diminution , il y a eu , au contraire , pour articles imprévus , trois cens & quelques mille livres d'augmentation.

N^o. V
des Pièces
Justificati-
ves.

On ne peut pas dire que cette dépense comprenne, dans le Compte effectif, des extraordinaires qui l'élèvent au-dessus

de ce qui doit être compté pour annuel ; je me suis assuré du contraire par le relevé que j'ai fait faire très-soigneusement de tout ce qu'il y a eu en 1781 de dépenses extraordinaires pour le Département de la Guerre ; elles ont monté , indépendamment de ce qui concernoit le Département de la Marine , à 22,671,000 liv. ; & cette somme n'entre pour aucune partie dans le Compte que je compare à celui de M. Necker.

En général , on ne sauroit appliquer à aucun point de cette confrontation , l'objection d'avoir confondu l'extraordinaire avec l'annuel , puisque je n'ai extrait du Compte effectif que les articles , soit de recette , soit de dépense , qui correspondent exactement , & sous les mêmes titres , aux articles du Compte rendu auxquels je les ai accollés. Ainsi il n'y a pas plus d'objets dans l'un que dans l'autre , & la différence n'est que dans les sommes.

On ne peut pas non plus , pour excuser

l'erreur que je relève ici, supposer que le fonds destiné chaque année pour l'Artillerie & le Génie, soit tellement variable, qu'on puisse se tromper de trois ou quatre millions sur son évaluation. Il est prouvé par la récapitulation des états de fonds remis par le Ministre de la Guerre, depuis 1780 jusques & compris 1787 (elle sera au nombre des Pièces Justificatives rapportées à la suite de cet écrit) que la dépense de l'Artillerie & du Génie n'est jamais moindre que de 11 à 12 millions, & que plus communément elle a été de 12 à 13, comme elle est encore à présent. Tel est son état ordinaire : Pourquoi donc se trouve-t-elle réduite de plus d'un quart dans le Compte rendu, où elle n'est portée qu'à 9,200,000 liv. ? C'est-là un des articles qu'il me paroît impossible d'expliquer, mais sur lequel le mécompte est incontestable.

N^o VII
des Pièces
Justificati-
ves.

ARTICLE V.

LA différence relative aux fonds de la Marine est encore plus considérable.

ILS ne sont passés au Compte rendu pour l'état ordinaire, que sur le pied de . . . 29,200,000 liv.

Le Compte effectif de 1781 porte 144 millions pour la dépense totale de la Marine en cette année, dont il y a 108 millions pour l'extraordinaire, & 36 pour l'ordinaire, ci . 36,000,000
 Différence. : 6,8000,000

M. NECKER doit être moins étonné que personne de ce que le fonds ordinaire de la Marine, tel qu'il a dû être

compté depuis le rétablissement de nos forces maritimes , surpasse de plus de six millions le taux auquel il a jugé à propos de le borner dans son Compte rendu. Il n'ignore pas que le Ministre chargé de ce Département , l'a toujours estimé devoir être de 44 à 45 millions ; il peut encore moins se dissimuler l'estimation qu'il en a faite lui-même dans son livre sur l'administration des finances ; & il fait aussi que tout ce que j'avois pu obtenir , après beaucoup de débats , c'est que le fonds annuel de la Marine fût fixé à 34 millions en tems de paix ; fixation que M. le Maréchal de Castries a toujours soutenu être insuffisante , & qui a toujours été outrepassée.

COMMENT donc M. Necker a-t-il pu la présenter comme ne formant , pour l'ordinaire , qu'un objet de 29,200,000 liv. ? Comment dans son Compte rendu ne l'a-t-il porté qu'à cette somme , tandis qu'il l'évalue à

45,200,000 liv. dans son Ouvrage sur les Finances ?

IL est vrai que par une note sur cet article du Compte rendu, il est convenu qu'il étoit possible que les nouvelles dispositions qui seroient ordonnées à la paix, donnassent lieu d'augmenter l'ancien fonds ordinaire de la Marine ; mais , ajoute-t-il , d'un autre côté il est possible aussi qu'il y ait quelque réduction dans la somme portée maintenant pour l'extraordinaire des guerres.

Compte
rendu, p.
110.

IL a donc cru pouvoir compenser l'augmentation déjà certaine, déjà effective des fonds de la Marine, par l'espérance plus que douteuse en elle-même & infiniment contredite par le fait, d'une diminution sur les fonds de la Guerre.

C'EST ainsi que par la fluctuation des calculs conjecturaux & des présomptions imaginaires, toujours ramenés au point

de vue de faire paroître la recette supérieure à la dépense , on a pu présenter l'aspect d'un tableau satisfaisant & capable d'encourager la confiance ; mais le Compte effectif n'a pu se plier à de pareilles illusions ; & l'année finie , on a vu à quel point la réalité s'écartoit de l'aperçu idéal.

QUAND on fait attention qu'il s'agissoit dans le Compte de M. Necker de présenter l'état habituel & ordinaire de la dépense , pour le mettre en balance avec celui de la recette , comment concevoir qu'il ait pris pour base sur un objet aussi important que l'est celui des fonds d'un département , une ancienne fixation qui n'existoit plus , & qu'il faisoit bien ne devoir plus exister ? Qu'on dise sur cela tout ce qu'on voudra , toujours est-il vrai qu'en 1781 le fonds ordinaire du département de la Marine ne pouvoit être considéré comme borné à 29 millions , qu'il ne l'étoit pas alors ,

qu'il ne devoit pas l'être par la suite ;
qu'il ne l'a point été depuis , qu'il ne le
fera vraisemblablement jamais.

ARTICLE VI.

Au Compte rendu le fonds annuel des
affaires étrangères , compris les Lignes
Suisses , est de . 8,525,000 liv.

Au Compte effectif il est porté à . . .	12,565,000
Différence :	4,040,000

Le fonds de ce département ne peut
pas être le même tous les ans ; il s'ac-
croît plus ou moins en proportion des dé-
penses extraordinaires que la politique
exige , dont les détails restent dans le se-
cret du Cabinet. Ces dépenses variables
ne peuvent sans doute être considérées
comme annuelles : mais elles ne peuvent
pas non plus être comptées absolument
pour rien , lorsqu'on veut faire une ba-

N^o. VIII
des pieces
Justificati-
ves.

lance exacte. J'en donnerai pour preuve, & je mettrai au rang des Pièces Justificatives, un relevé pris sur les états des fonds ordonnés pour les affaires étrangères depuis 1780 jusques & compris 1787. On verra que quelquefois, comme en 1782 & 1783, ils ont monté au-dessus de 14 millions, & que les quatre dernières années ils ont été entre 11 & 12.

QUANT à l'avenir, la plupart des extraordinaires qui ont subsisté jusqu'à présent n'ayant plus lieu, on peut compter que la dépense annuelle de ce département n'ira guère au-dessus de 9 millions, y compris les 830,000 liv. que coûtent les Liges Suisses; & c'est sur ce pied que je l'ai portée dans mon apperçu de l'état ordinaire de dépense: mais il n'est pas moins constant que la fixation portée au Compte rendu en Janvier 1781, ne s'est trouvée conforme à la dépense effective ni cette année-là, ni aucune des six années suivantes;

suivantes; & ce qu'il y a eu de différence
a été nécessairement en déficit.

ARTICLE VII.

M. NECKER a porté dans son Compte
rendu pour la dépense de toutes les par-
ties de la maison domestique du Roi ,
de celle de la Reine , de toute la Famille
Royale, compris les bâtimens, les ga-
ges des charges, les divers traitemens
des personnes attachées à la Cour.

25,700,000 livs

ET pour les mai-
sons de Monsieur &
de Madame, de Mon-
sieur le Comte & de
Madame la Comtesse
d'Artois, dont il a fait
un article séparé, . 8,040,000

Ce qui fait pour le tout 33,740,000

LES mêmes articles,
dans le Compte effectif,

font ensemble la somme

de 36,157,000

Différence 2,417,000

ON ne voit pas dans le Compte rendu quels ont pu être les élémens de l'évaluation donnée par M. Necker aux dépenses de la maison du Roi & de la Famille Royale. Vraisemblablement il les a calculées d'après l'idée qu'il s'étoit faite de l'économie qui pourroit résulter de son opération de réforme entreprise l'année précédente. Mais il est bien prouvé que cette idée étoit fort exagérée, & qu'il s'en faut de beaucoup que l'événement ait répondu à ses espérances. Il paroît même par les détails qu'il a donnés au public des différentes dépenses comprises sous la dénomination de dépenses de la maison du Roi, qu'il n'en étoit pas parfaitement instruit, puisqu'il a été reconnu que sur le seul objet de la *Chambre aux deniers*, dont il a estimé

Ouvrage
sur l'Admini-
stration
des Finan-
ces, T. II
page 452.

que la dépense étoit réduite à environ 800,000 liv. il s'est trompé de 1,700,000 liv. La démonstration de cette erreur se trouve consignée dans un rapport fait au Bureau général des dépenses de la maison du Roi, le 14 Février 1785, qui se trouvera ci-joint parmi les Pièces Justificatives.

N^o. VI
des Pièces
Justificati-
ves.

LA lecture de ce rapport dispensera de plus grande explication sur les causes de la différence qui se trouve entre les Articles VI & VII du Compte rendu & ceux du Compte effectif qui y correspondent. On se contentera d'observer que, malgré les augmentations de dépenses survenues depuis, & occasionnées nécessairement par la naissance de Monseigneur le Dauphin, par celle de M. le Duc de Normandie, ainsi que pour la maison de M. le Duc de Berri, & quelques arrangemens relatifs à celle de la Reine, la somme totale de ces articles n'est encore aujourd'hui que de 36 mil-

lions ; comme elle étoit en 1781 ; qu'elle n'est portée que sur ce pied , & même un peu au - dessous , dans l'état que j'ai remis au Roi de la dépense ordinaire ; qu'ainsi il y a eu sur cette partie une continuation d'économie prouvée par le fait , & non *ce relâchement de principes* , ces *prétendues dissipations* que la calomnie est toujours sûre de faire croire facilement , lors même qu'elle n'en peut fournir aucune preuve , ni citer aucun exemple constaté.

ARTICLE XVI.

DANS le compte rendu , les intérêts & frais des anticipations ne sont portés qu'à 5,500,000 liv.

Dans le compte effectif ils le sont à . . . 7,011,000

Différence . 1,510,000

C'EST pour marcher toujours sur la

même ligne , & me tenir aux résultats du compte effectif , que je ne compte les intérêts & frais des anticipations qu'à 7,011,000 liv. ; quoique , suivant l'état des services de 1780 , ils aient monté à 9,156,744 liv. , les anticipations étant alors de 130,168,000 liv. , & quoique ces intérêts & frais se soient nécessairement élevés plus haut pour l'année 1781 , les anticipations ayant été de 150,560,000 liv.

LORSQU'ON recherche pourquoi le compte effectif de 1781 n'a cependant porté ces mêmes frais qu'à une moindre somme , on en trouve l'éclaircissement dans le bilan de 1782 , dont je rapporte un extrait. On y voit que l'intérêt des 150 millions 560 mille livres anticipés en 1781 , a réellement coûté plus de 9 millions ; mais qu'on en a rejeté , sur l'année suivante , une portion plus considérable que ne le sont les rejets ordinaires

N^o. IX
des pièces
justificati-
ves.

(*). On trouve en effet , dans ce bilan de 1782, que les intérêts & frais d'anticipation pour les quartiers de Juillet & d'Octobre 1781 formoient un objet de 2,340,000 liv. qu'on a repris dans la dépense de 1782, par article séparé de celui des intérêts & frais d'anticipations appartenant à cette même année 1782. Je serois donc en droit de dire que les frais d'anticipation pour 1781 ont monté à 9,351,000 liv. , par conséquent à 3,851,000 liv. au dessus de l'évaluation bornée par M. Necker à 5,500,000 liv. J'y serois d'autant plus fondé , que dans un état remis au Roi par M. de Fleuri au mois de Juillet 1781 , où l'on fait connoître les erreurs de divers articles du compte de M. Necker , on lit ce qui suit :

(*) On ne rejette ordinairement qu'un quartier d'une année à l'autre : on en a rejeté deux de 1781 sur 1782.

« LES intérêts & frais d'anticipation
 » n'ont été portés par M. Necker que
 » pour 5,500,000 liv. : cependant , véri-
 » fication faite de la même dépense en
 » 1780 , elle a excédé 9 millions : l'on
 » est certain qu'elle sera plus considéra-
 » ble en 1781 ».

MAIS je reviens , & m'arrête unique-
 ment à l'énoncé du compte effectif , qui
 ne porte ces frais qu'à 7,011,000 liv.
 Sur ce pied , il ne peut y avoir de con-
 testation : car M. Necker lui - même ,
 voulant répondre à ce reproche d'avoir
 porté trop bas les frais d'anticipation ,
 convient qu'à l'époque du compte rendu ,
 ils *revenoient à 6 pour cent , la commis-*
sion comprise ; & comme au même endroit
 il énonce que les anticipations *montoient*
alors à 119 millions (quoiqu'il soit
 constant qu'elles montoient beaucoup
 plus haut) , il en résulte que , même
 suivant son calcul , elles coûtoient
 7,140,000 l. ; ce qui excède de 1,640,000

1. la somme à laquelle cet article est évalué dans son compte rendu. Il y auroit donc de son propre aveu, sur cet objet, une erreur encore un peu plus forte que celle qui résulte du compte effectif.

Page 96. *CETTE allégation, dit M. Necker, ne peut être vérifiée que par une multitude de faits dont je n'ai pu conserver la mémoire.*

La voilà constatée par pièces.

IL ajoute que les levées extraordinaires pour 1781 ayant dû surpasser de beaucoup les besoins de l'année, l'on auroit pu d'un moment à l'autre diminuer les anticipations ; qu'il étoit donc raisonnable de ne les comprendre dans le compte rendu que pour le capital ordinaire de 100 millions, lequel, à cinq & demi pour cent, faisoit 5 millions 500 mille liv.

EST-CE donc là une raison ? — On ne pouvoit ignorer que les anticipations avoient été à 130 millions 168 mille liv. en 1780 : cependant on ne les compte qu'à 100 millions en Janvier 1781 !

ON ne pouvoit pas prévoir alors quelle feroit la proportion entre les levées extraordinaires qui auroient lieu dans le courant de l'année , & les besoins de cette même année : cependant on suppose qu'il en résultera de la diminution dans la masse des anticipations , sur laquelle , dans le fait , il y a eu beaucoup d'augmentation !

ON convient que les frais étoient à fix pour cent : & cependant on ne les compte qu'à cinq & demi !

ON ne passe que 5 millions 500000 l. pour ces frais : & dans l'année même où l'on a écrit, ils ont monté au-delà de 9 millions !

ENFIN on croit tout sauver , en disant qu'on a voulu former l'état d'une année ordinaire : & cet état disproportionné , qui ne se rapporte à aucune époque , ne s'est jamais réalisé !

A R T I C L E X X I I .

LA dépense relative aux loteries de 1777 & de 1780 n'est portée , au compte rendu , qu'à . . . 3,000,000 liv.

Cependant le fonds effectif qu'il a fallu faire en 1781 pour l'objet de ces loteries a été de 7,623,000

—————
Différence . 4,623,000

DANS l'Appendix qui est à la fin d Mémoire auquel je réponds , M. Necker s'est fait l'objection qu'il y avoit à payer , en 1781 , 4,623,000 liv. pour la loterie de 1777 , par conséquent 1,623,000 liv. au - delà de la somme à laquelle cet ar-

ticle est réduit dans son compte : mais il n'a point parlé des 4,170,000 liv. qu'il a fallu payer dans les premiers jours de Janvier 1782 pour la loterie de 1780. La réunion de cette dernière somme avec celle de 4,623,000 liv. , pour la loterie de 1777, devroit faire en dépense celle de 8,793,000 liv. , par conséquent 5,793,000 liv. de plus que ce qui est porté au compte rendu. Il paroît cependant que le fonds effectif qu'il a fallu faire en 1781 n'a été que de 7,623,000 l. , & la différence n'est comptée que relativement à cette somme dans le tableau comparatif des deux comptes.

M. NECKER pourra objecter que le paiement des 4,170,000 liv. pour la loterie de 1780, n'étant échu qu'en Janvier 1782, ne devoit être compris pour aucune portion dans la dépense de 1781 ; & cela est vrai dans l'ordre de la comptabilité : mais il est certain que ce qui devoit être payé le premier Janvier, n'a

pu l'être qu'avec des fonds rassemblés au moins dès la veille , & qu'ainsi la charge de ce paiement porte réellement sur l'année précédente. L'échéance du premier Janvier se confond nécessairement avec celle du dernier Décembre précédent , quand il s'agit des moyens d'acquittement.

MAIS , dira-t-on , c'est décharger l'année 1782 de partie d'une dépense qui lui appartient , & la reporter sur l'année 1781 , à qui elle n'appartient pas ?

JE réponds que, dans l'année 1782 , il a fallu pareillement faire le fonds du paiement fixé au 1^{er} Janvier 1783 de la même somme de 4,170,000 liv. pour la loterie de 1780 ; & que le remboursement de celle de 1777 ayant été , cette même année 1782 , de 6,075,000 l. , elle a été encore bien plus chargée que 1781 , puisque les paiemens de ces deux loteries lui ont coûté 10,245,000 liv. De même en 1783 ; de même en 1784.

CETTE inégalité dans la quotité des remboursemens prescrites pour chaque année par les arrêts constitutifs des deux loteries, est le motif, ou plutôt le prétexte dont M. Necker s'est servi pour ne pas porter ces remboursemens en dépense, & n'y faire entrer que l'intérêt du capital. Cette étrange métamorphose d'un paiement exigible en un intérêt imaginaire n'a pu être adoptée dans le compte effectif de l'année 1781, où l'on a employé en dépense tous les fonds qu'il a été nécessaire de se procurer dans le cours de cette année pour les besoins de l'Etat.

MAIS ce qui tranche toute difficulté, & ce qui doit naturellement servir à évaluer le montant de la dépense dont il s'agit, comme on fait toutes les fois qu'on veut donner une mesure égale à une quotité variable, c'est le calcul de l'année commune des dix sur lesquelles cette dépense se trouvoit répartie sui-

vant les dispositions des Arrêts du Conseil.

N^o. X
des pièces
justificati-
ves.

ON en trouvera le Tableau dans les Pièces Justificatives ; & on verra que , depuis & compris 1781 jusques en 1790 inclusivement , il restoit à payer 73,374,000 liv. ; ce qui fait , pour l'année commune , 7,374,000 liv. , par conséquent 4, 374,000 liv. de plus que les trois millions auxquels cette dépense est réduite dans le compte rendu , ce qui revient à peu-près à la différence résultante de l'Etat comparatif.

M. NECKER observe qu'il n'a point dissimulé dans son compte rendu , qu'il avoit substitué l'intérêt du capital aux remboursemens ordonnés. Mais en convenir , est-ce le justifier ? Pouvoit-il y avoir un motif raisonnable pour mettre ce qui n'étoit pas , à la place de ce qui étoit , pour porter en compte une charge éternelle au lieu d'un remboursement déterminé ? Réduire ainsi à moitié le montant d'une dépense , à l'aide d'une

fiction imaginaire , n'étoit-ce pas induire en erreur quiconque auroit cru pouvoir établir le bilan de l'année , & sa confiance , sur de pareils calculs ?

Tout le monde en fit l'observation dans le tems ; & chacun remarqua , avec l'auteur d'un des écrits qui parurent alors , qu'au moyen de cette méthode de ne porter dans l'état de sa dépense que l'intérêt de ce qu'on doit payer , il seroit facile de la réduire à la vingtième partie de ce qu'elle seroit réellement , puisqu'il ne faudroit que mettre au lieu du montant de chaque article , l'intérêt à 5 pour cent , de la somme à emprunter pour s'en acquitter.

MAIS , dit M. Necker , dès qu'on explique de quelle manière on a procédé , il n'y a rien à dire. *C'étoit l'instruction des créanciers de l'Etat , des capitalistes & des prêteurs qu'on avoit en vue dans la publicité du Compte rendu ; &*

cette instruction étoit complete toutes les fois qu'il n'y avoit rien de dissimulé, de mystérieux dans la composition des états qui devoient régler leur opinion.

EH quoi ! deux lignes qui annonçoient seulement qu'à cause de l'inégalité des remboursemens , on se bornoit à *passer en dépense l'intérêt de leur capital* , suffisoient-elles donc pour avertir les créanciers de l'Etat , & les prêteurs , qu'ils ne devoient pas compter sur la réalité des résultats du tableau de situation qu'on leur présentoit ? Frappés de ces résultats avantageux , bien plus que de la petite note interlinéaire où l'on prétend qu'ils ont dû trouver une *instruction complete* , ont-ils dû penser qu'on prenoit de pareilles tournures pour faire éclipser une partie de la dépense , afin de trouver un excédent dans les revenus ? Et s'ils ont dû le penser d'après cette note , que devenoit l'intention du compte rendu ?

J'AI

J'AI procédé fort différemment dans les comptes que j'ai présentés au Roi & à la Nation , pour faire connoître la véritable situation des finances. Loin de faire disparoître la hauteur des remboursemens assignés à des époques fixes , j'ai considéré qu'une charge qui devoit durer encore dix ans , & qui , dans le période de son extinction successive , pouvoit se reproduire , du moins en partie , par l'effet de nouveaux besoins , devoit être mise au rang des dépenses annuelles ; & qu'il valoit mieux réserver à l'Etat la ressource future de son extinction , que de la présenter comme actuelle aux créanciers & aux prêteurs , quand elle étoit encore si éloignée. J'ai suivi ainsi la méthode fondée sur le Principe IV. Aurois-je mieux fait de ne compter que l'intérêt du capital de ces remboursemens ? C'est au public , & sur-tout aux capitalistes prêteurs , à juger si le parti que j'ai préféré n'est pas le plus juste , le plus franc , le plus loyal.

H

ARTICLE XLIX.

LES dépenses imprévues sont réduites ;
dans le compte rendu , à . 3,000,000 l.

Suivant le compte effectif
elles ont monté à . . . 9,881,000

Différence 6,881,000

Pag. 100
de la brochure.

Ce n'est , dit M. Necker , que graduellement & par la perfection de l'ordre que je me suis cru autorisé à évaluer ces dépenses à une somme si modique.

Pag. 513
& 527 du
tom. II de
l'Administration des
Finances.

Cet article , dit-il ailleurs , est susceptible de grands écarts , selon les hommes & selon les circonstances ; car c'est-là que peuvent se ranger & l'acquit des dettes des Princes ou des grands Seigneurs , & les gratifications & les fêtes & les bâtimens extraordinaires , & tous les sacrifices de libéralité , de profusion , de négligence , & de mal-adresse.

CE n'est pas la seule occasion où l'on

a vu M. Necker s'exalter aux dépens des Administrateurs qui l'ont précédé ou suivi. Il est certain que tous ont porté dans leurs états , l'article des dépenses imprévues & extraordinaires à environ 10 millions ; c'est la mesure qu'on lui a toujours donnée , & souvent elle a été insuffisante : je crois même qu'il ne seroit pas impossible de prouver qu'elle n'a pas été moins étendue sous l'administration de M. Necker que sous toutes les autres ; il devroit être facile de le vérifier par le recours aux états de situation de son tems : mais , comme je l'ai déjà observé , ces états manquent entièrement , & il ne s'en est pas trouvé un seul au dépôt du Contrôle général pour l'espace de 1777 à 1781. Je n'en pénètre pas la raison ; & je me borne à soutenir , sans craindre d'être contredit par aucune des personnes versées dans l'administration , que l'article des dépenses imprévues ou extraordinaires a toujours été compté pour environ 10 millions ; sans qu'on en doive con-

Pag. 516
du tom. II
de l'Admi-
nistration
des Finan-
ces.

clure que ni les prédécesseurs de M. Necker , ni lui , ni ses successeurs , y aient fait entrer ce qu'il appelle *des sacrifices de libéralité , de profusion , de négligence , ou de mal-adresse* , sans qu'ils aient , comme il le dit au même paragraphe , *imaginé qu'une part de la fortune de l'Etat pût être employée à leur valoir des remerciemens , à leur procurer des amis & des protecteurs.*

TOUTES ces insinuations dénigrantes portent sur la supposition que la réserve destinée aux objets imprévus , peut n'être qu'un moyen de faciliter des dépenses abusives. Mais c'est en donner une très-fausse idée : car il est de fait , & les Comptes le constatent , que les dépenses qui absorbent chaque année ce fonds de précaution , & qui l'ont toujours fait regarder comme nécessaire , sont relatives , soit au service du Roi , soit au soulagement de ses peuples , & subordonnées , comme toutes les autres , aux règles de la comptabilité.

LES cas fortuits en tout genre , les malheurs de toute espèce , les dérangemens de saisons , les incidens politiques , les emprunts éventuels , tout ce qui sort de l'ordre ordinaire , tout ce qui ne peut être classé dans les dépenses annuelles , enfin tout ce qui n'est qu'accidentel & momentané , entre dans la composition de cet article , dont les détails sont multipliés à l'infini.

UN particulier qui voudroit former un projet exact de sa dépense , le pourroit-il sans y comprendre pour les objets imprévus une somme quelconque ? & cette somme la trouveroit-on excessive , si ellen'étoit que le cinquantième du tout ? Comment donc s'étonneroit-on , comment ne trouveroit-on pas indispensable qu'il y eût environ dix millions réservés pour les dépenses imprévues & extraordinaires , dans un Royaume dont la dépense ordinaire &

annuelle surpasse cinq cens millions (1)?

LÉGERES DIFFÉRENCES SUR PLUSIEURS
ARTICLES ,

Tant en plus qu'en moins.

JE n'entrerai dans aucun détail sur les articles à l'égard desquels les différences entre les deux comptes sont peu impor-

(1) P. S. JE ne saurois changer de façon de penser sur cet objet , quoique depuis ce que j'en ai dit , j'aie lu dans le discours prononcé par M. le Garde de Sceaux , à la séance du 19 Novembre dernier , qu'au nombre des réductions économiques dont il donne le détail , on a compté celle de *neuf millions retranchés de l'article des dépenses imprévues*. Retrancher sur l'imprévu! ---- J'avoue que je ne le conçois pas. Il seroit fort heureux qu'on pût retrancher beaucoup sur l'intempérie des saisons , sur les calamités accidentelles , sur les circonstances inquiétantes qui d'un moment à l'autre peuvent exiger des surcroîts de précautions & de dépenses : mais puisque la volonté de l'homme ne peut commander aux événemens , sa prévoyance doit s'y plier ; & une longue expérience a prouvé , que si les différentes causes qui concourent à former le chapitre des

tantes. On verra en y jetant les yeux qu'il y en a neuf de ce genre , dont les différences en plus dans l'effectif, font ensemble la somme de 1,881,000 l.

& cinq autres dont les différences en moins , étant réunies , font la somme de . 2,510,000

En sorte que , compensation faite à concurrence , il reste

une différence en moins de 629,000

Laquelle il est juste de retrancher du total des différences en plus qui se trouvent dans les autres articles de dépense du compte effectif , comparés aux articles correspondans du compte rendu.

dépenses imprévues font infiniment variables , leur résultat n'en est pas moins certain , qu'il surpasse même presque toujours le fonds qu'il est d'usage d'y destiner.



*Récapitulation des Différences sur la
Dépense.*

Article III.	3,605,000 l.
Article V.	6,800,000
Article VI.	4,000,000
Article VII & VIII.	2,417,000
Article XVI.	1,511,000
Article XXII.	4,623,000
Article XLIX.	6,881,000
	29,837,000

Sur quoi il faut déduire ,
comme il est dit ci-dessus ,
pour la différence en
moins résultant de la com-
pensation des petits ar-
ticles

629,000

Total des différences
en plus, sur les dépenses 29,208,000

POUR plus grande clarté, & afin
de soulager l'attention des lecteurs, déjà
fatiguée sans doute par cette froide &

fastidieuse discussion de calculs , je vais rapprocher dans un résumé général les exagérations de recette & les atténuations de dépense ci-dessus annotées , en caractérisant chaque erreur suivant sa cause.

RÉSUMÉ GÉNÉRAL.

Exagerations de Recette.

Art. I. ERREUR sur le produit des recettes générales des finances , constatée tant par le compte de la recette effective que par les soumissions des Receveurs-Généraux , & par la nécessité où l'on a été de remplacer en 1782 , des deniers du Trésor-Royal , ce qu'il y avoit eu de trop tiré en rescriptions pendant l'année 1781. . . . 10,777,000 l.

Art. II. Trop compté du versement de la ferme générale au Trésor Royal , pour n'a-

10,777,000

De l'autre part. 10.777,000 l.

voir pas prélevé toutes les
déductions portées en l'é-
tat remis aux fermiers gé-
néraux. 4,921,000

Art. III. Emploi caduc du produit
des droits du domaine
d'Occident en non-valeur
pendant la guerre. . . . 4,100,000

Articles Légères différences en moins
divers. sur plusieurs articles réu-
nis, déduction faite de plu-
sieurs petites différences
en plus sur d'autres arti-
cles. 260,000

Art. X. Supposition d'une recette
qui avoit été annulée
pour huit ans par un ra-
chat dont on avoit tou-
ché le prix. 1,215,000

Art. XX. Répartition chimérique par
années, d'un don gratuit
consommé en une seule. . 3,400,000

24,673,000

Ci-contre 24,673,000

Article XXIII. Imputation prématurée de la part du Roi dans le bénéfice éventuel des fermiers-généraux. . . . 1,200,000

Article XXV. Excès dans l'évaluation présumée du produit de la Loterie Royale. . . . 954,000

Article XXVII. Emploi devenu nul d'une contribution dont la ville de Paris a été déchargée. . . 204,000

Article XXX. Recette fictive & sans objet, pour l'intérêt d'effets publics rentrés précédemment au Trésor-Royal. . . 290,000

Total. 27,321,000

Atténuations de Dépense.

Art. III. Erreur étonnante sur l'état des fonds destinés à l'Artillerie & au Génie, prouvée par les états même

De l'autre part. . . . 27,321,000 l.
 émanés du Département
 de la Guerre. . . . 3,605,000

Art. V. Estimation beaucoup trop
 foible , & reconnue telle
 dans les ouvrages même
 de M. Necker , des fonds
 ordinaires du Départe-
 ment de la Marine. . . 6,800,000

Art. VI. Discordance de la somme
 portée pour la dépense
 des affaires étrangères ,
 avec celle résultante des
 états de ce Département. 4,000,000

Article VII & VIII. Méprise sur la dépense de la
 Maison du Roi , vérifiée
 au Bureau des Commissai-
 res de Sa Majesté pour
 cet objet. 2,417,000

Article XVI. Calcul erroné des frais d'an-
 ticipation , même en ne
 les comptant que d'après
 les données de Monsieur

44,143,000

	<i>Ci-contre</i>	44,143,000
	Necker.	1,511,000
Article XXII.	Substitution illusoire & évidemment inadmissible d'intérêt perpétuel & supposé, au lieu de remboursemens prescrits à époques fixes.	4,523,000
Article XLIX.	Réduction imaginaire, & qui seroit plutôt imprévoyance qu'économie, sur le fonds de réserve destiné aux dépenses extraordinaires.	6,881,000
	Somme totale.	57,158,000
	A déduire pour les différences en moins, qui surpassent les différences en plus de divers petits articles, comme il a été précédemment observé.	629,000

LA DIFFÉRENCE RÉELLE EN-

TRE LE COMPTE EFFEC-
TIF ET LE COMPTE RENDU,
EST DONC DE. . . . 56,529,000

IL m'étoit impossible de ne pas apper-
cevoir un tel mécompte , ayant toutes
les pieces sous les yeux , & il ne m'étoit
pas permis de le dissimuler , étant obligé
de remonter au passé pour donner une
idée juste du présent.

Pag. 23. JE n'en ai pas conclu , comme M. Nec-
ker le suppose , *que le déficit à l'époque
de sa retraite étoit de cinquante-six mil-
lions.* C'eût été manquer de logique ; car
de ce qu'il y a cette différence entre le
Compte rendu & le Compte réel , il ré-
sulte seulement qu'au lieu de l'excédent
de recette de 10 millions , annoncé par
M. Necker en 1781, le déficit de cette
année avoit été de 46 millions ; & c'est
ce que j'en ai conclu. J'ai ajouté , dans le
grand Comité des Notables tenu chez

MONSIEUR , que par dessus ce résultat du Compte effectif , d'autres objets qui n'y étoient pas compris , faisoient monter le déficit , pour la même époque , à environ soixante & dix millions , & que j'étois en état d'en donner la preuve. Je n'en ai point fait un *secret* , comme M. Necker le suppose encore : mais on ne m'a pas mis dans le cas de m'expliquer davantage en cette occasion. On peut se souvenir que le Prélat qui soutenoit vivement la thèse contraire , disoit & répétoit que si je prouvois seulement une erreur de six millions dans le Compte rendu , c'étoit assez pour que M. Necker fût inexcusable. Je n'ai donc pas eu besoin pour lui répondre , d'entrer fort avant dans les calculs. Ils vont être entièrement développés , & l'on ne se plaindra plus *que j'en garde le secret*.

Pag. 33.

MAIS avant tout , je dois , pour l'intérêt public autant que pour la défense de mon exactitude , abjurer , ou plutôt re-

pouffer loin de moi ces évaluations vagues, ces estimations variables & incertaines, ces manieres de composer sur le taux du déficit, que je n'ai jamais employées, & qu'on trouve dans tous les écrits où l'on a voulu traiter cet objet; comme si un point qui doit être fixé par des calculs authentiques, étoit susceptible de pareilles vacillations.

QUELLES idées peut-on se former de la situation de nos finances, quels jugemens peut-on asseoir sur la hauteur du déficit, lorsque M. Necker, après m'avoir fait dire d'abord, que *le déficit, à l'époque de sa retraite, étoit de cinquante-six millions*, & ensuite que par d'autres calculs *il se trouverait être de soixante & dix à soixante-onze millions*, finit par prendre *soixante millions pour résultat*; lorsque d'un autre côté, le discours de clôture de l'Assemblée des Notables, annonce comme fruit de leur examen pénible, que *quelques bureaux ont porté*

porté le déficit actuel entre 130 & 140 millions , que quelques-uns l'ont porté encore plus haut , & que le terme moyen de leurs recherches peut être fixé à 140 millions ; lorsqu'enfin chacun des écrivains à qui il a plu de communiquer au public leurs prétendues connoissances sur ce sujet , a composé à sa guise , des comptes rendus , & des tableaux de situation depuis 1770 jusqu'à présent , lesquels différent si prodigieusement les uns des autres , qu'on a peine à croire qu'ils se rapportent au même pays , & que pareils rêves aient pu être tous enfantés dans la même circonstance (*).

(*) Suivant un de ces auteurs , lorsque M. l'Abbé Terray est sorti du Ministère il y avoit , au lieu d'un déficit , un excédent de 14 millions 326 mille 728 l. ; il n'y avoit à l'époque du compte de M. de Clugny aucun déficit ; M. Necker par ses propres calculs se seroit montré lui-même en déficit de 39 millions , & cet administrateur seroit tombé dans une erreur que j'aurois encore aggravée en prenant pour réel un déficit fictif. (*Lettre à M. le Duc de **** , page 21 , 25 , 31.)

ON ne fauroit m'imputer ces variations. Il n'y en a eu ni dans mes paroles ni dans mes écrits. Puiffe celui-ci servir à débrouiller ce cahos de calculs opposés, qui n'est pas le moindre inconvénient des débats sur les comptes de finances, suite naturelle de leur publicité ! Il n'y a rien d'indéterminé dans ce que j'ai avan-

Suivant un autre ouvrage qui est rempli de bons principes & de faux calculs, le déficit étoit de six millions seulement en 1775 ; il étoit de plus de 30 en 1781, & il ne seroit aujourd'hui que de 70 millions. (Libération de la Dette Nationale, troisième partie, pages 52, 65, 146.)

Dans les remontrances d'un Parlement, où l'on paroît avoir adopté les calculs d'un libelle qui venoit d'être publié, on a été jusqu'à dire *qu'à mon entrée dans le ministère, la recette excédoit la dépense de 33 millions.*

Enfin les papiers Anglois viennent de rapporter un nouveau tableau envoyé de Paris, où, après avoir présenté des excédens de recette, tels qu'on a voulu les imaginer, depuis le commencement du regne jusqu'aux derniers tems de mon administration, on les fait subitement se métamorphoser en un déficit de 140 millions.

cé, parce que je n'ai rien avancé qui ne fût constaté sur pièces, rien dont je ne puisse présenter les renseignemens justificatifs. Je vais en continuer l'exposé ; & pour que tous les points auxquels ils se rapportent , demeurent établis avec toute la précision que je leur ai donnée ; pour qu'ils soient à l'abri de toute équivoque , je crois devoir mettre ici sous les yeux du public , l'état progressif du déficit depuis le commencement du règne jusqu'à présent , tel que je l'ai présenté au Roi , & tel qu'il résulte des comptes & pièces originales que j'ai eus en mains. J'espère qu'il paroîtra mériter plus de confiance que ces tableaux imaginaires qui se multipliant de jour en jour , & s'introduisant jusques dans les gazettes , ne peuvent qu'embrouiller toutes les idées. La discussion contradictoire , puisqu'il faut qu'il y en ait une , ne paroît devoir être qu'entre M. Necker & moi. La position où nous nous sommes trouvés l'un & l'autre , nous rend compétens

pour la traiter en connoissance de cause. Ceux qui , n'ayant pu avoir les mêmes moyens de puiser dans les sources , n'en font que plus affirmatifs dans les résultats qu'ils publient , s'érigeant eux-mêmes en juges de ce qui est hors de la portée de leur vue , ne peuvent être regardés dans cette question , que comme des intrus peu dignes d'être crus sur parole.

ÉTAT PROGRESSIF DU DÉFICIT.

PREMIÈRE ÉPOQUE.

1774.

Commencement du Règne.

Déficit . . . 40 millions.

C'EST en 1774 que le Roi est monté sur le trône ; & c'est en parlant de cette même année 1774 , que j'ai dit à l'As-

semblée des Notables que le déficit étoit alors de 40 millions. Je me suis fait représenter l'état général des recettes & dépenses que M. l'Abbé Terray avoit fait faire avec beaucoup de soin à cette époque. Le résumé qui le termine sera imprimé à la suite de cet écrit. La colonne des recettes n'y présente que le revenu disponible versé au Trésor Royal ; mais le Compte général comprenoit tout , & étoit accompagné de tous les détails nécessaires pour faire connoître la nature & le montant des déductions prélevées sur chaque article (*).

N° XII
des piéces
justificati-
ves.

PAR la balance de ce compte il résulte un déficit de 27,818,443 liv. Mais le Compte effectif de la même année prouve qu'il a été beaucoup plus considérable ;

(*) M. LE CLERC , qui étoit alors premier Commis des Finances , en a conservé les doubles.

1°. EN ce que les dépenses de l'extraordinaire des Guerres , qui n'avoient été employées que pour 60 millions , ont monté à 63,400,000 liv. ;

2°. EN ce que celles de la Marine , qui n'étoient portées qu'à trente millions , ont été à trente trois.

3°. EN ce que celles des affaires étrangères , qui n'étoient comprises dans cet état que sur le pied de 8 millions , ont été de 10 millions 500 mille livres.

4°. EN ce que les pensions du Trésor Royal , qui n'y étoient comptées qu'à six millions 500 mille l. ont coûté cette même année 10 millions.

CES augmentations font ensemble la
somme de . . . 12,400,000 liv.

Laquelle ajoutée au
déficit de . . . 27,818,443

L'a fait monter
pour 1774 (*) à . . . 40,218,443

(*) JE ne me suis pas mépris d'année , comme

M. L'ABBÉ TERRAY , ayant cessé d'être chargé de l'administration des finances dès le mois de Septembre 1774 , n'a point été dans le cas de former un compte en règle pour 1775 : il avoit seulement présenté au Roi ses apperçus sur l'avenir ; & c'est l'objet du mémoire souvent cité qu'on a pris l'habitude d'appeler le compte

- l'a supposé M. Serpaud dans *ses Lettres à M. le Duc de **** ; je fais fort bien que le dernier mémoire qu'ait remis au Roi M. l'Abbé Terray , deux ou trois mois avant sa sortie du ministère , se rapporte à la situation de 1775 : mais ce n'est pas sur celui-là que j'ai établi le déficit de 1774 ; c'est sur celui qui avoit été présenté antérieurement par M. l'Abbé Terray , & qui étoit accompagné de tous les états nécessaires pour former le bilan de 1774. Sa sortie du ministère a prévenu le temps où il devoit , suivant l'usage , donner pareillement un état précis de situation pour l'année suivante. Il n'a pu qu'annoncer , comme il a fait , dans son mémoire du mois de Juin , ce qu'il avoit lieu de prévoir pour 1775 , 1776 & 1777. Mais le compte , proprement dit , de 1775 , n'a été formé & remis au Roi qu'à la fin de 1774 par M. Turgot , qui avoit succédé à l'Abbé Terray au mois de Septembre.

rendu de l'Abbé Terray ; quoiqu'il ne soit qu'une exposition raisonnée des accroissemens que la recette avoit reçus depuis 1772 , de ceux dont elle paroissoit susceptible jusques & compris 1777, des moyens de la rapprocher de la dépense, & de la nécessité de faire des réductions dans les différens départemens. On y lit que *le bon prix du bail des fermes*, qui venoit d'être renouvelé, *l'augmentation sur les recettes générales, & celles de plusieurs autres parties*, élèveroient la recette pour l'année 1775 à 210 millions, les déductions prélevées. Elle n'étoit que de 196,901,557, en l'année 1774, quand le mémoire fut présenté ; ainsi l'augmentation fut de 13,502,983 ; & comme le déficit devoit diminuer à concurrence de la même somme, on auroit pu en conclure qu'il étoit d'environ 26 millions en 1775.

Au lieu de tirer cette conséquence du mémoire de M. l'Abbé Terray, ceux qui

ont voulu y trouver les élémens d'un compte en forme, & qui se sont même efforcés de réduire en tableaux figurés le petit nombre d'articles & les résultats généraux qui s'y trouvent énoncés, ont fait éclipser presque tout le déficit, & se sont fondés sur ce que M. l'Abbé Terray semble faire entendre dans ce même mémoire, qu'au moyen des cessations de charges, que par une fausse dénomination il avoit annoncées comme accroissemens de revenus pendant les années 1775, 1776 & 1777, la recette ne feroit plus inférieure à la dépense que de six millions, dans le cas où il n'obtiendrait pas une réduction de pareille somme sur le fond du Département de la Guerre.

MAIS premièrement cette phrase, qu'on a rapportée au prétendu compte de l'année 1775, n'est applicable qu'à l'année 1778.

SECONDEMENT, on voit clairement

que M. l'Abbé Terray , soit pour donner une idée avantageuse de son administration , soit pour décider le Roi aux retranchemens qu'il croyoit faisables sur les départemens , les avoit d'avance comptés comme réalisés ; puisqu'au lieu d'élever au taux de l'effectif de 1774 les articles de dépense qui avoient excédé son évaluation , il les rabaisse encore de sept millions pour 1775 , en ne portant la Guerre qu'à 56 millions , & la Marine à 27 ; tandis que dans l'état de 1774 , l'une étoit à 60 millions , l'autre à 30 ; & qu'en réalité , la dépense de l'une avoit été de 63 millions , & celle de l'autre à 33 , en cette même année 1774.

DANS le fait , loin qu'il y ait eu de la diminution sur les fonds des Départemens , l'année suivante , il paroît qu'on trouva nécessaire d'accorder un supplément de fonds à celui de la Marine. Les 13 millions d'augmentation de revenu furent , pour la plus grande partie , absor-

bés , tant par ce supplément , que par la dépense du Sacre , par celle du mariage de Madame Clotilde , par celle de l'émeute des grains , & autres extraordinaires : en sorte que le déficit auquel M. Turgot eut à pourvoir en 1775 , ne fut guères moindre qu'il n'avoit été en 1774. Je ne m'arrêterai pas à l'administration de ce Magistrat respectable , qu'on ne peut juger que par le mérite des projets qu'il n'eut pas le temps d'exécuter ; & je passe à la seconde époque , que je prends au moment où M. Necker fut chargé de l'administration des finances.

SECONDE ÉPOQUE.

1776.

Fin de l'administration de M. de Clugny.

Déficit . . 37,000,000 liv.

CE n'est ni par obstination , ni par be-

soin , que je persiste à soutenir pour cette époque , comme pour la précédente , l'exactitude de ce que j'ai avancé dans mon Discours à l'Assemblée des Notables. Quoique ma preuve sur l'état du déficit en 1781 , ne dépende aucunement de ce qu'il étoit , soit en 1774 , soit en 1776 , j'ai à cœur de faire voir que je n'ai rien dit légèrement devant une assemblée aussi auguste ; & d'ailleurs cette espèce de généalogie du déficit ayant été altérée & défigurée dans plusieurs écrits publics , qui sont autant de sources d'erreurs , il me paroît utile de la rétablir suivant la vérité.

N° XIII.
des piéces
justificati-
ves.

C'EST dans cette vue que je reviens sur le compte de M. de Clugny pour l'année 1776 , lequel se trouvera imprimé à la suite de cet écrit. Ce même compte fut discuté dans le temps par M. Necker , dont les observations me serviront de guide pour reconnoître quel étoit en réalité le montant du déficit annuel à cette époque. J'employerai ses propres expressions.

L'Etat des Dépenses & des Revenus de Sa Majesté que j'ai sous les yeux (M. Necker parle de celui ci-joint), fait monter le déficit à 24 millions, sans les dépenses extraordinaires de la Marine portées à 15 millions; ce qui fait 39 millions, en les comprenant: mais ces dépenses extraordinaires étant en partie applicables à des objets arriérés ou momentanés, on ne peut les comprendre en entier dans l'état annuel & constant des dépenses. D'un autre côté, il ne paroît pas qu'on doive se flatter que les 32 millions de dépenses ordinaires convenus pour la Marine, & portés dans l'état des finances, ne soient excédés, du moins pendant quelques années. Ainsi, pour ne point aller en avant sur de fausses espérances qui ont continuellement fait négliger les moyens de pourvoir efficacement aux besoins, je passerai les dépenses ordinaires de la Marine pour 35, au lieu de 32 millions..... ce qui seroit 3 millions à ajouter au déficit annuel des

Mémoire du mois de Juillet 1776, remis à M. de Maurepas.

*finances , & le porteroit à 27 millions ;
au lieu de 24.*

M. NECKER , après avoir ensuite établi la nécessité d'avoir un excédent annuel de 10 millions pour se procurer l'étendue de crédit nécessaire, conclut ainsi : *C'est donc trente-sept millions & non vingt-sept qu'il faut trouver , soit par la recette , soit par la dépense.*

VOILA ce qui m'a fait dire qu'il avoit lui-même *estimé le déficit à 37 millions.* J'ai cru pouvoir , dans l'énonciation rapide d'un discours , comprendre sous une même dénomination ce qu'il avoit réduit à un seul tout. Avec quelle amertume M. Necker s'est recrié à ce sujet ! Je ne répondrai point à ses reproches ; je ne me défendrai pas sur l'exactitude rigoureuse d'une expression indifférente ; & je laisse à juger quel peut être le tort d'avoir appelé estimation du déficit , l'appréciation de ce *qu'il falloit trouver* , par conséquent de ce

qui manquoit, pour le bon état des finances : mais quoi qu'on puisse dire sur le mot, je vais prouver, par M. Necker lui-même, que le fond de la proposition étoit juste & vrai, c'est-à-dire, que le déficit annuel étoit réellement de 37 millions en 1776.

ON vient de voir que s'il est porté à 39 millions par la dernière ligne du compte de M. de Clugny, c'est en y comprenant 15 millions d'extraordinaire, lesquels M. Necker a jugé ne devoir entrer qu'à concurrence de trois dans l'état de situation ordinaire ; ce qui lui a paru alors élever le déficit de 24 millions à 27. Mais depuis, dans la brochure qu'il a fait publier au moment de ma démission, au chapitre où il fait l'énumération de ses améliorations, il observe que l'on *avoit porté trop bas dans le Compte de M. de Clugny, l'estimation des pensions alors divisées dans une multitude de caisses, de même que les dépenses de la maison du Roi, &*

Pages 51
& 52.

l'extraordinaire des Guerres. Il évalue ces articles erronés , avec quelques *augmentations modiques de dépense* survenues dans les années suivantes , à *quinze millions*. De ces quinze millions , que cinq soient appliqués aux *modiques* accroissemens de dépenses , & dix aux articles portés trop bas ; voilà le déficit de M. de Clugny à 37 millions , suivant M. Necker lui-même.

IL l'est aussi suivant la réalité ; & ce n'est point au hasard que j'ajoute 10 millions pour les articles de dépense que M. de Clugny avoit comptés au-dessous de ce qu'ils étoient.

EN effet , 1°. l'article des pensions n'est dans son compte , qu'à 9,746,533 l., y compris les pensions de la Guerre & de la Marine , lesquelles y entrent pour 5,280,000 liv. Or il est constaté que dès 1775 , comme je l'ai dit ci-dessus , les pensions payées au Trésor Royal alloient déjà

déjà à dix millions, sans que les pensions militaires y fussent comprises ; & l'on ne doit pas en être étonné, lorsqu'on trouve la masse de toutes ces pensions réunies portée à 28 millions, cinq ans après, dans le Compte rendu par M. Necker. Il y a donc sur cet article, erreur de (*) . . . 5,533,467 liv.

2°. L'extraordinaire des Guerres a monté à trois millions au-dessus des 64 pour lesquels le compte de M. de Clugny l'a porté dans la somme de 93,323,382 liv., qui comprend l'Artillerie &

(*) Cette somme de 5,533,467 est la différence qui se trouve entre 10,000,000 de pensions, non compris celles de la Guerre & de la Marine ; & ce qui reste de cette somme de 9,746,000, soustraction faite de celle de 5,280,000 pour ces pensions militaires qu'on a fait entrer mal-à-propos dans le total des pensions payées alors au Trésor Royal.

Ci-contre	5,533,467 liv.
le Génie , la Maison militaire du Roi , les Maréchaussées , Marches des Troupes , Transports , &c. , ci . . .	3,000,000
3°. L'article de la Maison du Roi étoit porté trop bas d'environ	900,000
4°. Celui des Rentes viagères de	600,000

Total à joindre aux
27 millions de déficit . 10,033,467

Donc j'ai eu raison d'estimer à 37 millions le déficit pour l'époque de 1776.

CETTE vérité n'auroit pas dû blesser M. Necker : elle est plutôt pour lui que contre lui ; puisque , comme je l'ai fait sentir ailleurs , plus il a trouvé de déficit , moins il y en a de relatif à son adminis-

tration dans celui qu'il a laissé. Ce n'est pas même une contradiction avec l'endroit de son Compte rendu où il a dit que le *dernier état mis sous les yeux du Roi par M. de Clugny annonçoit un déficit de 24 millions*, sans affirmer lui-même l'exactitude de ce résultat, ayant au contraire ajouté qu'il lui *avoit paru susceptible de plusieurs observations, mais qu'il croyoit inutile d'entrer de nouveau dans cette discussion*. Ne peut-on pas croire que, s'il y étoit entré, il n'auroit pas manqué de relever alors, comme il a fait depuis, les *articles de dépense portés trop bas dans le Compte de M. de Clugny*, & qu'il auroit conclu, comme j'ai fait, qu'il avoit trouvé en prenant la direction des finances, un

déficit de . . . 37,000,000 liv.

TROISIEME ÉPOQUE.

1781.

Fin de l' Administration de M. Necker.

Déficit . . 70,000,000 liv.

JUSQU'À ce moment, je n'avois point encore articulé précisément le montant du déficit à l'époque où M. Necker a cessé de diriger l'administration des finances. J'avois seulement annoncé, dans mon discours aux Notables, qu'il n'avoit pu que s'accroître depuis 1776 jusqu'en 1781. J'avois montré ensuite dans le grand Comité tenu chez MONSIEUR, que suivant le Compte effectif de l'année 1781, au lieu que la recette fût de dix millions supérieure à la dépense, elle étoit de quarante six millions inférieure; & j'en ai ci-dessus développé la preuve dans le plus grand détail. Je ne disconviens pas d'avoir ajouté dans le même Comité, qu'en

réunissant à ces quarante-six millions, d'autres objets dont il n'étoit pas fait mention dans les comptes de l'année, & qui néanmoins augmentoient encore le vuide qui à cette époque devoit être considéré comme déficit ordinaire, il se trouveroit être de 70 à 71 millions. C'est aussi sur ce pied que j'entreprends de le prouver, sans accepter l'espèce de composition que M. Necker a paru me faire en ne prenant que *soixante millions pour résultat*. J'avouerai même que, dans le premier apperçu que je donnai au Roi de la situation de 1781, j'avois porté jusqu'à 75 millions, l'appréciation qu'on pouvoit faire de ce déficit. Mais lorsque j'ai formé la balance exacte, en écartant tout ce qui pouvoit être contesté, j'ai reconnu que ce qu'on pouvoit appeler la dépense ordinaire en 1781, excédoit de soixante & dix millions, ce qu'on pouvoit alors regarder pareillement comme le revenu ordinaire.

C'EST-LA mon véritable résultat ; c'est celui dont j'avois annoncé que j'administrerois la preuve aux Notables , lorsque l'on seroit parvenu à l'examen des matieres de la quatrieme division ; & c'est celui que je vais démontrer.

J'AI déjà fait voir que la recette effective de 1781 , au lieu d'avoir surpassé la dépense effective de la même année , lui avoit été inférieure de 46,329,000 liv. , sans compter rien de ce qui étoit relatif à la guerre ou à toute autre circonstance momentanée. Le Compte de 1781 , séparé ainsi de tout l'extraordinaire , seroit vraiment le compte de la situation ordinaire à cette époque , s'il n'y avoit rien d'omis , soit par rapport aux revenus , soit par rapport à la dépense.

QUANT aux revenus , je ne vois qu'un seul article de supplément qui pourroit paroître juste : c'est celui des *Droits du Domaine d'Occident*. On appelle ainsi

l'impôt qui se leve à l'entrée des denrées des Colonies. Cet article a été nul au Compte effectif de 1781 , à cause de la guerre qui existoit alors; & l'on a reproché avec raison à M. Necker de l'avoir mis au rang des fonds actifs qu'il présentoit comme gage des emprunts qu'il alloit faire , tandis que c'étoit une valeur morte, & que le tems où elle redeviendrait productive , étoit encore incertain. Pouvoit-il employer dans la recettte un revenu futur , lorsqu'il s'annonçoit comme rendant *compte de l'état actuel* , lorsqu'il disoit au Roi que , par l'effet de ses soins , *l'état actuel de ses finances* étoit tel que , malgré le déficit qu'il avoit trouvé , malgré la guerre & ses suites , il y avoit *dans ce moment* un excédent de revenu , de dix millions deux cens mille livres ?

P. 1 & 9
du Comp.
rendu de
de M.
Necker

MAIS quand on considère , abstraction faite du moment , & de toutes circonstances , ce qui doit composer le

revenu ordinaire , il est certain qu'alors les Droits du Domaine d'Occident y sont naturellement compris.

Je les ajouterai donc au Compte effectif de 1781 , & même sur le pied de leur produit total en tems de paix , quoique , pour former une année commune , on devroit , comme je l'ai observé , en défalquer à-peu-près un quart , par compensation du tems de guerre , qui en suspend ou réduit presque à rien la perception. Ces droits entrent aujourd'hui pour 3,500,000 liv. dans le bail des fermes : mais comme ils étoient en régie en 1781 , c'est un article séparé de pareille somme qu'il faut ajouter à la colonne des revenus ; & conséquemment c'est 3,500,000 liv. à retrancher du déficit , qui dès-lors, au lieu d'être de 46,329,000 liv. , se réduit à

42,829,000

LES additions qu'il est juste de faire à

la colonne des dépenses , font beaucoup plus considérables.

1°. IL en est une que M. Necker ne peut contester , puisqu'il convient que l'intérêt des emprunts qui ont eu lieu *immédiatement après son Compte rendu , & encore sous son ministère , a balancé l'excédent d'environ dix millions qu'il avoit annoncé.* Ces emprunts que dès-lors il prévoyoit , qu'il avoit même spécialement en vue lorsqu'il a publié son Compte , doivent sans aucun doute , être compris dans le tableau de la situation ordinaire à l'époque de 1781 , puisque leur rente a pris naissance du commencement même de cette année. Or il y a eu dès le mois de Janvier un emprunt de 12 millions sur les Etats de Bretagne , dont l'intérêt est de 600,000 liv.

EN Février , un emprunt viager de soixante millions , porté presque aussitôt à 76,400,000 liv.

En Mai un autre emprunt viager de 30,000,000 liv. , qui a été aussi fort étendu ; mais comme il ne l'a été que depuis la retraite de M. Necker , il ne doit être compté ici que sur le pied de son établissement.

Pag. 78
de la Bro-
chure.

CES deux emprunts font donc ensemble un capital de 106,425,000 l. M. Necker en ne le supposant que de 90,000,000 porte l'intérêt à 9,500,000. Il faut y ajouter l'intérêt des 16 millions 425 mille liv. d'extension (*), ce qui donne 11,142,500 liv. Cette somme n'est pas comprise dans le Compte effectif de

(*) Je rapporte cette extension à la date qui lui est donnée par les Etats du Contrôle général. Au reste, quand elle pourroit être contestée , & fallût-il réduire l'intérêt des emprunts faits par M. Necker en 1781 , aux 10,200,000 liv. qu'il y a lui-même appliqués , la conclusion seroit encore la même ; parce qu'il y a , comme on le verra par le résultat des calculs , assez de marge pour couvrir quelques erreurs , qui si elles existoient n'iroient pas à un million.

1781 , parce que le paiement n'en étoit pas encore échu : mais comme elle influoit dès-lors dans la balance , elle doit être ajoutée au compte de la dépense ordinaire , ci . 11,142,500 liv.

2°. IL est également indispensable d'y faire entrer d'une manière quelconque l'article des dettes arriérées & exigibles qui y a été entièrement omis , quoiqu'il dût paroître nécessaire d'en acquitter quelques parties chaque année , & que le moins qu'on pût faire , fût d'en compter l'intérêt à raison de la nécessité plus ou moins pressante de satisfaire à leur acquittement.

LA masse de ces dettes étoit , suivant les calculs de M. de Clugny , de 203 millions au premier Janvier 1776. Elle ne pouvoit être beaucoup moindre au moment que M. Necker a rendu son compte , la guerre survenue dans l'intervalle n'ayant pu favoriser la diminution de l'ar-

Mémoire
de M. de
Clugny ,
débatu
par M.
Necker.

riéré. L'on voit même par le mémoire que M. Necker avoit remis en 1776 à M. de Maurepas , qu'il étoit d'avis que , vu l'état des besoins où l'on étoit , on retranchât de la dépense la somme de 7,200,000 liv. , que M. de Clugny avoit portée dans son Compte comme destinée au paiement des objets les plus privilégiés. Je supposerai cependant que par un acquittement successif d'environ 53 millions , la dette se soit trouvée réduite à 150 millions en 1781 ; & quoique la plupart des emprunts qui ont servi à sa liquidation , aient coûté 9 à 10 pour cent d'intérêt , néanmoins , comme il y a eu des objets retardés ou attermoyés , je ne compterai l'intérêt qu'à 5 pour cent : c'est . . . 7,500,000 liv.

3°. SUR les frais d'anticipations , lorsque j'ai comparé leur évaluation suivant M. Necker , à ce qu'ils ont coûté suivant le Compte effectif de 1781 , j'ai fait remarquer qu'il s'en falloit de deux millions

qu'ils eussent été portés dans ce compte à leur taux réel, parce qu'on en avoit rejeté une partie sur l'année suivante; j'ai fait voir que dès 1780 ils avoient coûté plus de neuf millions, ainsi que le prouve l'état des services que j'ai rapporté, & que s'il n'y a eu que sept millions payés en 1781 à compte de ces frais, il n'en est pas moins certain qu'ils ont monté relativement à cette même année à 9,351,000 liv. Il l'est également que depuis lors ils ont toujours excédé neuf millions; les comptes des années 1782, 1783, 1784, en font foi: je ne parle pas des accroissemens postérieurs; & je me borne à conclure qu'à l'époque du Compte rendu par M. Necker, les frais des anticipations doivent être évalués à neuf millions, au moins pour l'année ordinaire, puisque dans l'année précédente & dans toutes les suivantes ils ont surpassé cette somme, & que d'ailleurs étant constaté par le compte de 1782 que les anticipations de 1781 montoient

N^o. XI
des pieces
justificati-
ves.

à 150,560,000 liv., il est évident que les frais à 6 pour cent faisoient déjà plus de neuf millions. Ainsi le Compte effectif que j'ai pris pour première base de mes calculs, n'en ayant porté que sept comme dépense payée en 1781, il faut en ajouter deux pour arriver au taux de la dépense annuelle, ci 2,000,000 liv.

4°. L'ARTICLE des remboursemens doit être aussi relevé pour se trouver à sa véritable hauteur. M. Necker a donné, à la fin de son Compte rendu, pag. 115, le *détail des remboursemens passés dans le chapitre des dépenses annuelles*, dont le total monte à 17,326,666 liv. mais on n'y trouve ni le remboursement des charges supprimées de la maison du Roi, qui devoit coûter par an . 1,500,000 liv.

NI les remboursemens de partie des différens emprunts faits à Gênes en 1775 & 1777, dont il a seulement compté l'intérêt, mais pour lesquels le Trésor

Royal devoit rembourser chaque année jusqu'à leur extinction. . . 1,300,000 l.

Ni le remboursement annuel de l'emprunt fait sur les Etats de Bretagne en Janvier 1781. Ce remboursement est de 600,000 liv. par an ; mais il ne sera compté ici que pour 300,000 l., parce qu'à la fin du Compte rendu de M. Necker on trouve dans le détail des remboursemens, la mention de 300,000 liv. *destinés*, est-il dit, *dans ce moment, sous le bon plaisir du Roi, au remboursement d'un emprunt particulier à la province de Bretagne.* Ne sachant pas si cette destination n'étoit pas relative à celui dont il s'agit ici, j'aime mieux en faire la déduction que de m'exposer à compter trop ; & je réduis en conséquence cet article à . . . 300,000 l.

Ni les fonds d'avance à rembourser annuellement à différentes caisses, telles que celle des messageries, & autres,

qui devoient être comptés sur le pied de 800,000 liv., & qui, dans son compte, où il n'a fait mention que de ce qui étoit remboursable à la Caisse de Poissy, ne sont employés que pour 166,666 liv., ce qui exige un supplément de . . . 633,334 l.

Ni enfin les remboursemens des loteries de 1777 & 1780, aux-quels il a lui-même déclaré qu'il avoit substitué l'intérêt seulement du capital. Cet article, qui n'est porté au Compte effectif que pour 7,623,000, a coûté 10,245,000 l. en 1782, 10,110,500 liv. en 1783, 10,336,000 en 1784. Il est vrai qu'en 1785 la loterie de 1777 se trouvant entièrement remboursée, il n'est resté que six millions trois à quatre cens mille livres à rembourser jusqu'en 1790: mais comme dès l'année 1784 les loteries d'Avril & Octobre 1783 ont ajouté à cette dépense annuelle celle de 4,789,000 liv. dont le Trésor Royal se trouve encore chargé

chargé actuellement, & que ce remplacement malheureusement trop ordinaire d'une charge qui s'éteint par une autre qui naît au même instant, oblige de considérer comme dépense annuelle ce qui doit être payé pendant plusieurs années, il s'ensuit qu'il n'y a pas d'exagération à compter comme telle à l'époque de 1781, pour l'article des loteries, ce qu'elles ont coûté depuis lors jusqu'à présent, ce qu'elles ont coûté à quelque époque qu'on les considère, c'est-à-dire dix millions deux à trois cents mille livres. C'est conséquemment à ajouter à la somme de 7,623,000 liv. portée au Compte effectif, celle de 2,600,000 liv.

IL n'est pas étonnant que ces différentes parties de remboursemens ne se trouvent pas dans le Tableau comparatif, où je n'ai rapporté que les articles qui se réfèrent à ceux du Compte rendu, dans lequel ces mêmes parties sont totalement omises. Il en est d'ailleurs, que les circonstances ont obligé de suspendre, tels que les rem-

boursemens des charges supprimées : mais tous ces remboursemens étoient dus annuellement dès 1781 ; ainsi tous ont dû être portés dans la dépense ordinaire à cette époque , comme ils l'ont été postérieurement.

R É S U M É.

Déficit résultant du Compte effectif de l'année 1781	46,329,000	
Lequel , en défal- quant	3,500,000	
Pour le produit de droits du Domaine d'Occident, qui étoient alors suspendus , & que j'ajoute au revenu ordinaire, seréduit à	42,829,000	42,829,000 l.
Intérêt de l'emprunt de Janvier 1781 sur la Bretagne ,	600,000	
Intérêt des emprunts viagers de		
		43,429,000

<i>Ci-contre</i>	43,429,000
Février & Mars 1781, .	11,142,500
Intérêt de la dette arriérée,	7,500,000
Supplément aux frais des	
anticipations	2,000,000
Remboursemens omis . .	1,500,000
Item	1,300,000
Item	300,000
Item	633,000
Item.	<u>2,600,000</u>
Total	<u>70,404,500</u>

IL est donc prouvé que le déficit étoit de soixante & dix millions & plus , à l'époque de la retraite de M. Necker. Pour ne lui rien dissimuler, je vais rapporter ici les observations que j'ai faites à ce sujet dans le grand mémoire que j'ai eu l'honneur de remettre au Roi, au mois de Novembre 1786.

« VOTRE MAJESTÉ peut juger à présent »
 » quelle étoit à cette époque la véritable »
 » situation de ses finances , & combien

» elle s'éloigne de l'idée que lui en avoit
 » donné M. Necker.

» C'ÉTOIT sans doute celle qu'il en
 » avoit lui-même ; car s'il l'avoit bien con-
 » nue , il l'auroit dévoilée , je ne dis pas
 » au Public à qui il pouvoit être impor-
 » tant de la cacher , mais à Votre Ma-
 » jesté à qui la vérité est toujours due : s'il
 » l'avoit bien connue , il n'auroit pas cru
 » pouvoir se dispenser d'employer , dès
 » le commencement de la guerre , la res-
 » source de l'imposition toujours fâcheuse
 » sans doute , mais qui le devient bien
 » davantage quand elle est trop différée :
 » s'il l'avoit bien connue , il n'auroit pas
 » présenté au Public pour gage de ses
 » emprunts , un excédent idéal , quand il
 » y avoit en réalité un déficit énorme :
 » s'il l'avoit bien connue , il n'auroit pas
 » chargé l'Etat d'une masse d'intérêts dont
 » il pouvoit lui épargner une bonne par-
 » tie , en prenant les moyens que les cir-
 » constances exigeoient pour augmenter
 » la recette.

» Ici s'applique ce que j'ai eu l'hon-
 » neur d'observer à Votre Majesté, sur
 » la cherté des fausses combinaisons. En
 » effet, je la supplie de faire attention que
 » les 50 millions d'impositions établies,
 » tant par l'édit d'Août 1781, que par
 » celui de Juillet 1782, qui n'a eu d'effet
 » qu'en 1783, s'ils avoient eu lieu, comme
 » cela devoit être, dès 1777, eussent
 » produit au Trésor Royal pendant ces
 » cinq années 250 millions, & que par
 » conséquent ils eussent dispensé d'em-
 » prunter pareille somme, à laquelle il
 » faut ajouter les intérêts, qui, calculés
 » seulement sur le pied moyen de 6 pour
 » cent jusqu'au remboursement en dix
 » ans, font encore 150 millions. Voilà
 » donc 400 millions dont les finances de
 » Votre Majesté ont été privées en pure
 » perte, parce que l'administrateur a mis
 » sa gloire à retarder une imposition né-
 » cessaire. Quelles réformes peuvent com-
 » penser une privation de 400 millions !
 » J'ai raison de dire qu'elle a été en pure
 » perte, puisque le retardement d'une

» contribution inévitable n'en épargne
 » aucune parcelle au peuple , qui tôt ou
 » tard supporte tout ce qui est charge
 » pour l'Etat , & paie d'autant plus qu'il
 » paie moins promptement.

» Qui peut d'ailleurs évaluer tout ce
 » qu'une plus grande abondance de
 » moyens , & par conséquent une plus
 » grande célérité d'opérations , auroit
 » pu économiser en diminuant la durée
 » de la guerre?

» MAIS je m'écarterois de mon objet
 » & de la précision que je me suis pres-
 » crite dans cet exposé historique des cau-
 » ses de la situation présente , si j'insistois
 » davantage sur cette observation. Je con-
 » clus seulement qu'au moment de la re-
 » traite de M. Necker les charges an-
 » nuelles n'avoient aucune proportion
 » avec l'opinion qu'il en a voulu donner;
 » & que si l'illusion d'un excédent de dix
 » millions, quand il y avoit , suivant les
 » Comptes effectifs, un déficit de 46 ,

» qu'on pourroit même , par les considé-
 » rations que j'ai observées , estimer jus-
 » qu'à 75 millions (*), a dû produire l'a-
 » vantage passager de charmer le public ,
 » elle a en même tems occasionné le très-
 » grand mal d'avoir égaré pour long-tems
 » l'administration.

» EN effet , depuis lors , il semble qu'on
 » ait toujours marché dans les ténèbres.
 » Ne pouvant appercevoir ni le point
 » d'où l'on partoît , ni celui où l'on alloit ,
 » on ne s'est occupé que d'atteindre , à
 » force de viremens , d'anticipations , &
 » pour ainsi dire d'escamotages , la fin
 » de chaque année ; on n'a pu recou-

(*) Si lorsque j'ai formé une balance exacte du
 revenu ordinaire & de la dépense pareillement ordi-
 naire , le déficit , dont par un premier aperçu j'avois
 porté l'appréciation jusqu'à 75 millions , s'est trouvé
 réduit à 70 , c'est parce que j'ai cru équitable de ré-
 tablir dans le compte des revenus , ceux qui n'étoient
 que suspendus en 1781 , tels que les droits du do-
 maine d'Occident , qui , retranchés du Compte de
 M. Necker par le calcul du Compte effectif , y fai-
 soient un vuide de 4,100,000 liv.

» vrir les vuides qu'en creusant plus loin
 » d'autres vuides plus grands encore.

« ON s'est même vu forcé de dérober
 » soigneusement au Public , & de se dé-
 » rober en quelque sorte à foi-même , la
 » connoissance du véritable état des af-
 » faires.

» LA position du Magistrat, qui a suc-
 » cédé à M. Necker au milieu de 1781 ,
 » étoit d'autant plus fâcheuse, qu'il trou-
 » voit un déficit immense , lorsqu'il étoit
 » censé trouver un excédent de recette ;
 » qu'il étoit forcé de mettre des impôts à
 » l'expiration de la guerre , lorsque son
 » prédécesseur s'en étoit dispensé pendant
 » sa durée ; qu'il devoit ouvrir de nou-
 » veaux emprunts , lorsque le dernier n'a-
 » voit pu être rempli à moitié ».

JE n'imaginois pas , quand je m'expri-
 mois ainsi vis-à-vis du Roi , que six mois
 après M. Necker auroit hasardé ce qui se
 lit en note , à la page 34 de l'écrit qu'il a

fait imprimer, & dont il a fait parvenir un exemplaire à Sa Majesté elle-même. En voici les termes :

ON ne doit pas perdre de vue, qu'à ma retraite, en Mai 1781, je laissai le Trésor Royal dans un tel état d'abondance, que les ressources relatives à mon administration, ont suffi à toutes les dépenses de cette année-là, & au commencement de la dernière campagne en 1782 : je m'en rapporte sur ce fait au témoignage de M. de Fleuri.

Si Sa Majesté a fait attention à ce passage, & je n'en doute pas, car elle lit attentivement tout ce qu'on lui adresse d'important ; si elle l'a rapproché de ce que je viens de citer de mes observations sur l'état où M. de Fleuri a trouvé les finances, & sur l'embarras de sa position ; si elle a revu ensuite les détails que je lui avois présentés dans le même mémoire resté entre ses mains, sur la quantité d'emprunts & de ressources extraordinaires qu'il a fallu employer péniblement

pour achever l'année 1781, quel a dû être son étonnement, & quelle opinion a-t-elle dû prendre de l'un ou l'autre de deux Administrateurs si prodigieusement opposés dans leurs assertions!

EST CE donc moi qui ai tort ? Est-ce moi qui aurois rêvé qu'outre les 118 millions empruntés par M. Necker en Janvier, Février & Mars 1781, il a encore été fait pendant le reste de la même année pour 141 millions 200 mille liv. d'emprunts, dont j'ai remis au Roi l'énumération ? (*) Savoir :

Sur les Etats de	
Bourgogne	5,000,000 liv.
Sur les Etats de	
Languedoc	15,000,000
Sur la ville de	
Paris	20,000,000

(*) C'est l'état coté p. p, parmi les 63 pièces jointes au mémoire remis au Roi en Novembre 1786.

Sur les Etats du

Maconnois	1,200,000
---------------------	-----------

Par extension des emprunts de l'année	
--	--

1770	70,000,000
----------------	------------

Prêt des Fer- miers-généraux . .	30,000,000
-------------------------------------	------------

Total.	141,200,000
----------------	-------------

(JE n'ai pas compris dans cette énumération l'emprunt de dix millions fait en Hollande dans la même année. Son produit ayant été , en entier , pour les Etats-Unis de l'Amérique ; à qui la France a prêté, en cette occasion , son crédit , je n'ai pas trouvé juste de le compter parmi les ressources auxquelles il a été nécessaire d'avoir recours en 1781.)

AI-JE pu être trompé sur des faits aussi faciles à vérifier ? Ai-je pu être induit en erreur par les Etats que le premier Com-mis des finances a formés sur les relevés même du Contrôle Général, sur les pièces probantes ? Non, sans doute.

MAIS si la réalité de ces emprunts ne

peut être contestée, comment concevoir que M. Necker ait espéré de persuader que les ressources relatives à son administration, ont suffi à toutes les dépenses de cette année-là, & même au commencement de la dernière campagne en 1782 ? Comment concilier l'état d'abondance où il prétend avoir laissé le Trésor Royal avec les besoins pressans qui seuls ont pu déterminer son successeur à se procurer 141 millions par six emprunts différens cumulés dans les sept derniers mois de la même année où l'on avoit commencé par en emprunter 118 ? M. de Fleuri ne pouvoit pas ignorer que rien n'est plus contraire aux principes d'une sage administration, ni plus nuisible au crédit, que de multiplier & diversifier successivement les emprunts, dans le cours de la même année. Ce n'est donc que par une nécessité absolue, qu'il a pu être réduit à en ouvrir six, à la suite des trois précédens, pendant cette même année 1781, qui au total se trouve avoir engendré une masse de deux cent cinquante-neuf millions à la charge

de l'Etat. Quelle masse pour une année où la situation des finances avoit été présentée sous un aspect si satisfaisant ! Quel funeste fruit de la prétendue abondance !

M. NECKER dira-t-il que ce qu'on emprunte dans le cours d'une année n'est pas toujours relatif aux dépenses qui lui sont propres , qu'il est même d'usage que les emprunts des derniers mois aient pour objet les dépenses de l'année suivante ?

MAIS , c'est ici que l'étonnement va redoubler : loin que les emprunts relatifs à l'administration de M. Necker aient suffi non-seulement pour acquitter toutes les dépenses de l'année 1781 , sans recourir à de nouvelles ressources , mais aussi pour satisfaire aux premiers frais de la campagne en l'année suivante , il a fallu dès le mois de Janvier 1782 ouvrir encore un nouvel emprunt , qui a été porté jusqu'à 140 millions (*), & qui n'a pas même

(*) Cet emprunt s'est élevé depuis , par de nou-

suffi, puisqu'il y a encore eu trois autres petits emprunts dans la même année.

J E ne m'arrête en ce moment qu'à celui du mois de Janvier; & je réunis les cent quarante millions qu'il a produits, non aux deux cent cinquante-neuf empruntés en 1781, ce qui feroit un total de 399 millions dans l'espace de 12 mois; mais seulement aux 141 millions empruntés depuis la retraite de M. Necker : cette addition donne une somme de 281 millions empruntés par M. de Fleuri dans les huit premiers mois de son ministère; & cependant son témoignage est invoqué à l'appui de ce qu'a dit M. Necker, que les fonds laissés par lui avoient suffi à toutes les dépenses de l'année de sa retraite & au commencement de la campagne, dans l'année suivante !

velles extensions, jusqu'environ 185 millions : mais je ne compte ici que sa première extension qui l'a porté à 140.

A qui appartient-il de compter sur le témoignage de M. de Fleuri ? N'est-ce pas à moi qui justifie la nécessité où il s'est vu de faire coup sur coup des emprunts aussi considérables, plutôt qu'à M. Necker qui l'accuse, en le prenant à témoin qu'il lui avoit laissé les moyens d'être dispensé de les faire ?

LE dirai-je enfin ? Je ne suis pas encore revenu de la surprise que m'a causé cette note remarquable de l'écrit auquel je réponds. J'ai douté si je veillois en la lisant ; & lorsque j'en ai poursuivi la lecture, curieux de voir comment M. Necker pourroit accorder une telle proposition, avec les détails qu'il annonçoit sur les accroissemens de charges survenues depuis sa retraite, j'ai vu qu'elle l'avoit entraîné dans une autre singularité peut-être plus frappante encore, quoiqu'il semble qu'elle n'ait pas même été apperçue. Tant il est vrai qu'en pareille matière, les plus grosses erreurs adroitement recouvertes, peuvent échapper aux yeux du public

nécessairement mal instruit , & sur-tout aux yeux prévenus ; ce qui n'empêche cependant pas que quand la vérité survient & se découvre, elle ne perce aussitôt tous les nuages par cet éclat irrésistible qui est réservé à l'évidence.

VOICI la singularité dont je veux parler ; elle achevera de montrer pour qui se déclare cette divinité tutélaire devenue mon seul soutien.

M. NECKER , après avoir recommandé *de ne pas perdre de vue l'état d'abondance* capable de suffire à tout , où il avoit laissé le Trésor Royal ; après avoir essayé d'expliquer comment cette incroyable abondance avoit pu surgir du sein des emprunts & du déficit antérieur , au moyen des améliorations opérées par ses soins , dont le calcul plus incroyable encore , monte suivant lui à plus de 80 millions , a voulu arracher un dernier cri d'admiration à ses lecteurs , en leur faisant voir que le résultat des augmentations de

de dépenses & de charges annuelles ; survenues depuis la date de son Compte rendu jusqu'à ce jour , déduction faite des accroissemens de revenu ou diminutions de dépense postérieurs à la même date , étoit précisément égal au déficit actuel , & prouvoit par conséquent qu'il s'étoit formé entièrement depuis sa sortie du ministère.

POUR prouver ce résultat , M. Necker a formé deux tableaux de calculs , dont l'un annonce par son titre le compte des augmentations de charges survenues depuis sa retraite. J'ai cru d'abord qu'il ne pourroit se dispenser d'y inscrire les emprunts de la fin de 1781 dont je viens de parler , & je ne voyois pas comment il auroit pu soustraire à tous les regards les conséquences très - palpables que je viens d'en tirer. Eh bien , il a tout simplement supprimé dans son énumération, tous ces emprunts , sauf un seul ; il en a réduit la somme, qui est de 141 millions , à 20 ; & entre le troisième article de son

tableau , où il rappelle fort inutilement le petit emprunt de Hollande , étranger aux charges de l'Etat , & le quatrième article où commence le détail des emprunts de 1782 , il se trouve une omission de 121 millions (*).

QUELLE omission ! quelle lacune dans un compte où l'on se pique d'être plus exact qu'on ne l'avoit jamais été ! En fut-il jamais de pareille ! --- Mais le même écrit en fournit encore plus d'un exemple à-peu-près de même force , comme on le verra quand je viendrai à la réfutation des calculs illusoires dont il est rempli. Je suis encore à la preuve positive de mes propres assertions ; & si je l'ai interrompue un moment pour me livrer à des observations incidentes , auxquelles je crois qu'on trouvera naturel que je n'aie pu me

(*) En ôtant du total de 141 millions dont j'ai donné ci-dessus le détail , les 20 millions de l'emprunt de la ville , le seul dont M. Necker ait fait mention , reste en million . . 121,000,000 liv.

refuser, je me hâte de la reprendre & de la compléter, en établissant la véritable consistence du déficit dans les deux dernières époques qu'il me reste à parcourir, & qui sont relatives, l'une au commencement, l'autre à la fin de mon administration.

QUATRIÈME ÉPOQUE.

Novembre 1783.

Commencement de mon Administration.

Déficit . . . 80,000,000 liv.

Il y a deux manières de reconnoître quel étoit l'état du déficit à la fin de 1783 : l'une, c'est de partir du point où il étoit en 1781, & de compter ce qu'il y a eu depuis, en accroissement ou décroissement soit de revenu, soit de dépense ; l'autre, c'est de prendre les résultats des comptes de 1783, après en avoir distrait ce qui ne peut être réputé annuel.

CES deux méthodes conduisent à la même conclusion, & se donnent un soutien réciproque. La première fait voir que les augmentations de charges survenues entre le mois de Mai 1781 & le mois de Novembre 1783, ont surpassé de dix millions, les augmentations de revenu acquises dans le même intervalle, & conséquemment que le déficit étant de 70 millions à la retraite de M. Necker, a dû se trouver de 80 millions à la fin de 1783.

L'AUTRE prouve qu'en effet il étoit tel; puisque l'état de situation présenté au Roi par M. de Fleuri pour l'année 1783, si l'on en retranche tous les extraordinaires, & si l'on y ajoute l'intérêt des sommes levées pendant la même année, avant que le Roi m'eût fait l'honneur de me confier l'administration de ses finances, fait appercevoir dans la recette, comparée à la dépense, un vuide de 80 millions.

VOICI les calculs & développemens de cette double vérification.

Accroissemens de Revenu ordinaire ou diminutions de Dépense depuis le mois de Mai 1781 jusqu'au mois de Novembre 1783.

PRODUIT des nouveaux
sols pour livres établis par
Edit du mois d'Août
1781, trois mois après la
retraite de M. Necker. 25,000,000

Troisième vingtième établi
par Edit de Juillet 1782.

Il ne seroit pas juste de regarder comme un accroissement de revenu ordinaire, cette imposition dont la durée a été bornée à 4 ans par son établissement, comme elle l'a été aussi par le fait. M. Necker ne l'a pas comprise dans le Tableau qu'il a donné des augmentations de revenu posté-

Page 77
de l'Écrit
de M. Nec-
ker.

rieures à sa retraite ; *il faut*, dit-il, *considérer les fonds procurés par cet impôt comme un secours extraordinaire de quatre-vingt-cinq millions environ.* Je pense de même, & par cette raison ne comptant pas ici son établissement comme accroissement de revenu, je ne mettrai pas non plus sa cessation parmi les causes qui ont augmenté le déficit sous mon administration (*).

Mais puisqu'il faut au moins le regarder comme

(*) On a pu remarquer dans ma Requête au Roi, que quand j'ai parlé de l'augmentation du déficit pendant mon ministère, je l'ai rapportée entièrement aux emprunts que j'ai été obligé de faire, sans rien compter pour la cessation du troisième vingtième.

Ci-contre

25,000,000

un secours extraordinaire
qui a tenu lieu de l'em-
prunt qu'il eût fallu faire
pour acquitter les objets
auxquels il a été employé,
je crois devoir considérer
comme recette annuelle,
l'intérêt d'un pareil em-
prunt qu'il a épargné, &
le compter ici pour .

4,250,000

Diminution du montant des
intérêts par l'effet des
remboursemens à époque,
& de ceux des états, ainsi
que par l'extinction des
rentes viagères, environ

6,000,000

Améliorations opérées na-
turellement sur différen-
tes recettes, environ .

1,000,000

Total.

: 36,250,000

Accroissemens de Charges & de Dépenses ordinaires pendant le même intervalle.

CHARGE résultante des emprunts faits dans les sept derniers mois de 1781, dans le cours de l'année 1782, & dans les dix premiers mois de 1783, faisant ensemble 411,001,000 l. dont les intérêts, réduits comme ils doivent l'être suivant les différens genres de ces emprunts, desquels un seul est viager, ne montent, comme on le verra par l'Etat de ces Emprunts & de leurs intérêts, qui sera joint à ce Mémoire, qu'à la somme annuelle de 27,558,900

Remboursemens du prêt

N^o XIX
des Pièces
justificati-
ves.

Ci-contre.

27,558,900

fait à la fin de 1781 par
les fermiers - généraux ,
chaque année . . .

3,600,000

Remboursemens annuels sur
l'emprunt de Décembre
1782 . . .

5,000,000

Remboursemens des som-
mes empruntées par les
pays d'Etats , tant à la
fin de 1781 qu'en 1782
& en 1783 , par an .

1,951,000

Remboursement ou paie-
ment des primes des lo-
teries d'Avril & Octobre
1783 , Cet article coûte
par an . 6,650,000 liv.

Mais , pour ne présenter ici
que ce qu'il y a eu d'aug-
mentation dans la dépen-
se ordinaire , il faut confi-
dérer qu'à la fin de 1784
elle s'est trouvé diminuée
en proportion de ce que

38,109,900

De l'autre part.

8,109,900

coûtoit la loterie de 1777 , qui s'est éteinte alors. C'est pourquoi , quoique cette loterie subsistât encore en 1783 & 1784, nous la réputerons éteinte dès 1783 , pour ne porter en accroissement de charge que la différence entre ce que coûtoient les loteries de 1777 & de 1780 , & ce qu'ont coûté, après la cessation de la première , celles de 1783 réunies à celle de 1780 , qui ne s'éteindra qu'en 1790. Or, les loteries de 1777 & de 1780 coûtoient ensemble , comme je l'ai fait voir dans la discussion du compte de Monsieur Necker . . 10,245,000

<i>Ci-contre.</i>	10,245,000	38,109,900
Celles de 1780 & de 1783 coûtent , comme on le verra par le compte général pré- senté aux Notables en 1787 . . .	13,010,000	
La différence est de . . .	2,765,000	2,765,000
		40,874,900
Paiement annuel de 700,000 liv. accordées au Clergé par édit de Novembre 1782		700,000
Augmentation de dépense pour le département de la guerre , favoir en 1782.	710,000	
& l'année suiv.	4,262,000	
Total . . .	4,972,000	4,972,000

Ce progrès de dépense & ceux des années suivantes sont prouvés par le relevé des projets de fonds de ce département, depuis 1781 jusques & compris 1786. Il sera joint à ce Mémoire.

N^o. XV
des pieces
justificati-
ves.

Total	.	<u>46,546,900</u>
-------	---	-------------------

BALANCE.

Les accroissemens de charges & dépenses ordinaires étant de . . . 46,546,900
tandis que les accroissemens de revenu ordinaire ou diminutions de dépense n'ont été qu'à . . . 36,250,000

L'excédent de dépense à ajouter au déficit précédent est de . . . 10,296,900

Ainsi, le déficit qui, à l'époque de la retraite de M. Necker, étoit de 70,000,000

s'est trouvé à mon entrée
dans le ministère , de . 80,296,900

J'AI dit que le même résultat étoit prou-
vé par l'examen du compte de 1783.
Pour qu'on puisse s'en convaincre , j'ai N°. XVI
fait imprimer le compte tel qu'il a été des pieces
présenté par M. de Fleuri , & il fera ci- justificati-
ves.
joint.

MAIS comme il n'a point été formé
dans l'intention de faire connoître la
différence du revenu à la dépense ordi-
naire , que son objet a seulement été de
faire appercevoir à l'avance l'état de situa-
tion de l'année qui alloit commencer , &
les fonds qu'elle exigeoit , on y a réuni
une partie de ce qui appartenoit à l'année
précédente , tant pour les recettes que
pour les dépenses ; on y a compris les ex-
traordinaires que la guerre occasionnoit ;
on n'y a pas fait entrer les augmentations
de charges annuelles résultantes des
ressources qu'il a fallu employer dans le

courant de l'année même , & l'on a évalué quelques articles de dépense au-deffous de ce qu'ils ont coûté réellement.

On ne peut donc en tirer des conséquences justes & applicables à la vérification dont il s'agit , qu'en prenant en considération les retranchemens ou additions qu'il est nécessaire de faire à plusieurs des articles de ce compte pour qu'il puisse présenter le tableau de l'état ordinaire.

LA recette , prélèvement fait des déductions assignées , & pour la seule partie versée au Trésor Royal, monte, suivant ce compte , à *liv.* . . . 609,920,000

Mais il faut en soustraire ,

1°. Ce qui est porté comme restant de l'année précédente, ci *liv.* . . . 33,980,000

2°. Les recettes ex-

Ci-contre . . 33,980,000 609,920,000
 extraordinaires énon-
 cées aux articles
 XXII, XXIII, &
 XXIV, comme pro-
 venant d'emprunts,
 de dons patrioti-
 ques, d'opérations
 de finances, &c.,
 faisant ensemble . 157,767,000

3°. Les anticipa-
 tions qui sont por-
 tées en recette com-
 me en dépense, &
 qu'il est mieux de
 retrancher de part &
 d'autre, comme arti-
 cles qui se compen-
 sent & qui ne doi-
 vent pas se trouver
 dans le compte de la

 191,747,000

De l'autre part. 191,747,000
 situation ordinaire . 154,760,000

4°. Le petit article
 de la contribution
 de la ville de Paris ,
 repris par erreur à
 l'article XVIII de la
 recette , quoique la
 ville en eût été dé-
 chargée, . . . 204,000

5°. Le troisième
 vingtième porté en
 recette pour 10 mois
 à l'article III, & qui,
 suivant ce qui a été
 ci - dessus observé ,
 sort entièrement du
 rang des revenus or-
 dinaires . . . 18,000,000

364,711,000 364,711,000

Reste pour recette ordinaire . 245,209,000

LA dépense est présentée comme *liv.*
 étant de 575,194,250

Mais il est juste pareillement d'en retrancher plusieurs articles considérables , qui ne sont relatifs qu'à des circonstances extraordinaires ; & il faut y ajouter ce qui est survenu de plus dans le courant de l'année , en dépense ordinaire.

Les articles à retrancher sont :

1°. Sur les 107 millions portés pour le Département de la Guerre , article II , il faut déduire 12 millions pour extraordinaire , puisque la dépense ordinaire de ce département n'étoit en 1783 , que de 95 millions , comme on le voit par l'état des

N

000
—
000
—

LA

De l'autre part . . 575,194,250

fonds déjà cité sous
le N°. XV . . . 12,000,000

2°. A l'Article III,
qui concerne le Dé-
partement de la Ma-
rine, il y a 80 mil-
lions portés pour
l'extraordinaire . . 80,000,000

3°. L'Article IV,
pour les affaires
étrangères, comparé
à ce qu'il étoit au
Compte effectif de
1781, donne pour
excédent extraordi-
naire . . . 2,000,000

4°. L'Article XLII
est encore relatif à la
circonstance de la
Guerre ; ce sont les

94,000,000

Ci-contre . . 94,000,000 575,194,250
 frais d'une expédi-
 tion de l'Inde , ci . 5,500,000

5°. L'Article
 XLIII porte pour
 les frais de l'assem-
 blée du Clergé , qui
 est aussi une circonf-
 tance passagère . 1,290,000

6°. L'Article des
 anticipations , dont
 on a fait le premier
 article des dépenses,
 doit en être retran-
 ché comme il l'a été
 de la recette , ci . . . 154,760,000

Total des retran-
 chemens . . . 255,550,000

LES Articles en
 addition , & qui
 doivent conséquem-

De l'autre part . . 575,194,250

ment être déduits de
la somme ci-dessus ,
font :

1°. Sur l'Article V,
concernant la Mai-
son du Roi , qui est
de 900,000 l. infé-
rieur à la dépense
effective de la même
année 900,000

2°. L'Article VII,
où les pensions ne
sont portées qu'à
25 millions , quoi-
qu'elles fussent à 27,
ci 2,000,000

3°. L'intérêt de
l'emprunt de la ville
évalué, article XVI,
à 400,000 liv. quoi-
qu'il soit d'un mil-
95,900,000

Ci-contre . . . 95,900,000 575,194,250
 lion pour 20 millions
 de capital , ci en
 supplément . . . 600,000

4°. Enfin l'intérêt
 des nouveaux em-
 prunts faits pendant
 les dix premiers mois
 de 1783 , ci. . . 2,058,000

Ces quatre Articles,
 dont le total est . . . 5,558,000

réduisent la som-
 me des retransche-
 mens à celle de . 249,992,000

Laquelle somme de . . . 249,992,000
 étant soustraite de 575,194,250 l. ———
 premier total de la dépense, elle
 n'est plus que de . . . 325,202,250

B A L A N C E.

En 1783 , la dépense , tous les
 N 3

extraordinaires déduits , a été 325,202,250

La Recette , pareillement dégagée

de tout ce qui n'est pas annuel ,

a été 245,209,000

Différence 79,993,250

PAR cette balance , le déficit s'élève ,
 sauf une différence imperceptible , à 80
 millions : par la précédente , il monte
 à 80 millions 296 mille liv. Ces deux ré-
 sultats , qu'on peut regarder comme très-
 concordans , justifient donc ce que j'ai
 avancé , qu'il y avoit 80 millions de défi-
 cit annuel, quand j'ai été appelé à l'ad-
 ministration des finances ; & la double
 preuve que je viens d'en donner ne per-
 met pas de faire la moindre attention aux
 calculs chimériques d'après lesquels quel-
 ques écrivains folliculaires ont hasardé
 des propositions fort opposées , mais dé-
 nuées de tout soutien , comme de toute
 vraisemblance.

IL est facile d'appercevoir que les mêmes calculs qui constatent le montant du déficit en 1783 , ajoutent un nouveau degré de force à la démonstration de ce qu'il étoit en 1781 : puisque , d'un côté les charges annuelles étant augmentées de 10 millions depuis cette époque , & d'un autre côté le déficit étant de 80 millions suivant le compte de 1783 , il s'en suit qu'il étoit de 70 millions en 1781. C'est ainsi que dans un enchaînement de vérités progressives , toutes s'appuient l'une sur l'autre , & semblent se cimenter par leur rapprochement.

CINQUIEME EPOQUE.

Avril 1787.

Fin de mon Administration.

Déficit 115 millions.

POUR constater le déficit que j'ai fait connoître au Roi & à la Nation , je ne

N 4

puis mieux faire que de produire le compte que j'ai rendu au commencement de l'année 1787.

POURQUOI hésiterois-je à le rendre public ? Mon honneur me le commande ; j'y vois de l'utilité pour l'Etat ; & c'est évidemment une conséquence des vues annoncées par Sa Majesté.

Je dis que mon honneur m'en fait un devoir. En effet , les résultats de mes calculs sont contestés ; le Gouvernement lui-même les a fait paroître douteux ; ils ont été dénaturés dans plusieurs écrits publics ; je dois donc en justifier l'exactitude , & je ne le puis qu'en exposant au grand jour le compte même qui les a produits. Au reste , ce compte peut-il être un mystère ? Il a été communiqué à l'Assemblée des Notables avec tous les états que j'y avois joints : je l'ai appris par le discours que M. l'Archevêque de Toulouse a prononcé le 25 Mai dernier

à la clôture de cette Assemblée. Depuis lors , mon administration a été en quelque sorte livrée à la censure publique , après avoir été chargée des couleurs les plus odieuses. Il est temps qu'elle soit connue.

J'y vois le bien de l'Etat : car pour me servir des expressions du même discours , *le plus grand malheur pour une nation puissante étoit de n'être pas éclairée sur l'étendue des maux auxquels elle avoit à remédier ; & si la circonstance devoit la porter à des efforts extraordinaires , il falloit au moins s'assurer à quel point ces efforts devoient s'étendre ou s'arrêter.* Je puis ajouter qu'il n'est pas moins important pour la tranquillité du Royaume que les étrangers n'aient point une opinion exagérée du dérangement de ses finances.

ENFIN , c'est une conséquence des volontés annoncées par Sa Majesté. Elle a fait connoître dans cette même Assem-

blée du 25 Mai 1787, que son intention étoit de *faire publier, dès la fin de cette année, un état exact de la recette & de la dépense*; & lorsque Sa Majesté a tenu sa séance au Parlement le 19 Novembre dernier, elle a encore fait réitérer par son Garde des Sceaux, la promesse de *faire publier tous les ans le compte de ses finances*. Je ne prévien donc pas, mais je suis moi-même cette intention, lorsque je donne aujourd'hui le compte qui précède immédiatement ceux qui doivent être désormais publiés, le compte que j'ai mis sous les yeux du Roi, & qui doit naturellement servir à comparer le point d'où l'on est parti, au point où l'on sera parvenu.

C'EST par la chaîne de tous les comptes successifs, c'est par les rapports qu'ils ont nécessairement entr'eux qu'on peut appercevoir avec clarté, & juger avec certitude la situation des finances de l'Etat. On a dans ceux que j'ai rapportés

ici , la preuve que le déficit , qui étoit de 40 millions quand le Roi est monté sur le trône , étoit devenu de 70 en 1781 , de 80 en 1783 , & qu'il est aujourd'hui de 115. Tout se tient , tout est d'accord dans cette progression ; & si l'on en rapproche la suite chronologique des emprunts , dont la ligne est naturellement parallèle à celle du déficit , on voit la liaison des causes avec les effets , on trouve les motifs de crédibilité réunis aux preuves de calculs , & par le coup-d'œil de tout cet ensemble on s'affermir dans la persuasion d'avoir en main le fil de la vérité.

VOUDROIT-ON , pour contester cette concordance , argumenter de ce que les accroissemens de charges survenus pendant mon administration , ont surpassé considérablement les 35 millions auxquels se bornent , suivant mes calculs , l'augmentation du déficit dans cet espace de tems , & citer pour preuve le tableau

des emprunts qui y sont relatifs , tel que moi-même je l'ai donné & fait imprimer à la suite de ma Requête ; duquel il résulte que l'intérêt de ces emprunts , en y joignant celui des cautionnemens des charges nouvellement créées , & celui de la somme dont les anticipations se sont accrues , monte à . . 45,420,000 l.

Ce n'est pas même dire assez , & l'objection ne seroit pas dans toute sa force , si l'on ne considéroit que les accroissemens de charges occasionnés par les emprunts. Il faut y joindre l'augmentation sur les dépenses de la guerre , qui depuis 1783 s'est élevée à . . 13,962,000 l.

(Voyez l'état coté XIV.)

PLUS , quelques augmentations de dépenses occasionnées par l'accroissement de la Famille Royale , & qui sont d'environ 1,000,000 l.

Il faut encore y joindre les trois mil-

lions qui ont été destinés annuellement à la caisse des amortissemens par l'Edit du mois d'Août 1784, ainsi que les extinctions des rentes viagères qui y sont pareillement affectées par cet Edit, & qu'on estime être de 1,200,000 liv. année commune (*); ce qui fait en tout 4,200,000

ENFIN, il faut y joindre l'augmentation sur les remboursemens annuels, qui depuis trois ans a été de . . 6,367,000 l.

EN récapitulant tous ces articles,	{	45,420,000
		13,962,000
		1,000,000
		4,200,000
		6,367,000

on trouve que le total des accroissemens de dépense annuelle pendant mon ministère est de 70,949,000

(*) C'est à tort qu'on a évalué ces extinctions à une plus forte somme. Les comptes annuels des

L'AUGMENTATION du déficit doit être égale à la différence qui se trouve entre cette somme, & celle des améliorations de revenu ou diminution de dépense qui ont eu lieu pendant le même tems.

En voici le tableau.

1°. L'AUGMENTATION sur le prix du bail des Fermes, & sur celui des deux régies des Domaines & des Aides, en conséquence des résultats du Conseil de 1786, est de . 13,300,000

P R E U V E.

Le prix du bail des
fermes étoit de 126,000,000 }

rentes font preuve qu'elles ne s'élèvent pas plus haut, quoique les rentes viagères soient à présent de 92 à 93 millions; ce qui seul suffit pour montrer à quel point elles sont onéreuses, puisqu'il ne s'en est éteint qu'environ la soixante-dix-huitième partie chaque année. On comptoit autrefois ces extinctions au trente-cinquième au plus: il est possible que l'établissement des trente têtes Genevoises ait changé la proportion.

La régie du domaine	42,000,000
La régie des aides	42,000,000
Il faut y joindre les droits du domaine d'Occident .	3,500,000
Total. .	<u>213,500,000</u>

Le prix actuel du bail des fermes, y com- pris le domaine d'Occident, est de	150,000,000
Celui de la régie des domaines est de	50,000,000
Celui de la régie des aides est de . .	51,000,000
Les droits de la Flandre maritime qui ont été ex- traits de la régie, & se paient direc- tement au Trésor Royal. . .	800,000
Total . .	<u>251,800,000</u>

Précédent . . . 213,500,000

Différence . . . 38,300,000

Mais de cette somme
il faut retrancher
le produit des
nouveaux sols
pour livres qui
existoit déjà en

1783 , ci . . . 25,000,000

Reste en augmenta-

tion réelle . . . 13,300,000

2°. L'AMÉLIORATION sur les imposi-
tions de Paris qui en 1783 produisoient
6,383,000 liv. , & qui , au moyen du
meilleur ordre établi l'année dernière ,
produisent aujourd'hui 7,967,000 livres,
est de . . . 1,584,000 liv.

3°. LES remboursemens à recevoir
pour

pour les sommes prêtées aux Etats-Unis de l'Amérique ayant été stipulés à des termes qui commencent en 1787 & continuent jusqu'en 1801, sont entrés cette année, dans le compte des recettes annuelles, sur le pied de . 2,500,000

4°. On y a fait entrer aussi avec raison les parties non réclamées des rentes sur l'Hôtel-de-Ville, qui n'avoient jamais été comptées dans le revenu, & qui vont chaque année au moins à . . . 5,000,000

5° LA dépense des affaires étrangères, qui depuis 1781 avoit toujours été de 11 à 12 millions, n'étant plus que de 9 à 10, à cause de l'extinction de quelques dépenses secrètes, c'est une diminution de . . . 2,000,000

6°. COMME on a compté en augmentation de dépense l'accroissement des remboursemens annuels depuis trois ans, il est juste de compter en diminution

O

de dépense les intérêts éteints par ceux qui se sont faits dans le même espace. Ils ont monté à plus de 150 millions : ainsi l'on peut compter pour cet objet. 7,500,000

7°. Il faut compter en outre l'effet qu'a produit le remboursement des rescptions suspendues , qui a été fait séparément, & par un moyen compris dans le compte des extensions d'emprunts : il est juste en conséquence , de porter en diminution de dépense , d'abord la cessation du remboursement annuel de ces rescptions qui étoit de trois millions , ensuite l'intérêt qui sur les 29 millions restans étoit de 1,450,000 liv. — ensemble 4,450,000

Récapitulation.	{	13,300,000
		1,584,000
		2,500,000
		5,000,000
		2,000,000
		7,500,000
		4,450,000
		36,334,000

Or si du montant des
accroissemens de char-
ges , porté ci-dessus à la
somme de . . .

70,949,000

on retranche ce qui vient
d'être repris en augmen-
tation de recette ou di-
minution de dépense , ci .

36,334,000

il reste en différence , &
parconséquent en aug-
mentation de déficit ,
celle de . . .

34,615,000

J'ai donc été fort exact lorsque j'ai
avancé que le déficit n'étoit augmenté
que d'environ trente - cinq millions ,
pendant le cours de mon administration
& le résultat des changemens que la re-
cette & la dépense ont éprouvés dans
cet intervalle , prouve également que le
déficit étoit de 80 millions antérieure-
ment , & qu'il est présentement de 115
millions. L'objection même sert donc à
manifeste de plus en plus cet accord des

différentes manières d'envisager & de calculer qui doit paroître une confirmation de preuve.

LES autres objections d'après lesquelles on s'est figuré que le déficit actuel excédoit 115 millions , ne sont pas mieux fondées.

ON a prétendu que le fonds annuel pour la marine devoit être porté au-delà de 34 millions.

MAIS le Roi l'ayant réglé à cette somme après une longue discussion entre le Ministre de la Marine & moi , sa décision tant qu'elle subsiste , ne permet pas de le compter autrement , du moins pour ce qui concerne la dépense fixe & déterminée. Je fais bien que jusqu'à présent il a toujours fallu un supplément d'environ 6 millions ; mais comme il n'est point décidé qu'il aura toujours lieu , & qu'il prendra place dans les dépenses ordinaires , je l'ai rejeté dans l'article des dépenses extraor-

dinaires & imprévues , pour lesquelles il y a une réserve de 11 millions. Ainsi rien à changer quant à présent , à cet égard.

ON a montré des doutes sur l'exactitude des paiemens à faire par les Etats-Unis de l'Amérique pour remboursemens & intérêts des sommes qu'ils doivent à la France.

MAIS comme leur engagement est réel , & que les remboursemens commencent à écheoir cette année , il est impossible de ne pas en faire état , ainsi que des intérêts dont on a déjà commencé l'acquittement. Tôt ou tard cette dette s'acquittera ; on doit le présumer. S'il y a quelques paiemens en retard , ce sera une non - valeur dans la recette : mais les non - valeurs accidentelles ne changent pas la fixation du revenu ordinaire ; & l'on auroit d'autant plus de tort de s'y arrêter , que comme il seroit difficile d'évaluer le montant annuel des intérêts progressifs & composés

de tout ce qui s'amortit chaque année par remboursement, ou extinction, cet objet, dont il n'est pas fait mention dans mon Compte rendu, compense & au-delà semblables non-valeurs.

IL m'est encore revenu qu'on vouloit rayer de la recette, comme casuel trop incertain, l'article des parties de rentes non réclamées.

MAIS pourquoi regarder comme incertain ce qui arrive toujours? Pourquoi ne compteroit-on pas en revenu ordinaire, un bénéfice qui revient habituellement & constamment chaque année? Est-il étonnant que sur une masse de 151 millions de rentes, dont il y a 92 à 93 millions en viager, il y ait tous les ans pour cinq millions de parties non réclamées par l'effet des retards que peuvent causer, soit l'absence, soit la négligence, soit l'incertitude sur l'existence des rentiers? J'ai vérifié que depuis plusieurs années cet objet avoit été plutôt au-dessus qu'au-

deffous de neuf millions; & c'est à cause du nouvel ordre que j'ai établi pour rendre les payemens plus exacts, que j'ai cru devoir borner l'évaluation de l'année commune à cinq millions. Elle n'est pas contestable; & il semble que je mérite éloges plutôt que reproches d'avoir fait entrer dans le Compte, cet objet qui étoit en dehors.

JE ne sache pas qu'aucun autre article du Compte que je publie aujourd'hui, ait subi quelque critique.

LE don-gratuit du Clergé n'y est porté que pour mémoire.

L'INTÉRÊT des 70 millions de cautionnement exigé de la Caisse d'Escompte en Février 1787, n'étoit pas compris dans la première rédaction de ce Compte que j'avois formé à la fin de l'année 1786: je ne la prévoyois point alors. Il y a été ajouté; & c'est ce qui fait que le déficit, que j'avois estimé d'abord n'être que de

111 à 112 millions , en le comptant au premier Janvier 1787 , a été porté à 115 , à l'époque du mois d'Avril suivant.

A ce changement près , les résultats du Compte qui sera ci-joint , s'accordent entièrement avec ceux du Compte que j'avois remis au Roi dès la fin de l'année 1786 ; & quant à la forme , j'ai seulement adopté ce que j'ai su avoir été désiré & même arrangé par un des bureaux des Notables (*), qui consistoit à insérer dans l'énoncé des articles pour leur explication, une partie des détails contenus dans les états séparés correspondant à chacun d'eux que j'avois joints à ce compte , pour que Sa Majesté pût y avoir recours quand elle voudroit connoître plus particulièrement les élémens de chaque somme.

(*) C'est celui de Monseigneur Comte d'Artois. Et la personne qui a travaillé à cette espèce d'amalgame , est M. Lambert , aujourd'hui Contrôleur-Général , dont la perspicacité & l'intégrité sont également connues.

ON a eu raison de penser que lorsque le Compte se présentoit sans ces états collatéraux , il convenoit d'en extraire & de refondre dans les articles , tant de recette que de dépense , l'énumération des objets qui les composent. J'ai suivi la rédaction faite en conséquence ; & pour qu'il ne manquât rien aux éclaircissemens qu'on pourroit désirer , j'ai annoté en marge de chaque article des recettes totales , la somme des déductions dont elles sont chargées ; & j'ai indiqué à la marge de chaque article de dépense , les caisses & fonds sur lesquels ces déductions sont assignées.

J'OSE dire qu'il n'a pas encore été rendu un compte aussi développé , aussi lumineux , & aussi incompatible avec la volonté de céler ou déguiser la moindre chose. Comment pourroit-on imaginer que j'ai eu cette volonté ? Comment me trouveroit-on le moindre soupçon d'intérêt à exagérer ou affoiblir le déficit , lorsque j'ai pris volontairement

la franche & loyale résolution de le révéler à une Assemblée Nationale ?

J'EN ai trop dit pour qu'on puisse m'imputer d'avoir voulu rien taire ; & j'avois trop à dire pour qu'on puisse m'attribuer l'envie d'en outrer la mesure. C'est donc le vrai entièrement , & le vrai seulement que j'ai dit ; & ce vrai bien constaté , ce vrai auquel je suis bien sûr que les Notables auroient rendu unanimement hommage , si je m'étois trouvé à portée d'éclaircir, comme je viens de le faire , les doutes qu'ils ont pu concevoir sur des objets nouveaux pour eux , ce vrai une fois reconnu , doit servir de base à toutes les combinaisons qu'on peut avoir à faire sur l'état des finances.

J'ESPERE qu'on ne trouvera pas que j'aie donné trop d'étendue aux explications dans lesquelles je suis entré par rapport aux différens Comptes rendus depuis le commencement du règne de Sa Majesté , & principalement par rap-

port au mien. Je les devois ces explications , non à ma défense , pour laquelle la seule production des pièces auroit pu suffire , mais à l'intérêt de l'Etat qui exige plus que jamais , depuis que sa situation a été mise à découvert , qu'elle ne soit point obscurcie par de fausses notions qui occasionneroient les écarts les plus dangereux.

Qu'il me soit encore permis dans la même vue , & pour que l'application des faits aux principes confirme les uns & les autres , de faire voir d'un côté , que dans mon compte rendu j'ai suivi très-exactement les principes que j'ai posés au commencement de cet écrit , d'un autre côté ce qui auroit résulté si j'avois adopté la méthode de ceux qui s'en sont écartés.

J'ai établi pour premier principe , que
POUR FAIRE CONNOÎTRE L'EXCÉDENT DU
REVENU SUR LA DÉPENSE , OU DE LA
DÉPENSE SUR LE REVENU , IL EST INDIS-

PENSABLE DE LES PRÉSENTER DANS LEUR UNIVERSALITÉ. Je me suis conformé à ce principe , en présentant la masse entière des revenus montant à 474,047,629 liv. & la masse entière des dépenses montant à 590,184,995 en même tems que j'ai fait appercevoir séparément les déductions & leurs différentes assignations.

SUIVANT le second principe, LE COMPTE DES REVENUS DOIT ÊTRE COMPOSÉ DE RECETTES SEULEMENT , SANS Y COMPRENDRE AUCUN OBJET FICTIF OU NÉGATIF. On ne trouvera dans le compte que j'ai donné des revenus , aucun objet qui ne soit réel & positif ; je n'ai porté en recette aucune cessation de charges ou d'intérêts ; je les ai seulement pris en considération dans l'appréciation des dépenses éventuelles.

J'AI été également fidelle au troisième principe , de NE COMPTER EN RECETTE NI REVENUS FUTURS , NI AMÉLIORATIONS

ESPÉRÉES , NI CASUELS PRÉVUS MAIS NON ACTUELLEMENT PRODUCTIFS. C'est ce qui fait que je n'ai compté ni le don gratuit du Clergé, ni les diminutions qui étoient déjà promises sur les dépenses de la guerre , ni les portions des revenus qui , actuellement engagés, ne doivent redevenir libres que dans plusieurs années.

Le quatrieme principe étant que DES REMBOURSEMENS DÉTERMINÉS AUXQUELS ON EST TENU POUR UN TEMS CONSIDÉRABLE DOIVENT ÊTRE COMPTÉS EN DÉPENSE ORDINAIRE SUR LE PIED DE LA TOTALITÉ DE LEUR MONTANT ANNUEL , SI PAR RAPPORT A L'ÉTENDUE DE LEUR DURÉE ET A L'INTENTION DU COMPTE , IL Y A LIEU DE LES CONSIDÉRER COMME UNE CHARGE PERPÉTUELLE. En conséquence j'ai porté en dépense la matiere entiere des remboursemens à époque sur le pied actuel de 53 millions, quoique son décroissement peu sensible jusqu'en 1790 , doive le tenir ensuite au point que cette masse ne subsistera plus que

pour une dizaine de millions , en 1798.

QUANT au cinquième principe , suivant lequel LA DETTE ARRIÉRÉE DOIT ÊTRE COMPRISE DANS LE COMPTE DE LA SITUATION DES FINANCES D'UN ÉTAT , SUR - TOUT LORSQU'ELLE EST TROP CONSIDÉRABLE POUR POUVOIR ÊTRE ACQUIT- TÉE SUR LE REVENU ORDINAIRE , AUQUEL CAS IL FAUT EN COMPTER L'INTÉRÊT EN DÉPENSE , je puis dire , ou que j'en avois prévenu l'exécution en liquidant d'avance la totalité de la dette arriérée , & en faisant même disparoître toute espèce de retard dans le paiement des rentes , ou que cette exécution se trouve implicitement dans mon compte , en ce qu'il contient l'intérêt des emprunts qui ont servi à l'acquittement de la plus grande partie de la dette , & qu'il porte en dépense les autres portions qui ont été atté- moyées.

Si , au lieu de prendre ces principes pour règle dans la confection de mon

compte , j'avois suivi sur chaque article la route que M. Necker avoit tracée , la méthode qu'il avoit employée dans la confection du sien , j'aurois pu , (c'est une observation qui me paroît devoir faire une grande impression) j'aurois pu faire disparoître la plus forte partie du déficit que j'ai dévoilé , j'aurois pu le rendre insensible ; j'aurois pu présenter une apparence de niveau entre la recette & la dépense ; faut-il dire encore plus ? j'aurois pu présenter aussi un excédent de recette de 10 ou même de 20 millions.

Je n'exagère pas ; je vais en donner une démonstration rigoureuse & calculée. Je crois qu'elle ne sera pas inutile , pour achever de dissiper l'illusion , & apprendre à s'en garantir.

1°. J'AUROIS pu , à l'exemple de M. Necker , forcer de 8 à 9 millions les rescriptions tirées sur les recettes générales , gagner en même tems un ou deux

millions par un léger retard sur un grand nombre de paiemens , & grossir ainsi cet article du revenu sans m'embarrasser si mon successeur auroit été obligé , comme le sien l'a été , de remplacer des fonds du Trésor Royal le trop tiré en rescriptions ,
 ci. 10,500,000

2°. J'aurois pu sur 115 millions de déduction, qui , par mon compte , réduisent à 35 millions le versement de la ferme générale au Trésor Royal , en faire éclipser environ cinq , comme a fait M. Necker ; & l'on n'auroit pas été étonné de me voir porter à 40 millions le net de ce versement qui dans son compte est porté à 48 , ci. 5,000,000

3°. J'aurois pu supposer avec lui que le produit des

15,500,000

Ci-contre.

15,500,000

droits du domaine d'Occi-
dent est de 4,100,000, quoi-
qu'il n'aille qu'à 3,500,000,
même en tems de paix,
ci.

600,000

4°. J'aurois pu exagérer
comme lui d'environ un
million ce qui reste net des
revenus casuels , charges
déduites , ci

1,000,000

5°. J'aurois pu , par une
répartition semblable à la
sienne , porter en recette
annuelle le don-gratuit du
Clergé , que j'ai seulement
rappelé pour mémoire , &
qu'il a compté en effectif sur
le pied de

3,400,000

6°. J'aurois pu , à son
exemple, compter d'avance

 20,500,000

P.

De l'autre part.

20,500,000

comme revenu , l'évaluation de la part du Roi dans les bénéfices éventuels des Fermiers-généraux , ci .

1,200,000

7°. J'aurois pu porter en recette , comme il a fait , les extinctions des rentes viagères, les intérêts des capitaux remboursés , & ceux des effets rentrés au Trésor Royal , desquels objets le *bénéfice annuel* , pour me servir de ses expressions , est estimé dans son compte à plus de deux millions , & iroit bien à trois pour le moins , depuis que la masse des rentes & celle des remboursemens est infiniment augmentée, ci . .

3,000,000

8°. Je ne dis pas que j'au-

24,700,000

Ci-contre.

24,700,000

rois pu réduire le fonds annuel du Département de la Guerre au même taux qu'il est porté au compte rendu, ce qui l'auroit diminué de 18 millions ; je ne dis pas même que j'aurois pu compter comme réel le retranchement espéré d'une grande partie de ce surcroît de dépense ; mais en ne faisant exactement que ce qu'a fait M. Necker, j'aurois supprimé sur l'état des fonds de l'artillerie & du génie.

3,600,000

Sur celui des affaires étrangères.

4,040,000

Sur la maison domestique du Roi.

2,417,000

9°. J'aurois pu aussi, comme lui, ne compter le fonds de la Marine que sur l'an-

 34,757,000

P 2

De l'autre part.

34,757,000

cien pied de 29,000,000 ;
ce qui auroit fait , sur cet
article de mon compte où
il est à 34 , une réduction de

5,000,000

10°. J'aurois pu , en sui-
vant toujours sa méthode ,
quelque erronée qu'elle soit,
ne calculer les frais d'antici-
pation que sur le pied de
cinq pour cent , en suppri-
mant ce qui est passé pour
commission; & par ce moyen
j'aurois opéré , sur cet arti-
cle de mon compte , une
diminution de

2,500,000

11°. J'aurois pu , en
laissant de côté une partie
des objets que j'ai compris
sous la dénomination de dé-
penses imprévues & extraor-
dinaires , entre autres le sup-

42,257,000

Ci-contre.

42,257,000

plément de six millions à la Marine, réduire, comme a fait M. Necker, à trois millions le fonds de réserve destiné à ces objets : il auroit bien fallu qu'il y fût suppléé d'une autre manière, comme il est arrivé en 1781; mais j'aurois eu le bon air d'avoir économisé sur cette réserve.

8,000,000

12°. Enfin, & voici le grand article, j'aurois pu, en faisant sur la masse entière des remboursemens déterminés que j'ai comptés en dépenses, la même opération que M. Necker a faite sur les remboursemens des loteries de 1777 & de 1780, déclarer comme lui, qu'attendu qu'une pareille dé-

50,257,000

P 3

pense n'est pas permanente ;
 qu'elle doit s'éteindre pres-
 que entièrement dans dix
 ans , & que chaque année
 elle varie dans sa quotité ,
 j'avois trouvé qu'au lieu de
 la porter en compte, *il étoit*
plus raisonnable , ce sont
 ses propres expressions , de
me borner à passer au rang
des dépenses perpétuelles
l'intérêt du capital avec le-
quel on pourroit éteindre au-
jourd'hui les emprunts &
autres objets pareillement
remboursables à époque.
 Alors , au lieu de 52 mil-
 lions 900 mille livres em-
 ployés dans mon état de
 dépense ordinaire pour ces
 remboursemens , je n'aurois
 compté que l'intérêt per-
 pétuel de 529 millions ,

 50.257,000

<i>Ci-centre.</i>	50,257,000
c'est-à-dire 26 millions 450 mille livres , & mon article auroit été diminué de pa- reille somme , ci . . .	26,450,000
Toutes ces sommes réu- nies font au total. . .	76,707,000

J'AUROIS donc pu , en suivant l'exem-
ple du *Compte rendu* par M. Necker au
commencement de l'année 1781 , re-
trancher ces 76 millions 707 mille livres
de l'état que j'ai donné du déficit à la fin
de l'année 1786 ; & alors , au lieu d'être
de 115 millions , il eût paru n'être que
de trente-huit à trente-neuf.

13. J'AUROIS même pu faire éclipser
totalement ce déficit , en comptant au
présent , l'augmentation qu'on a droit de
compter pour l'avenir dans le produit des
deux vingtièmes , par le seul effet d'une
perception exacte , proportionnelle , &
exclusive de toute exception.

Il est prouvé par des combinaisons très-justes , que si le travail de la vérification des rôles , tel qu'il s'est fait sur 4902 paroisses , étoit achevé sur toutes les parties du Royaume non vérifiées , sans distinction , sans abonnement , sans privilège de biens ecclésiastiques , ni autres quelconques , les deux vingtièmes & quatre sols pour livre du premier , tels qu'ils existent aujourd'hui , produiroient environ 93 millions , au lieu de 54 à 55 qu'ils rapportent dans l'état actuel.

J'EN ai les calculs sous les yeux , dans un travail fort bien fait qui me fut remis par le Département des Impositions , au mois de Juillet 1786 , en réponse aux questions que j'avois faites à ce sujet. L'augmentation seroit donc d'environ 38 millions. Je n'avois qu'à mettre en effectif, ce qui doit être le fruit d'une opération successive , & joindre cette amélioration de 38 millions aux 76 millions 707 mille liv. ci-dessus retranchés; j'étois au pair , ET VOILA LE DÉFICIT ENTIÈREMENT DISPARU.

14°. POURQUOI n'aurois-je pas été plus loin? Pourquoi n'aurois-je pas compté en diminution de dépense annuelle, les différentes réductions économiques que j'avois proposées à Sa Majesté, & qu'elle avoit agréées? Je n'avois pas trouvé possible de les porter au point où l'on suppose aujourd'hui qu'elles pourront s'élever; elles ne montoient, suivant l'état que j'ai remis à M. de Fourqueux au moment de ma démission, qu'à 20 millions; mais toutes pouvoient s'effectuer très-réellement dans l'espace d'un an. Il m'étoit donc permis de les comprendre dans le plan de la situation ordinaire; & puisque le Roi a bien voulu déclarer postérieurement qu'elles iroient à plus de 40 millions, que même on annonce présentement qu'elles peuvent s'étendre jusqu'à 80, je n'aurois pu être accusé d'exagération en les évaluant à 20 millions que j'aurois retranchés de la dépense. ET ME VOILA PARVENU A MONTRER UN EXCÉDENT DE RECETTE DE 20 MILLIONS, AU LIEU D'UN DÉFICIT DE 115.

O NATION trop susceptible d'être trompée , & qu'il faut tromper pour lui plaire ! si j'avois suivi cette marche captieuse , vous auriez peut-être été contente ; moins vrai , j'eusse été mieux traité ; la source de vos maux seroit demeurée inconnue , & je ne serois pas victime des efforts que j'ai faits pour la tarir. A présent , que vous avez sous les yeux toutes les Pièces de ce grand procès , si vous prenez la peine de les examiner avec une attention suivie ; si vous laissez toute préoccupation à l'écart , du moins pour quelques heures ; si vous avez le courage de dévorer l'ennui des calculs auxquels j'ai dû me livrer pour vous satisfaire sur tous les points , trouverez-vous que j'aie mérité les reproches qui , depuis ma retraite , ont été lancés contre moi , & qui ont succédé aux applaudissemens qu'on sembloit me donner auparavant ? Quel cas ferez-vous désormais des vaines suppositions si hardiment affirmées par ces écrivains vénaux qui , en même tems qu'ils exaltent , qu'ils citent

pour modèles , des précis d'anciens états, dont ils n'ont que des copies incorrectes, & qu'ils arrangent à leur guise , calomnient , décrivent , & dénaturent les résultats de mon Compte qu'ils n'ont pas vu , m'imputent d'avoir voulu tout cacher lorsque j'ai tout découvert , admettent aveuglément tout ce qu'on m'a opposé sans attendre mes réponses , & m'accusent de profusions monstrueuses , d'inaplication , & de légèreté , sans savoir un mot des détails de ma gestion , sans avoir la moindre notion ni de ma vie , ni de mon travail ? Un jour peut-être on sera plus juste. En attendant , je trouve dans le jugement intérieur du tribunal de ma conscience , une consolation indépendante du pouvoir des hommes , & qui m'autorise à marcher tête levée dans les plus rudes sentiers de l'adversité.

APRÈS avoir démontré aussi positivement & aussi clairement que je viens de le faire , l'exactitude de ce que j'avois avancé sur le déficit qu'a laissé M. Necker , sur celui que j'ai trouvé , & sur

celui qui existe , je pourrois sans doute me dispenser de la preuve négative , c'est-à-dire de la réfutation des calculs répandus dans l'écrit auquel je réponds. Ils sont détruits par ceux que je viens d'établir.

DIRA-T-ON qu'il n'y a pas plus de raison de croire les uns que les autres ?

MAIS des tableaux qui sont , pour la plus grande partie , composés d'appréciations d'économies espérées , & d'évaluations qui par leur énoncé même , ont le caractère de l'incertitude & de l'arbitraire , des tableaux qui d'ailleurs ne conduisent qu'à former une présomption sur un point de fait , peuvent-ils donc entrer en balance avec des comptes précis qui tous sont appuyés sur des Pièces justificatives , & ne présentent que les résultats de la réalité ? Voici comme a raisonné M. Necker : — J'ai amélioré les revenus d'environ 80 millions ; donc il n'a pas dû y avoir de déficit en 1781. — Les

charges de l'Etat se sont accrues depuis ma retraite à l'égal du déficit annoncé en 1787 ; donc aucune partie de ce déficit n'est relative à mon administration. — Tels sont en substance les deux grands argumens auxquels se rapportent tous les tableaux de calculs. Mais que deviennent-ils lorsqu'il est prouvé par l'effectif, & même par la discussion des articles de son propre Compte rendu , qu'il existoit en 1781 , un déficit de 70 millions , lorsqu'il est également constaté par les Comptes postérieurs , que ce déficit n'a été augmenté depuis lors , que de 45 millions ? Le fait est plus fort que toutes les subtilités de raisonnemens , & la preuve directe de ce fait exclut toutes présomptions contraires.

CEPENDANT , pour que personne ne puisse dire que je n'ai pas rempli entièrement ma tâche , & afin de ne laisser aucun prétexte à ceux qui voudroient douter , je vais faire voir combien il y a d'erreurs dans les calculs que M. Necker

m'a opposés , en ne les considérant qu'en eux-mêmes , & abstraction faite de tout ce qui constate la vérité de mes assertions.

ERREURS dans le Calcul de
L'ACCROISSEMENT des CHARGES Annuelles ,

*Depuis le Compte de M. de CLUGNY ,
 jusques à la retraite de M. NECKER.*

Page 33 de la Brochure in 8°.

C'EST une grande erreur que de ne porter dans le chapitre de l'accroissement des charges annuelles , que le seul intérêt des emprunts ; sur-tout lorsque ensuite, dans le chapitre de l'amélioration des revenus , on porte un grand nombre de cessations de dépenses qui ont été remplacées par d'autres dont on ne parle pas. Pour que la balance de ces deux chapitres soit juste , il faut que l'énumération des parties qu'on y fait entrer , ne soit

pas moins complète d'un côté que de l'autre. Or celle des augmentations de dépense est tronquée, & celle des augmentations de recette est excessive.

M. NECKER, soigneux de prévenir ses lecteurs de sa scrupuleuse exactitude, & de mon extrême facilité à me méprendre sur les objets les plus notoires, débute par annoncer que *sa bonne foi exige qu'il m'avertisse que je me suis trompé au désavantage du système de contradiction que j'ai élevé contre son Compte rendu*. J'avois dit, dans mon Discours aux Notables assemblés, que ses emprunts s'étoient élevés à 440 millions: il veut bien m'apprendre, *qu'ils se sont montés à 90 millions de plus, en y comprenant 40 millions d'accroissement sur les anticipations*. Il ne doit pas, dit-il, profiter de mes erreurs.

Je remercie M. Necker de ce généreux avis: je ne conviens cependant pas que je me sois trompé, lorsque donnant

l'état des emprunts connus , réguliers , & authentiques , faits pendant son administration , je n'y ai compris ni les anticipations dont j'avois fait un article séparé , en les considérant comme un genre particulier de dettes variables & sujettes à renouvellement qu'il est d'usage d'inscrire chaque année en recette comme en dépense , dans l'état de situation ; ni les extensions d'emprunts que j'avois laissées au rang des ressources indirectes & secrètes , dont je ne pouvois pas fixer l'étendue. Je ne reconnois pas non plus , que les emprunts sous son administration aient été de 530 millions ; car cette proposition n'est vraie dans aucune des hypothèses admissibles.

EN effet , si les accroissemens d'anticipation sont réputés être *un véritable emprunt* , ainsi que M. Necker les qualifie , alors ces accroissemens étant , non de 40 millions seulement , comme il le suppose , mais de 80 , puisque les anticipations n'étoient que de 70 millions

en

en 1776, & qu'elles ont été portées à 150 millions & demi en 1781 (*), il faudroit ajouter encore 40 à 41 millions à la masse des emprunts de M. Necker, qui conséquemment, au lieu de 530 millions suivant son compte, feroient de 570 à 571 millions.

Si, au contraire, l'on en sépare, comme j'ai fait, les anticipations, M. Necker les ayant comprises pour 40 millions dans son calcul, la somme de 530 millions se trouve réduite d'autant, & n'est plus que 490 millions.

Je m'arrêterai à cette somme, me réservant de compter séparément l'inté-

(*) Les anticipations qui n'étoient que de 130 millions en 1780, se sont élevées à 150 & demi en 1781. Cette augmentation paroît devoir être portée sur le compte de M. Necker, qui a dirigé les finances jusqu'en Mai 1781, qui même dès le moment de son compte rendu, avoit déjà augmenté les anticipations de cette année, puisque sur la seule partie des recettes générales il avoit tiré 10 millions de trop.

rêt des anticipations. Reste donc à examiner quel doit être l'intérêt des 490 millions empruntés par M. Necker. C'étoit selon lui 45 millions , en élevant les emprunts à 530 : c'est donc 42 millions 600 mille liv. , en retranchant 40 millions d'anticipation qu'il faut compter sur le pied de 6 pour cent.

Où est donc la méprise d'avoir annoncé que cet intérêt s'élevoit à plus de 40 millions ? Si l'excédent que je n'ai pas spécifié , se trouve être de 2,600,000 l. , c'est sans doute eu égard aux emprunts indirects qui ne se sont pas trouvés sur l'état formé dans les bureaux du Contrôle général. M. Necker n'a pas jugé à propos d'en donner la note : je présume que ce supplément consiste d'une part dans l'extension de 16 millions donnée à l'emprunt de Février 1781 , de l'autre part dans la multiplication des contrats à 4 pour cent qui ont servi à payer une partie des dettes arriérées , & qui étant rentrés , au moyen de la faculté accordée

par l'édit de Décembre 1782 , ne se trouvent dans aucun Compte.

Quoi qu'il en soit , je ne contesterai pas à M. Necker cette addition de 50 millions à la masse de ses emprunts qu'il doit connoître mieux que personne , & que par excès de précaution j'avois sans doute trop restreinte. Mais il faut voir présentement quelles sont les autres augmentations de charges annuelles qu'il est juste de joindre à celle de l'intérêt de ces mêmes emprunts , montant , comme il est dit ci-dessus , à 42,600,000

IL faut y joindre , 1^o les frais d'anticipations , en proportion des 80 millions & demi dont elles se sont accrues de 1776 à 1781 , c'est à 6 pour cent , la commission comprise . . . 5,100,000

2^o. L'augmentation des

remboursemens annuels depuis 1776 jusqu'en 1781, non compris ceux relatifs aux Pays d'Etats déjà comptés. Elle est de 5,133,078

P R E U V E.

N^o. XIII On voit par le compte de M. de Clugny, qu'en 1776 les remboursemens ont coûté 21,376,827

Il semble que, suivant le compte rendu par M. Necker, ils ne montoient en 1781 qu'à 17,326,666 l.; mais j'ai déjà fait observer qu'il y avoit omis cinq art., dont le premier est de 1,5000,000

Pag. 76
& 77 du
présent
Mémoire.

le second , de . . 1,300,000

le troisième , de . . 300,000

le quatrième de . . 633,000

le cinquième , qui

est celui des loteries

de 1777 & de 1780,

dont j'ai fait voir

que les rembourse-

mens coûtoient par

année 10 millions

2 à 3 cent mille liv.

ci . . . 10,200,000

Ces cinq articles é-

tant rétablis comme

ils doivent l'être ,

à la suite du détail

incomplet des rem-

boursemens que M.

Necker ne fait

monter qu'à . . 17,326,000

leur somme totale

en 1781 se trouve
 être de . . . 30,959,905
 Laquelle somme . . .
 comparée à celle
 de . . . 21,376,827
 donne en accroisse-
 ment. . . 9,583,078

Mais il est justed'en
 retrancher. . . . 4,450,000

pour les rembourse-
 mens égaux à l'inté-
 rêt des 89 millions
 d'emprunts des
 Pays d'Etats; puis-
 qu'ils ont été en-
 globés dans les
 42,600,000 portés
 ci-dessus pour inté-
 rêts des emprunts
 de M. Necker.

Reste à compter ici. 5,133,078

3°. L'augmentation sur les fonds des affaires étrangères , qui au compte de M. de Clugny ne sont portés qu'à 9,555,000 liv. ; & qui en 1781 , comme dans les cinq années suivantes , ont été au-dessus de onze millions , ci. 1,500,000

4°. L'augmentation sur les dépenses de la maison du Roi & de la Famille Royale. Suivant le compte de M. de Clugny elles étoient de 31,663,868 liv. ; mais , comme il a été observé , elles étoient dès-lors un peu plus fortes , & devoient être comptées sur le pied de 32 à 33 millions

M. Necker les a évaluées ,
 dans son compte , à
 33,740,000 liv. ; & sui-
 vant le compte effectif de
 1781 , elles ont monté à
 36,357,000 l. L'accroisse-
 ment de 1776 à 1781 a donc
 été d'environ.. 2,500,000

Je ne parle pas de l'ac-
 croissement sur la dépense
 de la Marine , parce qu'il
 remonte à l'époque de M.
 de Clugny , & que je l'ai
 ajouté à son compte.

Total des accroissemens
 de charges de 1776 à 1781 56,833,078

Ces accroissemens ne
 sont portés par M. Necker
 qu'à 45,000,000

Il a donc erreur de . 11,833,078

ERRÊURS
DANS LE CALCUL
DES

AMÉLIORATIONS

*SURVENUES dans les finances du Roi
depuis l'époque du Compte de M. de
CLUGNY en Juillet 1776 , jusqu'à
l'époque du Compte public rendu à Sa
Majesté par M. NECKER , en Janvier
1781.*

Page 37 de la Brochure.

PAR LES QUATRE PREMIERS ARTICLES
de ce chapitre, M. Necker compte com-
me améliorations , différens rembourse-
mens qui, étant terminés , ont cessé d'être
en dépense : mais je ne m'arrête pas à
la dénomination.

Je ne conteste pas non plus ces articles

en eux-mêmes , quoiqu'il soit bien étrange d'y trouver la suppression du fonds destiné à l'amortissement successif des menues rentes sur les tailles. Il avoit paru infiniment convenable de décharger les états du Roi de cette foule de petites rentes qui grossissent excessivement les comptes , & embarrassent la comptabilité. On avoit commencé par celles de 12 l. & au-dessous. On devoit ensuite rembourser pareillement celles de 12 liv. à 15 , & puis celles de 15 à 20 liv. On y avoit appliqué le produit du dixième d'amortissement ; & c'étoit suivre sa destination. Mais M. Necker avoit déjà critiqué cette sage dépense sous l'administration de M. de Clugny : il l'a interrompue dès qu'il a été chargé des finances ; & avoir discontinué cet amortissement , quoique juste , quoique promis , quoique annoncé solennellement aux rentiers , est une de ses *bonifications* : l'avoir rétabli , est une de mes *profusions*.

LES quatre articles dont je viens

de parler , font ensemble une somme
de 8,600,000 l.

JE vais rendre à M. Necker son bon
procédé ; & je l'avertis à mon tour ,
qu'ici il s'est trompé à son désavantage ,
de plus de cinq millions.

EN effet , voulant porter dans son
état d'améliorations , la cessation des
remboursemens terminés pendant qu'il
étoit chargé des finances , il ne devoit
pas se borner à ceux ci-dessus : il auroit
dû observer que dans le nombre de ceux
dont il a donné le détail à la fin de son
Compte rendu , les seuls qui se rappor-
tent à une date antérieure à son admi-
nistration , sont ceux des articles 1 , 4 ,
5 , 6 , 7 , 8 , 10 , 11 , 12 & 13 , desquels
même il faut déduire les remboursemens
annuels des emprunts faits par les Etats
depuis 1776 ; ce qui réduit le montant
de ce qui reste pour les anciens rem-
boursemens , en y ajoutant 400,000 liv.
pour l'article omis de l'emprunt fait à

Gênes en 1775 à la
 somme de . 7,751,000

De cette
 somme à
 celle de
 21,376,827
 liv. qui leur
 étoit desti-
 née suivant
 le Compte
 de M. de
 Clugny , la
 différence
 est de . 13,625,827

C'EST donc cette dernière somme , &
 non celle de 8,600,000 l. que M. Necker
 devoit compter pour les remboursemens
 terminés: il s'est donc mépris de 5,025,827
 liv. au désavantage de ce qu'il vouloit
 prouver.

MAIS il a fait en sens contraire une
 autre mécompte bien plus intéressant , &

qui alloit directement à son but ; lorsqu'il a compris dans son énumération ces articles de remboursemens éteints, qui, à quelque somme qu'ils puissent aller, ne doivent y entrer pour rien. Car si l'on comptoit en amélioration de revenu les remboursemens qui ont cessé depuis 1776, il faudroit compter en augmentation de dépense la totalité de ceux qui sont survenus depuis la même époque : au lieu que je n'ai compté que la somme dont le montant de ces nouveaux remboursemens a surpassé le montant des anciens qui étoient finis. Je résume encore ce calcul, pour qu'il soit bien entendu.

J'AI montré que le compte exact des remboursemens en 1781,

étoit de 30,959,905

Il en restoit d'anciens,

comme j'ai fait voir,

pour. 7,751,000

Il y avoit donc de
remboursemens nouveaux 23,208,905

En déduisant de cet
accroissement, le décrois-
sement des anciens , . 13,625,827

Je n'ai compté en aug-
mentation de charges que 9,583,078 (*)

De laquelle somme j'ai
eu soin de retrancher
pour les remboursemens
des Pays d'Etats , qu'on
a joints aux intérêts, celle
de 4,450,000

Et c'est ainsi que l'aug-
mentation de charges
s'est trouvée réduite à . 5,133,078

(*) On doit observer comme une confirmation de
preuve , que , de quelque manière qu'on fasse le cal-
cul , on trouve toujours le même résultat. Lorsque
j'ai comparé plus haut le montant des remboursemens
en 1781 , avec la somme qu'ils exigeoient en 1776 ,
l'excédent s'est trouvé être de 9,583,078 : lorsque je

Il est donc évident que les remboursemens terminés, dont j'ai même porté la somme à 5 millions au-dessus des calculs de M. Necker, ayant été déduits des remboursemens survenus, je ne puis plus admettre les premiers au rang des améliorations. A plus forte raison M. Necker auroit-il dû les en exclure, lui qui n'a pas même fait la balance des uns & des autres, & qui devoit au moins les supposer compensés. S'il s'en étoit tenu à cette supposition, l'erreur n'auroit été que de . . . 5,133,807

Au lieu que, ne comptant pas cette somme dans le chapitre des augmentations de charges, & comptant mal-à-propos au chapitre

retranche ici, des remboursemens survenus dans cet intervalle, ce qui s'est éteint de ceux antérieurs, je retrouve encore la même somme de 9,583,078.

La vérité est une, & les différens routes qui y conduisent, ramènent toujours au même point.

des améliorations celle de : 8,600,000

Il a fait sur les deux une
erreur de 13,733,078

MAIS ayant rectifié la première de ces deux erreurs , je ne compèrai ici que la seconde de *huit millions six cens mille livres.*

LES ARTICLES V & VI paroissent devoir être réduits à un seul : ils sont l'un & l'autre relatifs aux opérations vraiment utiles que M. Necker fit , soit en 1777 , pour la réunion des diverses régies ; soit en 1780 , pour la division des trois compagnies de finances entre lesquelles les fermes & régies furent distribuées. Il en a résulté , suivant lui , en amélioration , d'une part , 3 millions , & de l'autre 13,700,000 liv. ; en tout 16,700,000 liv.

Voici le calcul exact.

La ferme générale avoit

un

un prix de bail de . 152,000,000

Elle étoit chargée de la
régie de quelques fols pour
livre & droits, évalués à . 10,000,000

La régie générale éta-
blie en 1777 avoit une
fixation de . . . 27,000,000

L'adminiftration des do-
maines & bois en avoit
une de 8,500,000

Total . . . 197,500,000

En 1780 la fixa-
tion des trois Com-
pagnies entre lesquel-
les toutes les percep-
tions ci-deffus men-
tionnées ont été parta-
gées, a été portée à 210,000,000 liv.

L'augmentation de
produit a donc été de . 12,500,000

Il faut y ajouter l'é-

R

conomie résultante
des suppressions de
plusieurs fermiers-gé-
néraux , régisseurs ,
&c. & de la réduc-
tion du traitement de
ceux qui ont été con-
servés. Le calcul de
cette économie , fait
avec beaucoup de soin
par les départemens
respectifs, monte, sans
déduction d'aucune
indemnité , à . . .

	2,595,000
Total de l'amélioration	15,095,000
M. Necker l'estime à	16,700,000
Différence & Erreur	1,605,000

L'ARTICLE VII rappelle les douze cens
mille livres portées dans le Compte ren-
du , pour la part réservée au Roi dans
les bénéfices des Fermiers-généraux. Le
seul reproche qu'on ait fait à cet égard,

est d'avoir compté comme revenu ordinaire, un profit futur qui se paie en une fois, à la fin du bail, & qui ne peut correspondre aux dépenses annuelles. Car d'ailleurs, loin que l'évaluation soit exagérée, elle pourroit paroître modique. Mais quelle qu'elle soit, ce bénéfice casuel, ordinairement absorbé par les besoins du moment, est plus que contrebalancé par d'autres dépenses qui n'entrent pas en compte, & qui ont été la suite des réformes & des suppressions dont on a exalté si fort les avantages, sans jamais parler, ni de la perte que l'Etat éprouve sur le remboursement des charges supprimées, dont la finance, qui ne coûtoit que cinq pour cent au plus, ne peut être payée qu'avec des fonds dont l'intérêt est beaucoup plus cher, ni de tous les secours ignorés & de toutes les indemnités indirectes que les familles, victimes de ces suppressions, parviennent à obtenir quand elles sont protégées. Je

crois donc que , par toutes ces considérations , la part réservée au Roi dans les bénéfices dont on ne compte qu'à la fin de chaque bail , ne doit pas être regardée comme faisant augmentation dans le revenu ordinaire.

L'ARTICLE QUI SUIT mérite plus d'attention. M. Necker y suppose que *la suppression des receveurs-généraux , la liquidation de leurs avances , la suppression de divers trésoriers , & la réduction faite dans le traitement de ceux qui étoient conservés , a produit environ trois millions cinq cens mille livres d'augmentation de revenu : (car il ne faut pas perdre de vue que dans tout ce chapitre il ne doit être question que des améliorations de la recette annuelle , pour les comparer aux accroissemens de la dépense pareillement annuelle)*.

IL y a trois millions à retrancher de cet article , parce que la vérité est que ,

de toutes les suppressions & réductions qui y sont mentionnées , à peine est-il résulté pour 500 mille liv. de bonification réelle : il est aisé de s'en convaincre.

Il faut d'abord distinguer les deux sortes d'objets que M. Necker a jugé à propos d'accoler ici , quoiqu'ils soient disparates en eux-mêmes , & plus encore par le sort qu'ils ont eu. La suppression des trésoriers n'a subsisté qu'en partie ; les principaux , tels que ceux de la guerre & de la marine , ont été rétablis. La suppression des receveurs-généraux a été abandonnée presque aussitôt qu'adoptée , & il n'est rien resté de cette opération.

C'EST tout au plus , si dans ce qui subsiste de la suppression des trésoriers , on peut trouver une économie de 500 mille liv.

CELLE des Receveurs-généraux n'a

R 3

pu produire aucune amélioration, par deux raisons :

LA première, c'est qu'ayant été ordonnée en 1780, elle a été révoquée en 1781.

LA seconde, c'est que cette opération augmentoit plutôt qu'elle ne diminuoit la dépense.

CONÇOIT-ON comment M. Necker, faisant l'énumération de tous les moyens qu'il prétend avoir concouru, par l'effet de ses soins, à couvrir le déficit qu'il avoit trouvé & l'intérêt des emprunts qu'il a été obligé de faire, compte parmi ces moyens, & présente comme bonification du revenu ordinaire, ce qu'il fait & ce que tout le monde fait n'avoir eu qu'une existence éphémère; ce qui n'ayant eu aucune suite, aucun effet permanent, n'a pu produire aucun changement dans l'état des finances;

ce qui enfin a été reconnu insoutenable ?

DIRAI-JE, à son exemple, qu'on auroit peine à se persuader une telle distraction, si la notoriété publique ne déposoit pas de cette vérité ?

TOUJOURS plein des regrets, qu'il a vivement exprimés dans son Traité de l'Administration des Finances, sur ce qu'immédiatement après sa retraite, une opération, à laquelle il attachoit autant de mérite & de valeur, avoit été entièrement anéantie, il semble vouloir en embrasser encore l'ombre chérie, & lui élever un trophée idéal de plusieurs millions de profit. Mais si pareilles illusions peuvent orner un ouvrage séduisant, devoient-elles prendre place dans un calcul sérieux & contradictoire ? M. Necker devoit-il oublier qu'il s'agissoit d'améliorations effectuées, & non d'améliorations espérées ?

AU reste , fallût-il sortir des bornes du réel , & se transporter un moment dans l'imaginaire , on n'y trouveroit pas encore de prétexte pour présenter la suppression des Receveurs-généraux, comme une source d'avantages & de profits économiques.

N°.XIX
des pieces
jointes.

JE cite pour preuve , le Tableau qu'on trouvera imprimé à la suite de ce Mémoire , où l'état des frais , en supposant l'existence de la régie que M. Necker avoit établie en 1780 pour la perception des impôts , est mis à côté & en parallèle de l'état des frais qu'occasionne la même perception faite par les Receveurs-généraux que le Roi a rétablis en 1781. On y verra que , loin qu'il y eût de l'économie dans leur suppression , ils coûtent moins que ne coûtait la régie que M. Necker leur avoit substituée. Il sera aisé d'appercevoir , en examinant cet état , avec combien de soin il a été rédigé. Tous les arti-

cles ont été relevés sur les registres & journaux de l'administration ; aucun n'est exagéré ; on en a écarté ce qui pouvoit paroître douteux , & on les a réduits au taux le plus incontestable. Leur résultat & les peccates notes qui l'accompagnent , pourront étonner beaucoup ceux qui ont lu avec admiration le Chapitre IV du livre de M. Necker sur les finances. S'ils ont été convaincus par les raisonnemens & par les calculs , que la suppression des Receveurs-généraux étoit une grande économie ; s'ils ont regretté avec lui qu'on ait *dédaigné* & *sacrifié* , en y renonçant , des millions avec lesquels on eût pu *doubler les fonds destinés aux ateliers de charité* , ou *augmenter la solde des soldats d'un sol par jour* ; & si à cette occasion ils ont gémi , comme lui , de voir les *Rois exposés au risque inévitable de se tromper toutes les fois qu'ils donnent des décisions majeures sur le rapport isolé d'un chef de département* , que

penferont-ils lorsqu'ils feront forcés de reconnoître que cette opération, fi vantée par fon auteur, fi regrettable fuivant lui, eft entièrement nulle pour l'économie, dangereufe pour la sûreté des recouvrements, & pernicieufe pour le crédit; qu'ainfi c'eft par de faufes raifons, & non par les inspirations des hommes de finances & de leurs affiliés, que M. de Fleury, fuccédant à M. Necker, s'eft hâté d'en propofer la révocation; & que Sa Majefté, qui par caractère n'aime pas le changement, ne s'eft déterminée à celui-là qu'après un mûr & fuffifant examen?

Je pourrois donner un grand développement à cette vérité, qu'il n'eft pas indifférent d'éclaircir; je pourrois rapporter ici les obfervations très-impartiales que je fis pour M. de Maurepas, à fa demande & fans aucune envie de nuire, au commencement de l'année 1781. Mais on diroit peut-être que c'eft

entrer en contradiction ouverte avec M. Necker, sur un point où je n'y suis pas forcé; & déjà il me répugne trop de me voir obligé de heurter de front ses calculs, pour que je veuille attaquer inutilement ses principes.

CEPENDANT, d'un autre côté, quand je revois le Chapitre IV de son livre, quand je considère à quel point il a cru important d'opposer ses dogmes à la décision législative de Sa Majesté, pour préparer *le retour aux bons principes*, c'est-à-dire, à son opinion personnelle; & comment, pour rendre cette discussion *plus intéressante*, il a cru devoir la faire servir à rendre sensible *une vérité digne de beaucoup d'attention*, savoir, que *presque toutes les propositions en matière de finance ont tant d'aspects différens*, qu'on n'est jamais à l'abri d'erreurs, toutes les fois qu'on se détermine sur le rapport d'un petit nombre de personnes guidées par le même intérêt....&, tant

que la contradiction n'est point entendue ; je me demande alors , si je ne dois pas aussi au Public des réflexions qui peuvent répandre du jour sur les motifs qui ont été présentés au Roi ; si je ne dois pas les déposer à côté des siennes , par le même désir qu'il a eu de rendre un véritable service ; si ce n'est pas remplir son propre vœu que de prémunir contre les erreurs , en faisant entendre la contradiction.

J'AI conservé heureusement , & je trouve sous ma main un moyen de payer mon tribut à l'utilité publique & à la défense de la détermination de Sa Majesté , sans m'engager dans une discussion personnelle sur ce qui est étranger à mon administration , & sans surcharger cet Ecrit déjà trop long , d'une controverse qui n'y est pas d'absolue nécessité : ce moyen , c'est un Mémoire très - bien fait , par une personne très-estimée , que je ne me permets pas de nommer sans sa

participation. Je l'ai reçu d'elle en réponse à des questions que je lui avois faites peu de tems après la publication du livre de M. Necker; & je n'en ai fait alors aucun usage, parce que je me voyois à portée de répondre moi-même à Sa Majesté, si elle m'avoit témoigné que cet ouvrage lui donnât quelque regret d'avoir rétabli les Receveurs-généraux. Aujourd'hui, que je ne puis parler qu'au Public, je crois devoir lui offrir la faculté de puiser dans ce Mémoire, s'il le juge à propos, de plus amples éclaircissements sur la question que je n'ai fait qu'effleurer; & dans cette vue je le placerai à la suite de cet Ecrit, par forme d'Appendix.

JE REPRENDS la pénible & fastidieuse discussion de cet étonnant détail d'améliorations, dont jusqu'ici je n'ai pas encore trouvé un seul article qui dût être admis comme exact.

JE suis à l'Article IX. M. Necker y

a rassemblé plusieurs des petites augmentations d'impôts qui ont eu lieu pendant son administration : il les porte à 3 millions 500 mille liv. Cependant ces augmentations, qui ont eu lieu à compter de 1779, ne montent, suivant la vérification qui en a été faite dans les bureaux du département, qu'à 2 millions 500 mille liv. C'est encore une erreur d'un million.

Il y en a une à-peu-près pareille à l'Article X. L'augmentation du bail des postes, qui étoit de 7,700,000 liv. suivant le Compte de M. de Clugny, & qui est porté à 9,620,000 dans celui de M. Necker, ne seroit, suivant ses propres calculs, que de 1,920,000 liv. Et comme, suivant le

Compte effectif, il y a	
eu en moins . . .	468,000
L'amélioration réelle	
n'est que de . . .	<u>1,452,000</u>

Elle est portée dans cet

article à . . . 2,400,000

L'erreur est donc de 948,000

ELLE est du total, & même plus, à l'Article XI. M. Necker y porte en amélioration le non - paiement des 7,200,000 liv. qui avoient été destinées par M. de Clugny à payer annuellement des à compte sur l'arriéré; & pour se faire un mérite d'avoir supprimé cette destination, il en parle comme d'une dépense superflue qui auroit eu pour principal objet, *des pensions & gratifications annuelles arréragées*. Mais M. Necker ne devoit pas se flatter de faire oublier qu'en 1776 il y avoit 203 millions de dettes arriérées, & qu'en supposant qu'il en eût acquitté pour environ 53 millions, soit par les liquidations faites dans la maison du Roi, & les paiemens en contrats à 4 pour cent, soit de toute autre manière, il en restoit encore;

à l'époque de son Compte rendu, 150 millions dont il étoit indispensable, comme je l'ai prouvé, que l'intérêt fût compté en dépense; lequel intérêt calculé, non sur le pied de ce qu'ont coûté les emprunts qui ont servi à l'acquittement de cette dette, mais seulement à 5 pour cent, eu égard aux parties qu'on a pu attermoyer, est un objet de 7,500,000 liv. L'erreur est de toute cette somme.

LES augmentations sur les vingtièmes, portées à 2,700,000 liv. par les Articles XII & XIII, peuvent être exactes : mais je ne saurois passer en amélioration aucun retranchement sur les décharges & modérations que le Roi accorde annuellement aux contribuables, & qui varient suivant les intempéries des saisons & les produits des récoltes. Loin que ces soulagemens soient ternis, comme on l'insinue, par un mélange altéré de la *faveur* & des *sollicitations*, ils doivent plutôt

plutôt être réputés actes de justice & de nécessité, à l'égard desquels toute économie seroit odieuse. C'est pourquoi la prétendue diminution de 800,000 liv. sur cet article sera rejetée parmi les erreurs.

JE ne m'arrête pas aux Articles XVI & XVII, qui font de peu de valeur ; mais je ne puis m'empêcher de relever, à l'Article XVIII, l'oubli d'une déduction de deux millions sur le produit des loteries. M. Necker l'indique lui-même dans sa note sur cet article, où il convient qu'en réunissant au Trésor Royal toutes les loteries, il a fallu assurer à l'Ecole Royale Militaire une *indemnité annuelle de deux millions payée en contrats à quatre pour cent sur l'hôtel-de-ville*. Il est évident que cette rente de deux millions, qui certainement est une charge pour les finances du Roi, est à défalquer de l'amélioration produite par l'opération de M. de Clugny sur les loteries. Cette amélioration, au lieu d'être

considérée comme de sept millions , ne doit donc l'être que comme de cinq (*), & l'erreur est de deux millions.

L'ARTICLE XIX a transformé en amélioration de revenu annuel , l'idée qu'a eue M. Necker de répartir fictivement en cinq années , le don gratuit du Clergé , qui s'est toujours payé en une seule : mais cette fiction n'a rien changé ni à la valeur du don gratuit , ni à l'état du revenu ordinaire. Il faut donc retrancher ici les 3,400,000 liv. de cet article , comme je les ai retranchés du Compte rendu de M. Necker & du mien.

(*) Le produit de la Loterie Royale ayant pris successivement beaucoup d'accroissemens , je l'ai porté dans mon Compte rendu , les petites Loteries comprises , à 9,600,000 liv. , qui est le montant de l'année commune prise sur les dix dernières. Mais les déductions prélevées , il n'en reste qu'à peu - près 7,000,000 liv. versés au Trésor Royal ; & c'est sans compter , dans les déductions , les deux millions de rentes constituées au profit de l'Ecole Militaire , en contrats à 4 pour cent.

Je ne contesterai pas l'évaluation portée à l'Article XX, pour les extinctions de viager, & amortissemens d'intérêts; Mais comme le titre même de ce chapitre annonce qu'il n'y est question que des améliorations survenues depuis le mois de Juillet 1776 jusqu'au mois de Mai 1781, & que cet intervalle n'est pas de six ans, mais seulement de cinq, il y a, d'après l'énoncé même de M. Neker, un sixieme de trop dans la somme de neuf millions environ, dont il suppose que les charges annuelles étoient diminuées par les extinctions & remboursemens. Ce sixieme fait à peu près 1,500,000 liv.

L'ARTICLE XXI est bien étonnant. Il suppose en réductions sur la dépense de la Maison du Roi, un *bénéfice de deux millions à deux millions cinq cent mille livres*. Or, en comparant ce qu'étoit cette dépense en 1781, à ce qu'elle étoit en 1776, on trouve une augmentation de pareille somme. Je l'ai comptée au chapitre des accroissemens de charges;

& la différence d'avoir porté en revenu ce qui devoit être porté en dépense , fait une erreur de cinq millions. Mais elle ne doit être comptée ici que pour le retranchement de deux à trois millions qui composent très-indûment cet article.

LES petites diminutions mentionnées à l'article XXII par rapport aux fonds de la mendicité , à l'Article XXIII à l'égard de ceux de la police , ne méritent aucune considération , n'y ayant eu & ne devant y avoir aucune réduction effective relativement à ces objets.

L'ARTICLE XXIV est dans le genre de celui de la Maison du Roi. On compte un million de réduction dans les dépenses des affaires étrangères, tandis qu'il y a eu un million & demi d'accroissement, comme je l'ai fait voir : c'est donc encore un million à retrancher.

JE n'ai rien à dire sur l'Article XXV.

LE XXVI^e. est inconcevable. M. Necker y avance, qu'on avoit porté en dépense annuelle, dans le compte de M. de Clugny, 1,500,000 liv. pour acquisitions & échanges ; mais que le Roi, instruit des inconvéniens de ces opérations, ayant ordonné de ne lui proposer aucune opération semblable, cet objet de dépense n'a pu avoir lieu dans le compte rendu de 1781.

CELA veut dire que le Rédacteur du Compte présenté par M. de Clugny, avoit mis au rang des dépenses ordinaires un article qui sous ce titre feroit un véritable abus, & que M. Necker a eu soin de le proscrire. Je voudrois qu'on demandât à ce Rédacteur qui est bien connu, s'il a jamais entendu, dans aucun compte, assigner une somme fixe & annuelle pour les acquisitions & échanges que le Roi pourroit faire. Certainement il n'est pas suspect d'être prévenu pour moi plutôt que pour M. Necker : je m'en rapporte à sa réponse ; & il me suffit de lui savoir du bon sens & de l'esprit, pour être

sûr qu'il n'a jamais songé à faire un objet annuel & déterminé d'une dépense incertaine , qui ne peut qu'être englobée sous le titre général de dépenses imprévues.

Aussi ne trouve-t-on pas cet article dans le compte qui a été présenté par M. de Clugny tel que je l'ai rapporté ; & s'il en a été question dans la discussion que M. Necker eut avec ce Ministre au commencement de 1776 , l'observation qui fut faite alors de la part de ce dernier , explique l'équivoque , & dissipe le louche que présente sur ce sujet l'écrit auquel je réponds. M. de Clugny , pour faire sentir à M. Necker qu'il n'étoit pas aussi aisé qu'il l'alléguoit d'éviter cette dépense , lui faisoit remarquer qu'elle portoit sur des échanges faits , dont il ne restoit que les évaluations à terminer , & qui obligeoient pendant plusieurs années au paiement de quinze cent mille livres.

C'EST donc par erreur que M. Nec-

ker a transformé en bonification ces 1,500,000 liv. qui doivent se trouver, soit dans les remboursemens, soit dans les dépenses imprévues.

M. NECKER reconnoît, quoique faiblement, par sa Note sur l'Article XXVII, qu'en élevant à 1,500,000 liv. le produit de la ferme des Messageries, il l'a porté *un peu trop haut*. Il se feroit plus rapproché de la vérité, s'il avoit dit *de moitié trop haut*; & plus encore, si, se rappelant tout ce que cette malheureuse exploitation des Messageries qui semble avoir été le jouet de toutes les vicissitudes ministérielles, a coûté à l'Etat, il avoit eu la prudence de n'en point parler. Forcé aujourd'hui de tout révéler pour faire voir que je ne hasarde rien, je dirai qu'à force de faire & de défaire, de changer & de rechanger sur cet objet, depuis les derniers mois de l'année 1775, jusqu'aux derniers mois de l'année 1781, on entraîna à la charge

du Roi tant de dépenses & d'indemnités que les produits de l'exploitation en furent absorbés.

EN voici le calcul suivant l'ordre des faits, dont le résumé donnera une idée des variations que cette affaire a subies.

LES privileges des Coches & Messageries furent réunis au domaine, & mis en régie par M. Turgot en Août 1775.

LES Régisseurs n'entrèrent pas aussitôt en possession de toutes les parties, & la durée moyenne de leur administration ne fut pas tout-à-fait de neuf mois.

ELLE coûta au Roi dans ce foible espace de tems 2,855,471 liv. à cause des dépenses considérables qu'on fut obligé de faire pour monter le service en poste, & de la perte que cette régie éprouva sur la vente qu'elle fit de son mobilier aux Fermiers qui lui succéderent.

LE prix de leur bail fut d'abord fixé à un million par M. de Clugny en Août 1776.

DIX-NEUF mois après , en 1778 , il fut résilié par M. Necker , qui en passa un second aux mêmes Fermiers sur le pied de 1,800,000 liv. par an.

CE nouveau bail , porté à un prix évidemment forcé , ne put se soutenir ; les Fermiers en obtinrent la résiliation en Juillet 1780 , & le service des Messageries fut remis en régie.

CETTE seconde régie a subsisté vingt-sept mois.

PAR arrêt du Conseil du mois de Novembre 1781 , les Fermiers dépossédés furent déchargés rétroactivement de l'augmentation de prix qu'avoit exigée M. Necker en 1778 par-dessus le million auquel le bail avoit été porté en 1776.

IL fut passé en 1782 un nouveau bail dont le prix avoit été fixé d'abord à 1,100,000 liv. , mais qu'il a fallu ensuite réduire à 900,000 liv.

ENFIN , sur les demandes en indemnités réservées aux anciens Fermiers , intervinrent différentes décisions particulières de Sa Majesté en 1781 , en 1782 , en 1783 , & finalement un arrêt fut rendu après mûr examen au Conseil Royal des finances en Mai 1784 , qui , terminant toutes les prétentions antérieures que les Commissaires du Conseil avoient estimé devoir être réglées , pour le moins à 2,700,000 liv. , adjugea un million seulement aux Fermiers , tant pour dédommagement des résiliations successives de leurs baux que pour toutes autres demandes relatives à ce qui s'étoit passé depuis 1775 jusqu'en 1781.

CET arrêt fut rendu à mon rapport , & je ne crois pas inutile d'en insérer ici un passage qui fera voir comment , dès

1784, je m'exprimai sur ce sujet dans le Conseil de Sa Majesté, après lui avoir rendu compte de tous les faits, & du résultat des Commissaires.

« ETONNÉ de ce résultat, je l'ai été
 » bien davantage lorsque, récapitulant
 » tous les frais occasionnés par cette
 » régie, les pertes qu'elle a souffertes
 » sur la moins-value des effets achetés
 » par les ordres de M. Turgot, ce
 » qu'il en a coûté pour traitemens,
 » bureaux, & comptabilité, les pensions
 » considérables qui ont été accordées
 » aux différens Régisseurs, à mesure
 » qu'on les a privés de leur état, &
 » toutes les dépenses accessoires, j'ai
 » reconnu que, joignant toutes ces som-
 » mes à celle qui seroit due suivant l'avis
 » des Commissaires, le total seroit de
 » plus de cinq millions en pure perte
 » pour Votre Majesté, & uniquement
 » pour avoir changé cinq fois, en six
 » ans, de système sur l'exploitation des
 » Messageries, qui, après avoir passé

» fucceffivement de ferme en régie , &
 » de régie en ferme , fe trouve aujour-
 » d'hui , quant au produit , à-peu-
 » près au même taux qu'elle étoit avant
 » ces changemens ; en forte que Votre
 » Majefté eût réellement épargné cinq
 » millions , fi la forme des Meffageries
 » avoit pu échapper pendant ces fix
 » années à la follicitude de fes Mi-
 » niftres. C'eft ainfi , & j'en pourrois
 » citer bien d'autres exemples , que des
 » opérations prétendument économi-
 » ques , & des fuppreffions mal com-
 » binées , qui toujours font présentées
 » comme productives de grands béné-
 » fices pour les finances de Votre Ma-
 » jefte , ne laiffent fouverit après elles
 » que le fâcheux effet d'innover fans
 » utilité , de renverfer les fortunes
 » particulieres fans augmenter les re-
 » venus de l'Etat , de charger le Tréfor-
 » Royal de rembourfemens , & , ce qui
 » eft pire encore , d'altérer la con-
 » fiance publique par des variations in-
 » compatibles avec elle.

» JE supplie Votre Majesté de me
 » pardonner cette réflexion , qui ne
 » peut paroître étrangère à l'objet
 » dont je lui rends compte , & qui
 » fera ma condamnation prononcée par
 » moi-même , si jamais un zele mal
 » entendu m'entraînoit en pareilles er-
 » reurs. »

ME blâmera-t-on de me citer ainsi moi-même ? J'espère que non , si l'on veut bien considérer que ce que je cite est connu du Roi , & de tous les membres qui assistèrent à ce Conseil des finances , où furent appelés les Conseillers d'Etat qui avoient été Commissaires pour la liquidation des indemnités. N'est-il pas d'ailleurs naturel que j'indique les pièces non-suspectes par leur date , auxquelles j'ai eu recours pour me rappeler des détails qu'on peut croire que j'avois perdus de vue ? Je n'avois point ici le rapport d'où j'ai extrait mot pour mot ce qu'on vient de lire ; j'ai écrit pour qu'on me l'envoyât , on a trouvé parmi les papiers du

commis qui étoit alors chargé des expéditions relatives aux Messageries, la copie qui en avoit été faite dans son bureau, sur les minutes de ma main; & c'est à l'aide de cette copie que je puis, pour terminer le présent article, attester l'exactitude du résultat, que voici.

liv.

PRODUIT de la premiere
régie établie en 1775 par
M. Turgot, pour l'exploit-
ation des Messageries. . néant.

Produit du bail qui fut
substitué à cette régie en
1776 par M. de Clugny,
résilié ensuite par M. Necker
en 1778, & passé sous de
nouvelles conditions. . . 2,702,882

Produit de la seconde
régie qui fut établie par
M. Necker en 1780, &
qui dura 27 mois . . . 2,182,000

4,884,882

287

De l'autre part. 4,884,882

A DÉDUIRE.

La perte résultante de
l'exploitation de la première
régie . 2,855,471

Pertes & indemnités
relatives à la seconde. . . 1,203,831

4,059,302

Reste en produit net depuis
la fin de 1775, jusqu'à
la fin de 1782 825,580

Ce qui ne donne par an,
pendant 7 ans, que. . . 118,820

Et comme je n'ai pas compté dans la
somme des indemnités, les pensions &
les rentes viagères que Sa Majesté a
trouvé juste en 1782 d'accorder à quel-
ques-uns des Fermiers dépossédés, ou
à leurs co-intéressés, on peut bien dire
que le produit a été absolument nul.

Il y a donc erreur de toute la somme

de *quinze cent mille livres* , comptée dans cet article en amélioration de revenu.

L'ARTICLE XXVIII , porte sur des changemens relatifs au service des étapes , du même genre que ceux relatifs au service des Messageries , & dont le profit n'est pas mieux constaté. En comparant , autant que faire se peut , ce que coûtoit le service des étapes quand il étoit en entreprise , avec ce qu'il a coûté depuis qu'il a été mis en régie , je ne trouve aucune différence sensible ; & le bénéfice que M. Necker *estime à environ douze cent mille livres* , n'est qu'une conjecture sans fondement , qui ne peut entrer en compte.

L'ARTICLE XXIX , le dernier de cette énumération , semble n'y avoir été ajouté que pour compléter la somme qu'on vouloit trouver. Il ne contient qu'une énumération itérative & fort vague , de suppressions & de réductions déjà plus d'une fois mentionnées : on y étale le
nouvel

nouvel ordre qu'on a établi ; la rigidité dans la concession des grâces ; l'économie apportée dans les plus petites dépenses , soit à Paris , soit dans les provinces ; le refus des passeports de faveur , & de toutes sortes de franchises ; enfin , une grande réserve relative aux objets désignés sous le titre de dépenses imprévues : & après avoir joint à cette tirade d'expressions générales , la seule particularité de la réunion des revenus de Dombes au Trésor Royal qui n'a rien ajouté à leur produit , on finit ainsi : *Je crois être modéré en évaluant le tout ensemble à une épargne d'environ six millions.* Moi , je crois être juste en ne comptant ici pour rien cette prétendue épargne qui , dans ce qu'elle peut avoir de réel , se retrouve dans les articles que j'ai précédemment passés en compte , & pour tout le reste , a pour base un panégyrique , plutôt qu'un calcul.

La réunion des XXIX Articles qui composent le chapitre des améliorations

T

que je viens de discuter , seroit de quatre-vingt-trois millions sept cent mille livres : M. Necker en déduit quinze millions, tant pour les objets *portés trop bas dans le compte de M. de Clugny*, que pour *quelques nouveaux établissemens, tels que la Maison de MADAME & celle de M. le Duc de Berry*, pour *l'accroissement dans le traitement fixe de MM. les Intendans, les fonds destinés aux carrières, diverses fondations de bienfaisance, &c.* J'ai rétabli dans le compte de M. de Clugny les articles qui y étoient portés trop bas : mais comme d'un autre côté, en admettant pour améliorations de revenu plusieurs cessations de charges qui sont arrivées d'elles-mêmes successivement, & tout l'accroissement de produits que le progrès des consommations & du prix des denrées a naturellement amené, je n'ai compté ni pu calculer exactement toutes les augmentations de dépense que les mêmes causes d'un renchérissement général ont occasionnées, non plus que l'augmentation qui a

surement eu lieu sur la masse des pensions , spécialement des pensions militaires , dans l'espace de 1776 à 1781 , je crois qu'on ne trouvera pas injuste , que tout compensé , je laisse subsister la deduction de quinze millions dans sa totalité , & telle que M. Necker l'a lui-même jugé équitable.

liv.

AINSI la somme de	:	83,700,000
moins	.	15,000,000
se trouve n'être que de	.	68,700,000

C'EST sur cette somme qu'il faut reprendre les autres déductions que je viens de motiver. Le Tableau que je vais tracer, fera appercevoir d'un coup-d'œil les objets à retrancher, les objets à compter, & le résultat définitif.

TABLEAU DES AMÉLIORATIONS.

OBJETS A RETRANCHER.		OBJETS A COMPTER.	
Articles.	liv.	Articles.	liv.
I, II, III & IV .	8,600,000	V & VI . . .	15,095,000
V & VI . . .	1,605,000	VIII	500,000
VII	1,200,000	IX	2,500,000
VIII	3,000,000	X	1,452,000
IX	1,000,000	XII & XIII .	2,700,000
X	948,000	XV	650,000
XI	7,200,000	XVI	800,000
XIV	800,000	XVII	500,000
XVIII	2,000,000	XVIII. . . .	5,000,000
XIX	3,400,000	XX	8,000,000
XX	1,500,000	XXV	1,200,000
XXI	2,250,000		
XXII & XXIII .	600,000		
XXIV	1,000,000		
XXVI	1,500,000		
XXVII	1,500,000		
XXVIII	1,200,000		
XXIX	6,000,000		
Total	45,303,000		
			38,397,000
		A déduire, suivant	
		l'Ecrit de M.	
		Necker	15,000,000
		Reste à compter	23,397,000
Erreurs.	45,303,000 liv.		
Améliorations réelles .	23,397,000		
Première somme . .	68,700,000		

VOILA donc les améliorations survenues dans les finances du Roi pendant l'administration de M. Necker, réduites à la somme de 23,397,000 liv. On lui a dit, que dans le Comité des Notables tenu chez MONSIEUR, je les avois évaluées de 16 à 17 millions; & cette estimation, qu'il est très-possible que j'aie donné verbalement en réponse à une des questions dont je fus alors investi, il la relève dans son Ecrit comme si c'étoit un calcul précis que j'eusse publié. Mais je ne la défavoue d'aucune manière; car c'est effectivement l'idée que j'ai toujours eue du montant des bonifications procurées par ses opérations. Je n'ai pas entendu qu'on dût regarder comme telles, ni les extinctions de rentes & d'intérêts qui se sont opérées d'elles-mêmes & naturellement, pour huit millions, ni les augmentations d'impôts qui se sont élevées à 5,850,000 liv. & que je n'ai eu garde de mettre au rang des œuvres de M. Necker qui a toujours prétendu n'en avoir fait aucunes, ni les 8 à

Art. XX
des objets
à compter.

Art. IX,
XII, XIII
& XV.

Art. X,
XVI,
XVIII &
XXV,

9 millions produits par les opérations de M. de Clugny , quoique non portés dans son Compte , parce que la jouissance n'en étoit pas encore effective.

ABSTRACTION faite de ces trois genres d'objets, il ne reste de ceux qui appartiennent à l'administration de M. Necker. & dont le mérite lui est dû , que précisément *seize millions quatre-vingt-quinze mille livres.*

Art. V,
VI, VIII,
& XVII.

J'AI donc été très-exact lorsque j'ai répondu que les améliorations de M. Necker étoient de 16 à 17 millions , quoique aujourd'hui , y ajoutant celles qui sont étrangères à ses opérations , & déduisant ce qu'il en déduit lui-même , je trouve pour dernier résultat de calcul , *ving-trois millions trois cent quatre-vingt-dix-sept mille livres.*

M. NECKER a-t-il été aussi correct lorsqu'il a porté ces améliorations d'abord à quatre-vingt quatre millions , & ensuite à

soixante-neuf, parce qu'il en a déduit quinze.

J'ABANDONNE ici le lecteur à ses propres réflexions; & j'espère qu'on ne trouvera pas que je me défends avec aigreur, lorsque pour toute réponse à la dureté des expressions que M. Necker s'est permises contre moi, je demande qu'à présent on veuille bien relire, dans sa brochure, ce qu'il a écrit à ce sujet, depuis l'endroit commençant ainsi : *N'en est-ce pas assez pour faire voir qu'il s'est aventuré d'une étrange manière, en voulant conclure de ces fausses vraisemblances qu'il y avoit un déficit de 56 millions en Mai 1781, époque de ma retraite du ministère? N'en est-ce pas assez pour faire voir que son calcul de 16 à 17 millions d'améliorations, comparé au tableau que je viens de donner d'environ 84 millions, est une des plus grandes légèretés qu'on ait jamais commises....* jusqu'à l'endroit finissant par ces mots : *C'est au centre de toutes les connoissances, c'est à la tête*

Page 53.

Page 56.

des affaires , qu'un homme, en parlant d'un temps fort rapproché de son administration , estime à 16 ou 17 millions des améliorations qui se sont élevées à 84 , &c.

Page 54. Je n'ai pas besoin de dire que je suis cet homme ; cet homme si peu instruit , avec tant de moyens de l'être , ou si infidèle dans ses estimations ; cet homme qui est désigné aussi par une succession de fautes & d'erreurs , qui semble annoncer un grand bouleversement , tandis qu'un peu de tems , un peu de patience , ou un changement de principes dans l'administration , réparent tout , raccommoient tout , & ramènent la prospérité.

IL est également facile d'appercevoir que le Ministre sage , parmi les grands services duquel il faut compter tout ce qui ne peut être représenté par des chiffres , tout ce qu'on ne peut exprimer que par une négation , c'est M. Necker ; que c'est lui qui a su observer la règle des ne point — ne

point — laquelle seule peut accroître journallement la fortune d'un royaume ; que c'est lui qui a bonifié insensiblement l'état de la France par des améliorations , dont on s'apperçoit à peine ; lui enfin dont les Tableaux font d'une grande instruction.

PRÉSENTEMENT que le Public est en état de juger , il fera telles applications de reproches , & telles appréciations de services qu'il trouvera justes. Je reviens à mes calculs.

LES accroissemens de charges, depuis M. de Clugny jusqu'à la retraite de M. Necker,	<i>liv.</i>
vont à	56,833,078

Les améliorations de revenu, dans le même intervalle, ne vont qu'à	23,397,000
--	------------

La différence de ces deux sommes, qui fait l'augmentation du déficit , est de	33,436,078
---	------------

Or , au moment que M. Necker a été chargé des Finances , le déficit étoit de . 37,000,000

Donc à sa retraite il étoit de 70,436,078

DONC la méthode même de M. Necker, redressée comme elle doit l'être , & purgée de quarante-cinq millions d'erreurs, fournit une nouvelle preuve de la vérité de mon assertion.

MAIS M. Necker ne s'en est pas tenu à cette seule manière de compter ; il avoit annoncé qu'il y en avoit plusieurs de prouver combien j'avois à *acquérir en matière de calculs*. Pour le faire voir & achever de montrer les *méprises & les contradictions dont les résultats attaquent immédiatement la foi due au Compte rendu*, il a voulu, par un second calcul, répandre un nouveau jour sur les argumens, dont il prétend que je me suis servi pour attaquer son honneur & détruire sa réputation.

J'ai fait voir , dit-il ; la liaison qui existoit entre les Etats de M. de Clugny , formés en Juillet 1776 , & le résultat du Compte rendu de 1781 (on fait à présent ce qu'on doit penser de cette liaison). Que seroit-ce si je pouvois aussi montrer le rapport qui existe entre ce même résultat & l'état présent des finances , tel qu'il est annoncé par M. de Calonne ? Ne donnerois-je pas alors une seconde preuve authentique de l'exactitude vraisemblable du Compte rendu ?

Page 71.

Cette preuve authentique d'une exactitude vraisemblable consiste dans deux tableaux , dont l'un est annoncé comme réunissant à l'excédent de recette résultant du Compte public de 1781 , toutes les augmentations de revenu annuel , & toutes les diminutions de dépenses annuelles postérieures à cette époque : l'autre est supposé indiquer les divers accroissemens de dépenses & de charges annuelles survenues depuis la date du Compte de 1781 , jusqu'à ce jour.

Page 72.

On en conclut que le déficit actuel est égal au résultat de tous les changemens qui ont eu lieu depuis le mois de Mai 1781.

Résigné à répondre à tout , & ne craignant que de lasser la patience de ceux qui voudront bien prendre la peine de me lire, je vais encore démontrer, le plus rapidement qu'il me sera possible , que ces deux Tableaux , dans lesquels M. Necker a rassemblé ses derniers efforts , loin de présenter aucune preuve d'*exactitude*, ou même aucune présomption de *vraisemblance* en faveur de son Compte rendu , servent au contraire à corroborer de plus en plus ce que j'en ai dit , ce qui est clairement constaté , n'étant eux-mêmes que de nouveaux amas d'erreurs chiffrées.

ERREURS DU PREMIER TABLEAU

Page 73 de la Brochure.

ARTICLE I. — Rien de plus chimérique que la recette d'un excédent qui n'a jamais

existé que dans le Compte rendu de M. Necker. Cependant il faut bien l'admettre ici, puisque dans l'autre Tableau, qui est pour les dépenses relatives aux ministères de ses successeurs, il a porté l'intérêt de ses propres emprunts de Février & Mars 1781, auquel il avoit appliqué ce prétendu excédent. Il eût été mieux de supprimer dans chaque Tableau, chacun de ces deux articles; mais comme ils se contre-balaient, ils ne font rien au résultat.

ARTICLE II. — Les 25 millions du produit des nouveaux sols pour livre, établis pendant le ministère de M. de Fleury, & les 13 millions 300 mille livres d'augmentation sur les fermes & régies qu'a procuré pendant le mien, le renouvellement des baux (*), (ainsi que je l'ai prouvé ci-dessus,

(*) Ce qui a été le fruit des soins & du travail employés au renouvellement du dernier bail, M. Necker l'appelle ici *augmentation naturelle sur le produit de la ferme générale & des régies*. Ce n'est pas ainsi qu'il s'exprime

page 99) faisant ensemble trente-huit millions trois cent mille livres, sont ici réduits à trente-cinq millions sept cent mille livres. L'erreur est de . 2,600,000

M. Necker fait appercevoir lui-même en quoi elle consiste, en expliquant dans sa note, page 74, comment il a fait ce compte.

IL y a porté le domaine d'Occident à 4,100,000 liv. C'est 600,000 liv. de trop, il n'entre dans le bail que pour 3,500,000. Le mécompte est de . 600,000

Il a joint au prix du bail ancien, la part du Roi dans les bénéfices, sur le pied de 1,200,000 liv. & il n'en a tenu aucun compte dans le

600,000

lorsqu'il parle du renouvellement de bail qu'il a fait lui-même : c'est alors *la grande operation* L'amélioration procurée par l'effet de ses soins, &c.

Ci-contre . . . 600,000

nouveau , quoique cette part
existe comme autrefois ; ci ,

erreur de 1,200,000

Il a omis de joindre au pro-
duit de la régie générale les
800 mille livres des droits
de la Flandre Maritime , qui
en ayant été séparés se perçoit-
vent en sus des 50 millions de
sa fixation : ci , omission de .

800,000

Total .. . 2,600,000

C'EST précisément la différence de son
calcul au mien.

ARTICLE III. --- Je le crois assez juste.

ARTICLE IV. — Il y a ici une forte er-
reur. M. Necker ayant jugé à propos de por-
ter , en accroissement fictif de recette , les
remboursemens dont les finances étoient
chargées en 1781 , pour pouvoir mettre en

accroissement de dépense dans le second tableau la somme entière des remboursemens actuels (*), a restreint ces premiers remboursemens aux 17,300,000 liv. mentionnés au Compte rendu de 1781, tandis qu'il est prouvé (page 117 ci-dessus) qu'ils montoient dès-lors à 30,959,905 l.; ce qui fait une différence & erreur de 13,659,905.

ARTICLE V. — Je dois, par équité, relever l'erreur qui seroit au désavantage de M. Necker, si je laissois subsister cet article qui, se référant à une énonciation fautive du Compte rendu, met ici en augmentation de recette les trois millions qui y

(*) Cette manière de trop employer en recette pour couvrir équivalement ce qu'on emploie de trop en dépense, ne fait rien pour la justesse des calculs, vis-à-vis de ceux qui les entendent; mais elle induit en erreur ceux qui n'y sont pas fort attentifs. Par exemple, en comptant 50 millions de remboursemens nouveaux, quand, déduction faite des anciens, l'accroissement n'est que de 20, on laisse croire que la masse des augmentations, depuis la retraite de M. Necker, est plus considérable qu'elle n'est en effet.

étoient

étoient portés pour l'intérêt fictif du capital des deux loteries de 1777 & de 1780. Comme j'ai rétabli au Compte rendu, ainsi que dans l'article ci - dessus, les remboursemens annuels de ces loteries, tels qu'ils avoient lieu, & que j'ai supprimé en conséquence les 3 millions d'intérêt fictif, il ne seroit pas juste de reprendre encore ici le bénéfice de leur suppression. On ne doit compter en cessation de dépense que l'intérêt annuel des billets de la loterie de 1777 qui s'est éteinte en 1784, & ce n'est qu'un objet d'environ un million. Je tiendrai compte des deux autres, en déduction de la somme des erreurs, lorsque j'en ferai la récapitulation.

ARTICLE VI. — Dans le calcul des extinctions de viagers, M. Necker ne compte que cinq années. Il en doit compter six. Celles du courant de l'année 1781 qu'il a portées mal à propos dans son Compte rendu, doivent se joindre à ce qui est postérieur à sa retraite. C'est donc un

fixième à ajouter aux 7,500,000 liv. de
cet article , par conséquent erreur de
1,250,000 liv.

L'ARTICLE VII ne parle que de l'intérêt des rescriptions remboursées. Il falloit y joindre la cessation des remboursemens annuels qui étoit de 3,000,000 liv. par an. Les Etats du Roi en ont été déchargés au moyen de ce que j'ai acquitté les 29 millions qui restoit d'ûs. C'est donc une omission de . . . 3,000,000 liv.

M. NECKER observe, dans la note qui se trouve au bas de sa récapitulation , qu'il n'a pas mis en compte dans ce tableau, les extinctions survenues par les remboursemens des pays d'Etats , parce que les nouveaux emprunts de ces mêmes pays d'Etats ont excédé la somme amortie. Il est juste, en effet, qu'il y ait compensation à concurrence : mais , ce qui ne l'est pas, c'est d'avoir porté dans le second tableau l'intérêt des nouveaux emprunts à un

taux qui surpasse des trois quarts leur excédent au-dessus de la somme des amortissemens.

M. NECKER observe, dans la même note, qu'on n'a pas non plus compris dans ce tableau le troisième vingtième, puisqu'il est éteint, qu'il ne fait plus partie des revenus du Roi, & qu'il faut considérer les fonds procurés par cet impôt comme un secours extraordinaire de quatre-vingt-cinq millions. Mais ce secours important, qui n'a coûté aucun intérêt, peut-il être compté absolument pour rien dans le chapitre des améliorations postérieures à la retraite de M. Necker ? Ne peut-on pas dire qu'il a éteint une dette quelconque égale au capital de 85 millions, dont l'intérêt a cessé d'être à la charge de l'Etat ? Ne doit-on pas en conséquence compter ici cet intérêt, qui est un objet de 4,250,000 liv. en diminution de dépense ?

C'EST ainsi que je l'ai considéré dans

l'état des bonifications antérieures à mon administration (page 88 de cet écrit) : mais peut-être ai-je eu tort ; peut-être aurois-je mieux fait de m'en tenir au motif allégué ici par M. Necker , pour faire comme lui abstraction totale de cet objet dont il ne reste rien. J'avouerai sans peine que c'est par excès de scrupule qu'en faisant l'énumération des bonifications survenues pendant le ministère de M. de Fleury , qui ont diminué d'autant l'accroissement du déficit à cette époque , j'ai cru devoir y comprendre l'intérêt du fonds extraordinaire que le troisième vingtième a procuré : mais en ce moment , où il s'agit de le compter en omission dans un tableau formé par M. Necker , & par conséquent de le contre-dire , je me fais le scrupule contraire , j'adopte ses motifs , & je laisse cet article à l'écart. S'il paroît en résulter une sorte de discordance entre ce que je fais ici & ce que j'ai fait précédemment , le principe qui m'y détermine doit en être l'excuse.

Récapitulation des erreurs du premier tableau.

liv.

Erreur en moins, à l'Article II	2,600,000
Item, à l'Article IV .	. 13,659,000
Item, à l'Article VI .	. 1,250,000
Item, à l'Article VII	. 3,000,000
	20,509,000

Sur quoi il faut déduire pour
erreur en plus, à l'Article V. 2,000,000

Reste à ajouter au total du
tableau de M. Necker . 18,509,000
Ce total est de . 80,200,000

Il doit donc être de . 98,709,000

ERREURS DU SECOND TABLEAU,

*Contenant les augmentations de Charges
depuis le Compte rendu en 1781.*

Page 78 de la Brochure.

J'ai déjà observé que , dans les premiers

V 3

articles de ce tableau, M. Necker avoit fait un oubli de 121,242,000 liv. au préjudice de son propre système, en ce que, donnant les détails des emprunts faits en 1781, après sa retraite, il avoit omis —

liv.

Celui des Etats de Bour-	
gogne, de	5,000,000
Celui des Etats de Langue-	
doc, de	15,000,000
Celui des Etats de Macon-	
nois, de	1,282,000
L'extension des emprunts de	
1770, allant à	70,000,000
Le prêt des Fermiers - Gé-	
néraux, de	30,000,000
Total	121,282,000

MAIS, comme les remboursemens du prêt, fait en 1781 par les Fermiers-Généraux, viennent d'en éteindre l'intérêt, il ne peut plus être compté en dépense annuelle; celui des 70 millions de contrats à 4 pour

cent est diminué de tout ce qui a été retiré par l'effet de l'emprunt de Décembre 1782 ; ce qui fait qu'au total, l'intérêt à déduire dans le résultat final n'est que d'environ trois millions. J'en tiendrai compte.

L'ARTICLE IV doit être retranché. Il est relatif à l'emprunt de Hollande de dix millions, dont l'intérêt, payé par les Etats-Unis de l'Amérique, ne devoit pas être compté parmi les charges de l'Etat. Ce retranchement est de . 450,000 liv.

L'ARTICLE XII est celui où j'ai annoncé qu'on trouveroit une exagération d'environ les trois quarts. *Les emprunts des pays d'Etats, depuis le Compté rendu, y sont supposés avoir passé les capitaux remboursés d'environ 40 millions, ce qui fait en intérêts deux millions.*

MAIS dans le fait ils ne les ont passés que de dix millions neuf cent quarante-neuf mille livres. En effet, les emprunts

antérieurs à la retraite de M. Necker étoient, comme on peut s'en convaincre par un coup - d'œil sur la table générale des emprunts, rapportée sous le n° XVIII, de 95 millions : leurs remboursemens annuels ont monté, pendant six ans, sur le pied de 4,750,000 liv. par an, à
27,800,000 liv.

Les emprunts de ces mêmes pays d'Etats depuis le mois de Mai 1781, n'ont été, comme l'indique encore la susdite table cotée XVIII, qu'à 38,749,000

Leur excédent sur la précédente somme des capitaux amortis n'est donc pas de 40 millions; il est seulement de . . . 10,949,000

& l'intérêt de cet excédent n'est pas de deux millions; il est seulement de . . . 549,930

Donc il y a erreur de 1,453,950

L'EXAGÉRATION est bien plus forte encore aux Articles XIV, XV & XXII, qui doivent être réunis pour éviter les doubles emplois d'où l'erreur provient vraisemblablement. Il est question dans ces trois articles de l'intérêt des charges créées ou rétablies, des fonds nouveaux fournis par les titulaires, soit anciens, soit nouveaux; du surcroît de taxation occasionné par le rétablissement de quelques-unes des charges qui avoient été supprimées; & enfin de l'addition faite au traitement fixe des Fermiers - Généraux & des Régisseurs. De tout cela M. Necker a composé une augmentation, qui par l'addition

des Art. XIV	300,000	} feroit de	7,300,000
XV	2,500,000		
& XXII	4,500,000		

ce qui supposeroit, en comptant même l'intérêt à 5 pour cent, quoiqu'il y ait de ces finances qui ne sont qu'à $4\frac{1}{2}$, un capital de cent quarante-six millions : or, ce capital n'est que de 33 millions. En voici le détail. On a créé 204 charges de Rece-

veurs des tailles : je ne fais pas précisément quel a pu être le montant de la finance qu'on a exigée inégalement de chacun d'eux ; je la suppose pour prix commun , de trente mille livres ; c'est pour les deux cent quatre charges . . . 6,120,000 liv.

Le rétablissement des Receveurs-généraux n'a rien coûté , ni pour les charges nouvelles dont les capitaux ont remplacé ceux des anciens , qui n'avoient pas été remboursés , & dont le Roi payoit l'intérêt , ni pour les taxations , traitemens & frais quelconques , dont le total a été inférieur plutôt que supérieur à ce que coûtait la régie précédente , ainsi que le démontre l'Etat de comparaison , N^o XIX.

J'ai compté dans l'état
joint à ma Requête au
Roi , N^o 9 , pour les au-
tres charges qui ont été
créées pendant mon ad-
ministration , y compris
celle des agens de chan-
ge

10,000,000

& pour les cautionne-
mens, ou nouveaux fonds
des Fermiers - généraux
& Régisseurs

14,600,000

Je suppose en outre
pour quelques créations
de Trésoriers ou autres
faites antérieurement , &
non comprises dans le
détail ci-dessus

2,280,000

Total. . . .

33,000,000

L'intérêt de cette som-
me à 5 pour cent , n'est
que de

1,650,000

Ainsi M. Necker , qui
a supposé un capital de

146,000,000

puisqu'il en a compté l'in-	
térêt à	7,300,000
s'est trompé sur le capital,	
de	113,000,000
& sur l'intérêt, l'erreur	
est de	5,650,000

SUR l'Article XVII il y a une erreur très-remarquable. L'accroissement des anticipations depuis 1781, y est évalué à cent quatre-vingt millions. Il n'est cependant que de cent cinq. En effet, les anticipations étoient de cent cinquante millions en 1781, comme je l'ai déjà dit & prouvé; elles vont aujourd'hui à deux cent cinquante-cinq millions: c'est donc une augmentation de cent cinq millions; & c'est bien assez. Comment se permet-on une exagération de soixante-quinze millions sur pareil article, & lorsqu'il ne faut que jeter les yeux sur les comptes pour la reconnoître? Il s'ensuit qu'au lieu de compter l'augmentation de charges annuelles pour cet objet sur le pied de . 9,900,000 liv.

on ne doit le compter que
 sur le pied de . . . 6,300,000
 savoir , pour l'intérêt de
 105 millions à
 cinq pour cent 5,250,000
 & un pour
 cent de com-
 mission . . . 1,050,000
 Total . . . 6,300,000

L'erreur sur l'intérêt
 est donc de . . . 3,600,000

L'ARTICLE XX est absolument illusoire.
 M. Necker y compare les vingt-neuf mil-
 lions deux cent mille livres , auxquels ,
 dans son Compte rendu , il avoit rabaissé la
 dépense de la Marine , avec les quarante-
 cinq millions auxquels il lui plaît de l'élever
 aujourd'hui ; & il en conclut , que depuis
 sa retraite il y a eu sur cet article une aug-
 mentation de dépense de quinze millions
 huit cent mille livres. Aucune de ces trois
 propositions n'est vraie.

LA dépense ordinaire de la Marine n'étoit pas bornée à vingt-neuf millions en 1781; elle étoit, comme je l'ai fait voir, & comme le prouve le Compte effectif, de 36,000,000

Elle n'est pas de quarante-cinq millions aujourd'hui; elle a été réduite, par la décision que le Roi a rendue en 1784, à 34,000,000

[J'ai déjà observé que s'il a été accordé jusqu'à présent six millions de supplément chaque année, ce n'est point une dépense ordinaire, & qu'elle est rejetée dans l'article des dépenses imprévues. Il y auroit double emploi à en parler ici.]

Ainsi au lieu d'une augmentation de dépense de 15,800,000
il y a eu diminution de 2,000,000
& l'erreur est de 17,800,000

L'ARTICLE XXI suppose que les fonds des ponts & chaussées sont augmentés de neuf

millions ; & l'erreur vient de ce qu'on y a confondu l'extraordinaire avec l'annuel. Le vrai est que cet article , qui sur l'Etat actuel est de . . . 6,520,000
 étoit en 1781 , de . . . 5,310,000

L'excédent n'est donc que de 1,210,000
 M. Necker le porte à . . . 9,000,000

L'erreur est de . . . 7,790,000

L'ARTICLE XXIII présente un mélange d'objets divers , très-hétérogènes , qui tous ensemble sont portés à 15 millions , & dont néanmoins le résidu , dégagé de tout ce qui n'a aucune consistance, n'est que de 864,000 en sorte que l'erreur est de . . . 14,136,000

Il ne faut , pour s'en convaincre , qu'analyser le bisarre assemblage de cet article.

ON y cite d'abord , en termes généraux , *les indemnités , les échanges , les achats de domaine*. Or rien de tout cela n'est dépense ordinaire , & ne peut être considéré

ici comme l'ayant augmentée , puisque , en supposant même qu'on ait employé au paiement de quelques objets de ce genre une partie des fonds extraordinaires qu'on s'est procuré par emprunts directs , par emprunts indirects , par anticipation, ou par toute autre ressource quelconque , comme les intérêts en ont été comptés ci-dessus très exactement , il ne leur est plus permis de reparoître ici sous une autre face ; quelque masque qu'on veuille leur donner , on les reconnoît pour articles déjà employés.

ON en peut dire autant de *l'accroissement dans les frais d'administration* qu'on fait venir ensuite , & qui , soit comme expression vague & sans objet , soit comme ne pouvant avoir rapport qu'à des objets déjà compris en d'autres articles, ne peut être ici d'aucune valeur.

ARRIVENT après cela *la Maison de M. le Dauphin, les supplémens à celle de M. le Duc de Berry , peut-être quelques autres*
objets

objets tenant à la Maison du Roi, & les bâtimens. Mais comme tout cela fait partie des articles dont la réunion, que j'appelle en un seul mot *la Maison du Roi*, monte actuellement à 35,922,000 liv., comme on le voit dans mon Compte rendu, & que cette même dépense, composée des mêmes objets, a monté, en 1781, à 36,157,000 liv., loin que la balance entreprise par M. Necker panche du côté de l'augmentation de dépense, elle est de 235,000 liv. en diminution.

ENFIN, pour terminer toute cette bigarrure, M. Necker y a introduit l'article des dépenses imprévues; & c'est le seul qui y figure pour quelque réalité.

liv.

SUIVANT le Compte effectif de 1781, il étoit de 9,881,000

Je l'ai porté dans mon
Compte à 11,000,000

L'augmentation est donc de 1,119,000
X

Mais il en faut déduire ;
pour le résultat de l'article
entier , la diminution ci-dessus
observée sur la dépense de
la Maison du Roi . . . 255,000

Reste donc en produit , ne
dois-je pas dire en avortement
de cet article de quinze mil-
lions, la somme de . . . 864,000

Et l'erreur est de . . . 14,136,000

*Récapitulation des erreurs du Second
Tableau.*

Article IV . . .	450,000
Article XII . . .	1,453,950
Articles XIV , XV , & XXII.	5,650,000
Article XVII . . .	3,600,000
Article XX. : . .	17,800,000
Article XXI . . .	7,790,000
Article XXIII . . .	<u>14,136,000</u>
Total des erreurs sur ce Ta- bleau.	50,879,950

J'en ai fait voir sur le Pre-

mier, pour . . . 18,509,000

C'est en tout . : 69,388,950

ON voit déjà que M. Necker ayant entrepris un calcul qui , en présentant le déficit actuel comme survenu entierement depuis sa retraite , lui donnât lieu de conclure qu'il n'avoit pas laissé un déficit d'environ 70 millions , y a employé pour environ 70 millions d'erreurs.

MAIS afin d'appercevoir encore mieux où conduisent les résultats de son calcul ramené à l'exactitude , il faut suivre l'ordre des conséquences qu'il en tire lui-même , & rectifier seulement les sommes.

M. NECKER

porte le total

des augmenta-

tions de dé-

penses annuel-

les depuis sa *liv.*

retraite, à . 191,900,000

Il faut en déduire , pour trop
compté. . .

50,879,950

Reste . . 141,020,050

Mais il faut y
ajouter , en trop
peu compté ,
l'intérêt des em-
prunts par lui
omis , ci . .

3,000,000

liv.

Le Total vrai est donc de 144,020,050

M. Necker por-
te le total des
augmentations
de revenu pen-
dant le même in-
tervalle , à . .

80,000,000

Il faut y ajouter

pour omission . 18,709,000

Le Total vrai est de . . 98,709,000

La différence de ces sommes , qui forme l'accroissement du déficit depuis la retraite de M. Necker , est donc de . 45,311,050 liv.
 Ce qui s'accorde parfaitement avec ce que j'ai dit ; que le déficit , qui à la fin de l'administration de M. Necker étoit de 70,000,000 s'est accru pendant celle de M. de Fleury , de 10,000,000 pendant la mienne , de . 35,000,000

 en sorte qu'il est aujourd'hui de 115,000,000

VOILA donc encore une nouvelle confirmation de preuves tirée des calculs même de M. Necker , après leur redressement.

Si l'on veut doubler en quelque sorte cette confirmation de preuves , en comparant au résultat des calculs de M. Necker sur les accroissemens des revenus & des dépenses depuis sa retraite , les résultats des calculs que j'en ai faits moi-même dans le cours de cet écrit , on verra que j'ai montré , page

87, que depuis le mois de Mai 1781 jusqu'au mois de Novembre 1783, les augmentations de revenus ou diminutions de dépenses avoient été de . 36,250,000 liv. que j'ai fait voir, page 101, que depuis le mois de Novembre 1783 jusqu'au mois d'Avril 1787, elles avoient été de . . 36,334,000

Total des améliorations . 72,584,000

Que d'un autre côté, j'ai reconnu, page 90, que pendant le premier intervalle les augmentations avoient été à . . 46,546,000

&, page 98, que pendant le second intervalle elles avoient monté à . 70,949,000

Total des accroissemens de dépense . . . 117,495,000

déduisant les améliorations 72,584,000

Reste en augmentation de déficit . . . 44,911,000

ON voit qu'on retrouve toujours les 45 millions de déficit depuis la retraite de M. Necker, lesquels joints aux 70 qu'il a laissés, font les 115 millions du déficit actuel.

J'AI enfin coulé à fonds tous les calculs de M. Necker sur les progrès du déficit ; & j'ai détruit, je pense, complètement les conséquences que l'on pouvoit en tirer contre les miens. Il ne me reste plus qu'à défabuser le Public sur l'impression qu'a pu causer la note très-étendue qu'il a placée à la page 87 de son Ecrit, à côté du total de 191 millions, dont je viens de montrer l'inexactitude.

M. NECKER n'a voulu sans doute par cette note que se donner la satisfaction de m'imputer une erreur de 316 millions sur le montant des emprunts qui ont eu lieu depuis la fin de 1776 jusqu'à la fin de 1786 ; desquels j'avois dit, à l'Assemblée des Notables, que le total étoit de 1250 millions. Il est bien évident que je n'avois ni intérêt à vouloir déguiser l'étendue des emprunts,

ni possibilité de tromper sur une chose aussi notoire. Pourquoi donc s'attacher à m'en contester le calcul, fait avec soin dans mes bureaux d'après les actes publics? J'étois encore à la tête des finances quand M. Necker a composé son Ecrit; il étoit de la plus grande importance que je conservasse la confiance publique, sur-tout dans la circonstance de l'Assemblée des Notables; & c'est le moment qu'on a pris pour m'attribuer une méprise aussi énorme! Il n'y a plus aujourd'hui les mêmes raisons ni pour l'accréditer, ni pour m'en disculper: mais il y a toujours de l'inconvénient à laisser subsister des exagérations de dépenses & des calculs erronés, qu'on cite souvent, à tort à travers. La dernière guerre a été fort dispendieuse pour la France; elle l'a été encore plus pour ses ennemis, ils sont vrais quand ils en évaluent les frais; soyons-le aussi, mais sans rien outrer.

Pour parvenir à faire croire que j'avois omis 316 millions dans le compte dont j'a-

vois annoncé le résultat, M. Necker a fait dans son énumération d'emprunts, 1°. les anticipations qui, quoiqu'il en dise, n'en sont pas, & dont il savoit d'ailleurs que j'avois fait une mention distincte & séparée; 2°. les emprunts du Clergé, qui étant représentatifs de sa contribution, & employés à l'acquitter, ne sauroient être confondus avec les dettes de l'Etat; 3°. d'autres emprunts pour lesquels la France n'a fait que prêter son crédit, & dont l'intérêt n'est pas à sa charge; 4°. d'autres qu'il prétend avoir faits par-dessus ceux qui sont connus, & dont il ne donne aucun renseignement; 5°. enfin, plusieurs objets tellement exagérés qu'à peine les objets sont-ils reconnoissables. Il est vrai qu'en même-tems il a fait en omissions, des erreurs également surprenantes, & qui vont à 100 millions. De tout cela il résulte un embrouillement indéchiffrable pour la plus grande partie du public, & qui prouve que marchant à tâtons, tantôt il a dépassé son but, tantôt il lui a tourné le dos. Je vais encore me

livrer , parce que je le crois utile , à la triste & fastidieuse corvée de relever toutes ces erreurs , l'une après l'autre ; & j'abrègerai , en citant les endroits de mon *Écrit* où elles se trouvent d'avance réfutées.

ARTICLE I de l'énumération.—M. Necker compte ses emprunts sur le pied de 530 millions. L'Etat du Contrôle-général , qui sera ci-joint , ne monte qu'à 439,759,464 liv. M. Necker auroit dû expliquer en quoi consiste les 90 millions qu'il compte de plus ; il n'en déclare que quarante pour l'accroissement des anticipations qui ont été au-delà , mais qui n'étant qu'une consommation prématurée des revenus qui n'ont rien de fixe ni de constitué , n'ont pas été mises jusqu'à présent dans la classe des emprunts , & ne doivent pas y être. Je ne répéterai pas ce que j'ai dit à ce sujet pages 115 & 116. Pour le surplus , j'ignore de quels objets les autres cinquante millions peuvent être composés ; & quoique j'aie lieu de présumer que ce sont des extensions d'em-

prunts dont M. Necker n'a pas voulu convenir, comme je ne les connois pas, je n'ai pas dû & je ne puis pas encore les porter en compte. Je m'en tiens donc à l'état de 439,759,464 liv. qui est le seul dont les élémens soient authentiques; & je retranche, en conséquence, sur les 530 millions de ce premier article

90,249,536 liv.

L'ARTICLE III est l'emprunt de Hollande pour les Etats-Unis de l'Amérique, pareillement à retrancher: il est de dix millions; mais M. Necker ne l'a compté que pour neuf, ci 9,000,000.

L'ARTICLE IV porte 75 millions en argent sur l'emprunt de 200 millions. Comme il a été réduit à 100 sous mon ministère, dont moitié

seulement en argent, c'est
 en trop compté 25,000,000

L'ARTICLE V suppose que
 l'emprunt viager de 1782,
 avec ses supplémens, est
 monté à . 185,000,000
 Il ne l'est qu'à 181,848,000
 c'est en différence 3,152,000 } 3,152,000

L'ARTICLE VI mêle mal à
 propos aux dettes du Roi,
 celles contractées par le
 Clergé en 1782 & 1785,
 ci 33,000,000

L'ARTICLE XI porte à 30
 millions l'emprunt de la ville,
 du mois de Septembre dernier;
 il n'est que de 24: les six mil-
 lions de primes une fois payées
 ne font point partie de la con-
 stitution de cet emprunt, & il
 faut les en retrancher. ci . 6,000,000

PAR les Articles XIII & XIV les créations de charges de finances sont portées à 56 millions. Il n'y en a pas eu pour plus de dix-huit à dix-neuf millions , comme je l'ai observé page 150 ; & en y joignant même les augmentations de cautionnemens , qui vont de quatorze à quinze millions , ce ne feroit en tout que 33 millions. Ainsi l'erreur est de 23,000,000

A L'ARTICLE XV il y a sur l'extension qu'on suppose avoir été donnée à l'emprunt de Mars 1781 , une erreur de . 5,000,000

[Voyez l'Etat général , N°. XVIII.]

Enfin le dernier Article relatif aux accroissemens d'anticipations , qu'on suppose être de 180 millions , n'est ni vrai

en lui-même , ni admissible
dans la liste des emprunts : en
lui-même il contient une er-
reur de 75 millions , ainsi que
je l'ai fait voir , page 151 ; &
comme inadmissible parmi les
emprunts , il doit être rejeté
de leur liste : ci . . .

180,000,000

Total des sommes à retrancher 374,401,536

AINSI M. Necker voulant prouver que
j'avois fait une erreur de 316 millions en
moins dans le Compte des Emprunts , en a
fait une de 374 millions en plus , dans le
détail qu'il en a donné. Mais je ne dois pas
taire les erreurs qu'il a faites en sens con-
traire , c'est-à-dire en omissions dans ce
même détail.

ON a vu , page 85 , celle de 121 millions
sur les emprunts faits en 1781. Je ne dé-
mêle pas si M. Necker , en observant lui-
même à la fin de sa note , qu'il n'a pas fait

mention des contrats à quatre pour cent ,
 veut parler de ceux qu'il a donnés en paye-
 ment , comme il semble le faire entendre ,
 ou s'il a voulu par-là prévenir l'objection
 relative aux 70 millions de contrats de cette
 espèce qui font partie de ces 121 millions
 d'emprunts omis. Dans le doute je laisse
 cet objet à l'écart. Je ne compterai pas non
 plus ceux des emprunts des Pays d'Etats ,
 qui sont renfermés dans la même somme de
 121 millions , mais qui se retrouvent aussi
 dans ce que je vais dire sur l'Article XII
 de l'énumération de M. Necker, où donnant
 le compte des Emprunts faits par les pays
 d'Etats depuis 1776 jusqu'en 1786 , il ne
 les porte qu'à 40 millions , tandis que dans
 le fait ils ont monté , comme on peut le
 vérifier sur l'Etat N°. XVIII , jusqu'à 147
 millions , sur lesquels les remboursemens
 successifs n'en ont pas éteint plus de 47 : c'est
 donc au moins 100 millions à compter , au
 lieu de 40 ; par conséquent omission de 60
 millions , laquelle jointe à ce qui doit rester ,
 toute déduction faite de celle de 121 mil-

lions ci-dessus rappelée , fait au désavan-
tage du calcul de M. Necker , une erreur
de 100,000,000

AINSI le montant de son
énumération, qui est de 1,576,000,000

seréduit d'abord, par le retran-
chement de 374,400,000

à la somme de 1,201,600,000
& ensuite , par l'addition de 100,000,000

il devient de 1,301,600,000

MAIS sans s'arrêter davantage à la dis-
cussion de tous ces mécomptes les uns en
plus , les autres en moins , qui , si on les
réunit , composent une masse de 474 mil-
lions d'erreurs en dix articles , on peut
compter sur l'exa^{ct}itude de l'Etat général
des Emprunts que j'ai rapporté ici sous le
N^o XVIII , & qui s'accorde avec ce que
j'ai avancé dans mon Discours à l'Assem-
blée des Notables.

IL est bien tems de finir cette guerre de chiffres à laquelle on m'a forcé, & qui, malgré tout l'avantage que j'y ai, m'est aussi désagréable qu'elle étoit nécessaire. Je la termine par une récapitulation des résultats de toutes les diverses manieres de calculer qui concourent à prouver qu'il y avoit 70 millions de déficit à l'époque du Compte rendu de M. Necker.

RÉSUMÉ GÉNÉRAL

D E S

DIFFÉRENS CALCULS CI-DESSUS DÉVELOPPÉS.

RÉSULTAT de la comparaison du Compte rendu de M. Necker avec le compte effectif de 1781, addition faite des objets qui n'y sont pas mentionnés, & qui néanmoins doivent être pris en considération pour for-

Y

mer la balance d'une année *liv.*
ordinaire. 70,404,500
(Page 78 du présent Mémoire.)

RÉSULTAT combiné, d'une
part, du bilan de 1783, qui
fait voir qu'il y avoit alors
79,993,000 liv. de déficit; &
d'autre part, du calcul des
changemens survenus dans la
recette & dans la dépense de
1781 à 1783; lesquels prou-
vent que le déficit ne s'est ac-
cru que de 10,296,000 liv.
dans cet intervalle: d'où il
suit qu'il étoit antérieurement
de 69,696,000
(Page 94)

RÉSULTAT pareillement
combiné, d'un côté, du bilan
de 1787, qui prouve un déficit
de 115,137,000 l.; de l'autre

côté, du calcul des augmentations survenues tant en recette qu'en dépense depuis la fin de 1783, qui prouve que l'accroissement du déficit n'a été, à compter de cette époque, que de 34,615,000 liv.; lesquels réunis aux 10,296,000 l. d'accroissement de 1781 à 1783, font 44,911,000 liv. d'augmentation de déficit depuis la retraite de M. Necker : d'où il suit que dans les 115 millions du déficit actuel, la portion relative à l'administration est de 70,226,000

(Page 101.)

RÉSULTAT des calculs qui font appercevoir que j'aurois pu, en suivant exactement

la méthode de M. Necker ,
faire disparoître 76 à 77 mil-
lions de déficit dans le Compte
que j'ai rendu ; ce qui rend
très-croyable qu'il a pu faire
disparoître du sien le déficit de 70,000,000

(Page 101)

RÉSULTAT de la vérification
du premier argument que M.
Necker prétend tirer des amé-
liorations de revenu pendant
son administration, comparées
à l'accroissement des charges
annuelles dans le même espace
de tems. La différence en moins
est de 33,436,000 liv. ; les-
quels ajoutés aux 36 millions
du déficit existant avant l'ad-
ministration de M. Necker ,
ont porté ce déficit à . 70,436,000

(Page 142.)

RÉSULTAT de la vérification du second argument que M. Necker a voulu établir sur deux tableaux , l'un , des augmentations de revenu , l'autre , des augmentations de dépense , survenues les unes & les autres depuis son Compte rendu , pour prouver que tout le déficit actuel est né postérieurement ; lesquels tableaux , ramenés au vrai , prouvent au contraire que depuis son Compte rendu , le déficit n'est augmenté que de 44,911,000 livres , qui , déduits des 115,117,000 liv. du déficit actuel , laissent pour déficit antérieur 70,206,000

(Page 154)

L'ACCORD de tant de résultats , la réunion de tant de routes qui , procédant de

Y 3

points de départ fort différens , arrivent au même but , à travers des monceaux de calculs hérissés de contradictions , doit , ce me semble , produire une conviction irrésistible. Comment douter d'une vérité arithmétique prouvée par six vérifications différentes ?

D'UN autre côté , quelle que soit l'estime pour la personne , quelle foi peut-on avoir dans ses assertions lorsqu'on les voit couvertes d'une infinité d'erreurs de la plus grande importance ?

ERREUR d'avoir compté , en 1781 , dix millions d'excédent de recette , quand il y avoit soixante & dix millions de déficit cette première erreur est la source de toutes les autres.

ERREUR d'avoir évalué le déficit de 1776 à vingt-quatre millions quand il étoit de trente-sept.

ERREUR de prétendre avoir laissé en se retirant , au mois de Mai 1781 , de quoi

suffire & au-delà , à toutes les dépenses de l'année , tandis qu'il a fallu y ajouter ; dans les sept derniers mois , cent quarante & un millions.

ERREURS sur l'évaluation de l'accroissement des charges annuelles de 1776 à 1781 ; laquelle a été portée à onze millions huit cent mille liv. au-dessous de la réalité.

ERREURS dans le calcul des améliorations survenues pendant le même intervalle, lequel est exagéré de plus de quarante-cinq millions.

ERREURS dans le tableau des augmentations de revenus depuis 1781 jusqu'en 1787, où il y a une omission de vingt à vingt & un millions.

ERREURS dans le tableau des augmentations de dépense annuelle depuis la même époque, où il y a exagération de cinquante millions.

ERREURS dans l'énumération des emprunts qui ont eu lieu de 1776 à 1787 ; en plus trois cent soixante & quatorze millions , & en moins cent six millions.

QUELLE masse d'erreurs (*) ! — Pourquoi M. Necker m'a-t-il forcé à cette fâcheuse révélation ? A quoi l'on s'expose quand , avec la fragile armure de l'illusion , on vient se heurter rudement contre l'inébranlable vérité !

Pag. 90 de
l'Écrit de
Monsieur
Necker.

*GRANDE leçon pour les Administrateurs ,
grand avertissement pour les engager à re-
garder la morale & la vérité comme le seul
appui qui ne foiblit jamais !*

(*) Quelques soins que j'aie pris pour m'assurer de l'exactitude de tous mes calculs quelque attention que j'aie eue à les vérifier sur les pièces qui sont restées en ma possession , & à rejeter tout ce qui m'a paru susceptible de doute ; je ne puis répondre qu'ayant eu à traiter une immensité d'objets dont plusieurs semblent rentrer l'un dans l'autre , & se reproduire sous des aspects différens , ayant d'ailleurs à démêler des fils qu'on

APRÈS avoir démontré clairement & par tous les genres de preuves , la vérité

avoit fort embrouillés , je ne sois tombé moi-même dans quelques inexactitudes , du genre de celles qui peuvent échapper à la plus scrupuleuse correction , sur-tout dans la partie des détails réfutatifs. Mais je suis bien sûr que l'on n'en trouvera aucune qui puisse paroître essentielle , aucune capable de changer l'opinion que mes preuves doivent fixer.

J'espère , au surplus , que le Public voudra bien considérer la position où je me trouve ; sans secours , sans moyens d'emprunter aucunes lumières , n'ayant ni facilité de les demander d'aussi loin , ni espoir de les obtenir au moment actuel.

Il est possible aussi qu'il y ait quelques fautes d'impression dans la quantité de chiffres dont mon Ouvrage & les Pièces que j'y ai jointes sont chargés , quoique je les aie revus avec beaucoup de soin , & qu'en cela j'aie été secondé par un imprimeur aussi exact qu'intelligent.

Les fautes les moins importantes peuvent servir de prétextes à ceux qui en cherchent : mais il y a une telle surabondance de preuves de mon côté , une telle surabondance d'erreurs du côté opposé , que des inexactitudes légères , s'il s'en trouve , ce que même je ne crois pas , ne sauroient être d'aucune conséquence.

de mes assertions sur le déficit ; après avoir réfuté les calculs contraires d'une manière qui ne me paroît susceptible d'aucune réplique ; après que la production rapprochée des Comptes rendus aux cinq époques de 1774 , 1776 , 1781 , 1783 , & 1787 , a mis le Roi en état de juger , & la Nation à portée de connoître ; j'ai recherché encore quelles réflexions pourroient venir dans l'esprit des personnes qui ne voulant ou ne pouvant pas prononcer sur des discussions de calculs , quelque décisives qu'elles soient quand il s'agit de résultats de comptes , sont plus touchées des objections de raisonnement qui présentent d'ailleurs un champ moins aride & des conceptions plus faciles à saisir. Je me suis demandé qu'elles pourroient être les objections de ce genre. Je vais parcourir toutes celles que j'ai pu prévoir , & peut-être cette dernière partie de mon ouvrage , loin de paroître l'allonger excessivement , dédommagera-t-elle un peu de la sécheresse du surplus.

R É P O N S E

A U X

OBJECTIONS DE RAISONNEMENT
QU'ON PEUT PRÉVOIR.

Je dois d'abord m'attendre que, pour éluder ou affoiblir les conséquences que j'ai tirées de la comparaison du Compte effectif de 1781, avec le Compte rendu par M. Necker, on ne manquera pas de dire que le compte d'une année ordinaire ne peut pas se comparer au compte de telle ou de telle année; que le but de celui dont il s'agit n'a pas été de donner l'état de ce qui seroit reçu ou dépensé en 1781; mais qu'on a voulu seulement y présenter une juste estimation des recettes & dépenses qu'on devoit considérer comme annuelles; & que par conséquent, les résultats du Compte effectif de 1781, quels qu'ils puissent être, ne peuvent servir de mesure

pour vérifier ceux du Compte de M. Necker.

J'AI déjà fait pressentir la réponse à cette objection dans plusieurs endroits de cet écrit (pages 82 , 87 , 91 , 150), en observant que j'avois eu soin de distraire du Compte effectif de 1781 , tout ce qui ne pouvoit être réputé annuel , & d'en faire par ce moyen , l'équivalent d'un compte d'année ordinaire : mais j'ai annoncé en même tems , que je donnerois plus de développement à cette réponse , & je vais m'en acquitter.

PERSONNE ne peut mieux expliquer l'intention du Compte rendu publiquement en 1781 , que M. Necker lui-même ; pour juger de ce qu'il a voulu faire , on doit s'en rapporter à ce qu'il en a dit.

OR , voici ses propres paroles :

Page 1 du
Compte
rendu.

AYANT dévoué tout mon tems & toutes mes forces au service de Votre Majesté ,

dépuis qu'elle m'a appelé à la place que j'occupe, il est sans doute précieux pour moi d'avoir un compte public à lui rendre du succès de mes travaux, & de l'état actuel de ses finances.

JE me hâte dans ce moment d'annon-
cer à Votre Majesté, que tant par l'effet
de mes soins & des diverses réformes qu'elle a permises, que par l'amélioration de
ses revenus, ou par leur augmentation
naturelle, & enfin par l'extinction de
quelques rentes & de quelques rembourse-
mens, l'état actuel de ses finances est tel
que, malgré le déficit en 1776, malgré
les dépenses immenses de la guerre, &
malgré les emprunts faits pour y sub-
venir, les revenus ordinaires de Votre
Majesté excèdent, dans ce moment, ses
dépenses ordinaires de 10,200,000 liv.

Page 9 du
Compte
rendu.

PLUS un tel résultat peut surprendre, plus il est important de le justifier, &
d'en rendre les élémens sensibles; & c'est

Pag. 10 du
Compte
rendu.

ce que j'ai tâché de faire par le Tableau que je présente à Votre Majesté, & par les Pièces justificatives qui y sont jointes.

Pag. 58 &
59 de la
Brochure.

M. NECKER rappelle encore d'une manière plus précise dans son dernier écrit, *le but & le motif du Compte rendu. L'on ne s'y proposoit point*, dit-il, *de donner au Roi un tableau spéculatif des diverses dépenses extraordinaires, qui pourroient être le résultat de la continuation de la guerre; on avoit dessein seulement de présenter à Sa Majesté l'état positif de ses revenus & de ses dépenses ordinaires.... il parut convenable de faire connoître, que par les rapport existans entre les revenus & les dépenses ordinaires, il y avoit un superflu propre à servir de gage aux emprunts nécessaires pour la campagne de 1781.*

C'ÉTOIT donc ce qui formoit *l'état actuel*, & ce qu'avoit produit *le succès de ses travaux*, que M. Necker entendoit présenter au Roi en 1781; c'étoit l'excédent des

revenus ordinaires, non tels qu'ils pouvoient être, mais tels qu'ils étoient *dans ce moment*, & malgré toutes les dépenses précédentes; c'étoit un résultat, dont il prétendoit rendre les élémens sensibles, par pièces justificatives; c'étoit l'état positif; c'étoit le rapport existant entre les revenus & les dépenses ordinaires; c'étoit la preuve d'un superflu, propre à servir de gage aux emprunts nécessaires pour la campagne de 1781.

CERTAINEMENT il n'y a rien dans tout cela qui annonce un compte idéal, un compte éventuel, un compte inapplicable au moment. Ce qui devoit servir de gage en 1781, devoit être réel dans l'année même; & les élémens que M. Necker se croyoit en état de rendre sensibles par pièces justificatives, ne pouvoient être autres que les élémens du Compte effectif dégagés comme ils le sont dans mes citations de toutes les dépenses extraordinaires. Ils sont absolument les mêmes de part &

d'autre; & puisqu'il n'y a point de disparité dans les Pièces de comparaison, il ne peut y avoir de doute sur la justesse des conséquences.

IL faut bien qu'un tableau de situation; destiné à faire connoître l'état des finances d'un royaume, pour affermir la confiance des créanciers, puisse quadrer avec la réalité, à une époque déterminée. Car une chose ne peut pas se donner pour vraie, quand on ne peut citer aucun temps où elle le soit. Or je demande quelle est l'époque, quelle est l'année où le Tableau du Compte rendu soit d'accord avec la réalité? Il ne l'est pas en 1781; je l'ai prouvé: l'est-il plus dans les années qui ont précédé, ou dans celles qui ont suivi? Bien au contraire. Que M. Necker lui-même en choisisse une à laquelle ses calculs puissent se rapporter. S'il la prenoit dans celles antérieures, il y auroit beaucoup plus de mécompte, puisqu'alors les bonifications de revenu & les diminutions de
 dépense

dépense résultantes de ses dernières opérations, ne pourroient pas être comptées, & que toute leur valeur, qu'il a portée si haut, seroit de plus en déficit. S'il préféreroit de prendre pour base de comparaison une des années postérieures, il y trouveroit encore plus de désavantage; puisque depuis 1781 l'intérêt des nouveaux emprunts, les paiemens inévitables de l'arriéré, la masse des anticipations, & celle des remboursemens à époque qui s'est élevée par une progression rapide, ont augmenté infiniment la dépense. Ainsi le résultat du Compte rendu, qui ne s'est pas trouvé vrai en 1781, ne l'étoit pas plus en 1780; il l'étoit encore moins en 1779 & auparavant; beaucoup moins encore en 1782 & depuis; il ne l'a été dans aucun tems; il n'est applicable à aucune année.

CE n'étoit qu'en m'arrêtant à des époques fixes, & en faisant le dépouillement des Comptes effectifs, que je pouvois sui-

vre la vérification dont j'étois chargé
L'année 1781 étoit naturellement indiquée
par la date même du Compte rendu : c'étoit
en cette année, c'étoit pour elle & non
pour aucune autre que l'on avoit présenté
comme gage des fonds qu'on vouloit em-
prunter, un excédent de recette de dix
millions, lequel étant absorbé par les
nouveaux intérêts à payer, ne devoit
plus se trouver l'année d'ensuite. Je n'a-
vois donc pas un autre instant à saisir; &
d'ailleurs c'étoit le seul où les opérations
de M. Necker pussent avoir une applica-
tion complète, le seul où il fût, pour
ainsi dire, en plein fruit; & certainement
on ne fauroit prendre un point de vue plus
favorable pour mesurer les résultats du
Compte rendu, que de se placer entre les
améliorations de recette qui l'avoient pré-
cédé, & les augmentations de dépense qui
l'ont suivi, puisque c'est le faire profiter
des unes, sans le charger des autres.

LE Compte effectif de 1781, confronté

au Compte rendu , est donc un témoin irréprochable , & même le seul contre lequel M. Necker n'ait aucun motif de récusation.

PRÉTENDROIT-ON que le Compte rendu ne peut être comparé à rien d'effectif, qu'il n'est relatif à aucune année, & qu'il faut le considérer, non par rapport à ce qui a été, mais par rapport à ce qui devoit être ?

CE seroit perdre de vue l'idée que M. Necker a donnée lui-même de ce Compte, lorsqu'il l'a dénommé *état actuel, état positif, rapport existant*, lorsqu'il l'a présenté pour sûreté aux créanciers de l'Etat.

MAIS, fallût-il même se livrer entièrement à l'imaginaire pour apprécier les calculs du Compte de M. Necker, ils ne pourroient encore paroître ni justes, ni cohérens avec eux-mêmes, ni propres à former, même par supposition, un résultat annuel; parce qu'il s'en trouve qui ne

peuvent être admis , en aucun cas , comme celui qui consiste à substituer un intérêt perpétuel à un remboursement exigible , & parce que tous ont des applications fort discordantes ; que les uns se rapportent au tems de paix , les autres au tems de guerre ; ceux-ci à une année , ceux-là à une autre ; qu'enfin c'est un composé désuni d'objets qui ne correspondent ni à un même tout , ni à une même époque , qui ne sont ni homogènes , ni contemporains ; ce qui a fait dire , dans le tems , que M. Necker présentoit un tableau versatile , roulant sur des pivots variables , & relatifs , suivant le besoin , tantôt à une hypothèse , tantôt à une autre.

J'AI répondu à ce qu'on pourroit dire pour M. Necker : il me reste à examiner ce qu'on pourroit dire contre moi.

PEUT-ÊTRE , aux yeux même des gens les mieux intentionnés , ai-je à me justifier d'avoir découvert une plaie ancienne qu'il

étoit encore possible de cacher ; peut-être me reprochent-ils d'en avoir outré la profondeur , en mettant au rang des charges ordinaires une masse de remboursemens qui décroîtra tous les ans , & qui doit s'éteindre en dix. — N'étoit-ce pas grossir le mal , quand il eût mieux valu le rendre moins effrayant ? — Falloit - il enhardir l'étranger , en lui dévoilant notre détresse ? Falloit - il allarmer la Nation sans nécessité ?

SANS nécessité , sans doute il ne le falloit pas : mais quelle nécessité plus réelle & plus pressante , que celle d'empêcher qu'on ne continuât d'être réduit , même en tems de paix , à suppléer chaque année , par d'énormes emprunts , à l'insuffisance du revenu , & que par l'épuisement de cette ressource désastreuse , on ne parvînt bientôt à la funeste extrémité de manquer aux engagements ? Depuis trop long-tems le mal s'empiroit par l'usage des palliatifs : l'exagérer , c'eût été une vraie démence : en dissimuler

une partie ; c'étoit renoncer à l'extirper en totalité : le montrer tel qu'il étoit, compter même pour annuels des paiemens qui doivent durer encore dix ans, présenter en même tems le moyen de rétablir le niveau, & mettre la Nation dans le cas d'en desirer fortement l'exécution, c'étoit, je crois, la marche la plus franche, la plus sûre, la plus salutaire, la seule même qui conduisît au bon ordre.

JE l'ai suivie cette marche. Qu'en devoit-il résulter ? — D'abord nul inconvénient. Ce que je déclarois ouvertement, on le présumoit déjà. On ne savoit pas précisément la hauteur du déficit ; mais tout le monde savoit qu'il devoit être très-considérable : on n'ignoroit pas que la dernière guerre avoit fait emprunter douze à treize cens millions ; & naturellement l'intérêt de cette somme donnoit à-peu-près la mesure de ce qui manquoit au revenu, ou de ce qui excédoit dans la dépense. Or certainement il y avoit bien plus de danger à laisser

subsisler fur ce point une opinion vague & susceptible d'exagération, qu'à découvrir la réalité, en présentant le remède.

MAIS difons plus : c'étoit le vrai, c'étoit l'unique moyen de procurer à la France des avantages inestimables, & d'élever fa puiffance au plus haut degré de folidité.

EN effet, les rentes viagères qui s'éteignent fucceffivement, & les remboursemens à époque qui doivent être prefque entièrement terminés dans un efpace de dix ans, fe trouvant compris dans la dépense annuelle, & les mefures pour fuppléer au déficit étant prises, comme fi ces charges extinguiques étoient permanentes, il en fortoit deux fources d'une amélio-
ration certaine; dont l'une, confacrée par l'Edit du mois d'Août 1784 à l'amortiffement de la dette conftituée, libéroit l'Etat dans un période déterminé; l'autre devenoit, fuivant le plan qui devoit être

développé dans la quatrième division du projet, une ressource extraordinaire, croissante d'année à autre, & qui, destinée pendant la paix aux remboursemens les plus utiles, auroit préparé pour le tems de guerre un moyen de la soutenir, sans recourir à de nouveaux impôts.

L'ORDRE des finances étant ainsi rendu inébranlable en toute hypothèse, & constitué de manière à se bonifier de plus en plus par lui-même, quelle consistance, quelle considération, quel fonds de prospérité le Royaume n'auroit-il pas acquis ! C'étoit-là mon objet, c'étoit mon vœu, c'étoit le principe & le but du plan que Sa Majesté avoit adopté. Quel que soit l'événement, doit-on m'en faire un reproche, & peut-on regretter qu'à la nécessité de pourvoir à la sûreté de l'avenir, je n'aie pas préféré la satisfaction d'adoucir l'amertume du présent ? Je le pouvois sans doute ; j'ai fait voir ci-dessus que je n'en ignorois pas la méthode : mais j'en ai fait voir

aussi les vices & le danger ; & dût-on refuser éternellement de rendre justice à mes vues , je ne saurois me repentir d'avoir considéré le salut de l'Etat plutôt que mon intérêt , en découvrant , sans aucune dissimulation , la situation des finances.

MAIS , dira-t-on , plus vous prouvez la nécessité , moins vous pouvez justifier le retard ; s'il étoit indispensable de révéler au Public la situation des finances , ne l'étoit-il pas à plus forte raison de la faire connoître au Roi dès les premiers momens de votre ministère ? Pourquoi , en lui cachant le véritable état de ses affaires , avoir laissé Sa Majesté dans la persuasion qu'elle pouvoit faire telles dépenses & accorder telles graces , que sûrement elle se seroit interdites si elle avoit connu l'excès du dérangement ? Pourquoi avoir vous-même proposé des embellissemens superflus qu'un état de besoin ne permettoit pas , ou même des objets d'utilité réelle qui pouvoient se remettre à des tems

plus favorables ? Pourquoi avoir acquitté des remboursemens qui n'étoient pas exigibles ; avoir fait cesser à grands frais , dans l'ordre des paiemens , des retards dont on ne se plaignoit pas ; avoir doublé les fonds d'une entreprise qu'une marche plus lente auroit rendue moins onéreuse ? Pourquoi enfin, *en 1784 & 1785* , avoir voulu faire paroître la situation de l'Etat comme touchant à une libération prochaine , quand , dans ce moment même , l'Etat étoit plus obéré que jamais ? [Remontrances du Parlement de Paris , du 24 Juillet 1785.]

ON ne m'accusera pas , je pense , d'énerver les objections. Celle-ci semble demander beaucoup de détails : mais comme on a déjà pu appercevoir dans mon Discours à l'Assemblée des Notables , dans ma Requête au Roi , & dans le cours de cet Ecrit , le principe des raisons qui justifient & ce que j'ai fait , & le tems que j'ai pris pour le faire , je n'ajouterai que les ex-

plications qui peuvent paroître nécessaires pour répondre aux questions de ceux qui les font de bonne foi , & qui ne refusent pas de voir & d'entendre.

IL me semble qu'il n'y auroit aucun reproche à me faire , quand je me contenterois de dire que dans la première & la seconde année de mon ministère , je n'ai pas mieux connu que mes prédécesseurs la véritable situation des finances ; qu'il m'a fallu tout ce tems - là pour en discuter les immenses détails ; qu'il n'est pas étonnant que ce qui avoit trompé les regards attentifs de M. Necker pendant toute son administration , ce qui avoit échappé à la vigilance de ses successeurs pendant les années suivantes , ne se soit pas dévoilé d'abord à mes yeux ; que mes premiers calculs n'ont pu être que les conséquences des résultats précédens ; qu'il falloit bien que je les prisse pour base quand je n'en avois aucune autre ; que je devois même les croire vrais ; qu'ils l'étoient en effet dans leur contenu ,

& suivant la forme de leur construction ; mais qu'ils étoient insuffisans pour faire apercevoir la situation ordinaire , à cause de la réunion inévitable alors , & nécessairement un peu confuse , des ressources momentanées & des revenus fixes , des frais de la guerre & des dépenses annuelles , de l'arriéré & du courant , de quelques paiemens suspendus & de quelques recettes inactives , d'anticipations & de retards ; qu'à travers tout ce mélange , & lorsqu'il y avoit encore une grande quantité d'objets inconnus & non susceptibles d'être liquidés , tel que le montant de plusieurs dépenses de la Marine , dont le compte ne pouvoit se faire qu'après le retour des cadres, il étoit vraiment impossible d'asseoir une connoissance certaine de l'état permanent , à plus forte raison de démêler les anciennes erreurs qui l'avoient fort embrouillé ; que si , en pareilles circonstances , j'avois voulu former le compte de la situation ordinaire , fixer le montant du déficit , & présenter au Roi le fruit d'un travail

qui ne pouvoit qu'être incomplet , j'aurois risqué de ne donner à Sa Majesté qu'un résultat inexact , qui , en faisant prendre de fausses mesures , auroit pu égarer de plus en plus le Gouvernement ; & que c'est alors qu'on auroit eu raison de me faire le reproche de *légèreté* , ou , pour mieux dire , de la plus haute imprudence. Quel est donc celui qu'on peut me faire , parce qu'en matière aussi importante , j'ai douté avant de croire , parce que j'ai approfondi tout avant de rien affirmer , parce que je me suis assuré de la vérité avant de la dire ?

ADOPTERA-T-ON l'opinion présomptueuse des gens à demi-instruits , qui , sans avoir pu pénétrer dans l'intérieur de cette vaste machine , que ceux même qui en font mouvoir les ressorts , ne connoissent qu'après une longue étude , & dont aucun autre ne peut avoir une idée juste , se persuadent qu'un court espace & un travail médiocre suffisent pour en découvrir toutes les parties , pour en estimer les forces ,

pour en calculer les résultats ? Faut-il même s'en rapporter à la manière dont M. Necker s'est exprimé à ce sujet , dans un moment où l'intérêt de me contredire entraînoit sa plume ? Il est trop éclairé pour ne pas reconnoître pour très-réelle , la difficulté de fixer une balance exacte de la situation des finances d'un grand Empire. Les erreurs dans lesquelles j'ai fait voir qu'il est tombé lui-même quand il l'a entrepris , donnent la preuve la plus convaincante de cette difficulté : elles feroient seules une apologie complete des soins & du tems que j'ai employés pour me garantir de l'écueil dont ses lumieres ne l'ont pas préservé.

JE pourrois sans doute borner là ma réponse ; & dans ces premières observations attentivement pesées , se trouveroit la solution de toutes les parties de l'objection : mais je vais plus loin , & je me flatte de faire reconnoître que dans tous les cas , & quelque opinion que je pusse avoir anté-

rieurement de la situation des finances , je n'ai pas dû la découvrir plutôt ; que le moment où je l'ai fait étoit le seul convenable ; qu'il n'y avoit aucun inconvénient à l'attendre ; qu'il y auroit eu beaucoup de risque à le devancer ; & que la France , si j'ose enfin le dire , m'a quelque obligation de ne l'avoir pas précipité.

FAUT-IL retracer encore l'état où se trouvoient les finances au moment où le Roi jugea à propos de me charger de leur administration ? Je l'ai dit aux Notables , je l'ai dit dans ma Requête au Roi , & c'est un fait connu de tout le monde , qu'il n'y avoit alors ni argent ni crédit ; que les dettes exigibles étoient immenses , la négociation des effets publics nulle , les paiemens retardés , les revenus fort inférieurs à la dépense , la circulation du numéraire interrompue , la Caisse d'Escompte à-peu-près en banqueroute , la ferme générale anéantie , & la confiance entièrement détruite.

IL est bien évident que , dans un danger aussi pressant , le seul moyen d'éviter l'extrémité cruelle dont on étoit menacé , résidoit entièrement dans le crédit : qu'en conséquence le revivifier , l'affermir , lui donner la plus grande étendue , étoit alors tellement essentiel , que tout ce qui pouvoit y contribuer devoit être le premier de mes soins , & que tout ce qui pouvoit y nuire m'étoit rigoureusement interdit. Il est également clair que rien n'étoit moins propre à rétablir la confiance que la révélation d'un déficit énorme avant que les dettes fussent payées , & lorsqu'elles ne pouvoient l'être que par de grands emprunts. Enfin , il paroît hors de doute que , si , en différant cette révélation , en cachant avec soin l'excès de la détresse , en acquittant tout l'arriéré , en tenant ponctuellement tous les engagements , en payant tout avec une exactitude plus grande qu'elle n'avoit encore été , en faisant même au-delà du strict nécessaire , quand cela s'est trouvé possible par des expédiens nullement onéreux , je suis parvenu

venu à remonter le crédit à un tel point , & à redonner à tout ce qui étoit en stagnation un tel mouvement , que jamais les effets n'ont eu plus de cours , jamais l'argent n'a circulé avec plus d'abondance , jamais les emprunts ne se sont faits plus rapidement , avec plus de facilité , ni à de meilleures conditions ; — il est , dis-je , hors de doute , quoi qu'on puisse dire , que j'ai rempli mon objet capital , & rendu service à l'Etat.

QUE feroit-il arrivé si j'avois fait autrement ? Croit-on que l'on eût entrepris & qu'il eût été possible de payer 400 millions de dettes dans l'espace de trois ans , si l'on avoit commencé par annoncer que la dépense ordinaire excédoit dès-lors de quatre-vingt millions le revenu ordinaire ? Croit-on qu'on eût obtenu au milieu des alarmes ce qui n'a pu être l'effet que de la plus parfaite sécurité ? Croit-on enfin qu'on eût évité ... je m'arrête. — Puisse ma Patrie , puissent ceux qui veillent sur ses intérêts ,

ne méconnoître jamais le prix du crédit , ne pas oublier ses bienfaits , pour ne songer qu'aux abus dont il est susceptible ! Puissent être proscrits par l'opinion publique , comme ils le sont par toute personne éclairée en administration , les perfides principes que vient de hasarder un écrivain anonyme , qui , au milieu du dangereux étalage d'une politique incendiaire , s'ingère , quoiqu'il se donne pour un militaire , de dogmatiser aussi sur les finances ; & mettant tout en système , en fait un du crédit , un autre de l'économie ; les oppose entr'eux pour avoir occasion de louer le présent aux dépens du passé ; ne voit qu'illusion dans ce qui est le soutien des plus grandes Puissances , & finit pardonner sur cela des leçons à la Nation même qui a le plus de droit d'en donner à toutes les autres en cette matière !

Je reprends l'objection pour achever de satisfaire ceux à qui elle laisseroit encore des doutes. Si vous ne pouviez pas , me di-

ront-ils peut-être , constater exactement le déficit avant la liquidation des dettes , & s'il y avoit trop de danger à le dévoiler au public avant de pouvoir en annoncer le remède , vous deviez du moins ne pas laisser le Roi dans une fausse tranquillité sur l'état de ses finances ; vous deviez sur-tout éviter de lui faire tenir dans le préambule de ses loix un langage peu conforme à la réalité.

JE n'ai jamais rien déguisé à Sa Majesté ; je ne lui ai jamais laissé ignorer ce que le bien de son service me prescrivait de lui dire ; jamais je ne lui ai proposé de déclarer ses intentions dans des termes qui ne s'accordassent pas avec la dignité du Trône , & avec son amour personnel pour la vérité. On ne sauroit présumer que Sa Majesté ne connût pas la crise où étoient ses finances lorsqu'elle m'en a chargé ; on ne peut supposer que j'eusse alors intérêt à lui dissimuler les difficultés que j'avois à craindre ; & il est encore moins permis de penser que Sa Majesté , combinant l'effet naturel

des emprunts qu'elle reconnoissoit nécessaires chaque année avec le déficit préexistant , dont on ne croira pas que j'eusse négligé de l'instruire , n'en ait pas tiré la conséquence de l'accroissement successif de ce déficit : & d'ailleurs , l'amour du Roi pour ses peuples , le vif desir qui n'a jamais cessé d'exister dans son cœur , d'alléger par tous les moyens possibles , le poids de leurs charges , ne sont-ce donc pas des raisons plus que suffisantes pour faire rejeter la pensée que Sa Majesté se feroit laissée aller à des dépenses dont la situation de ses affaires devoit la détourner ?

QUELLES sont enfin les dépenses dont on veut parler ?

L'ACQUISITION de l'Orient? — Les motifs en ont été discutés au Comité des finances avant mon ministère : il n'y a de moi , que d'en avoir considérablement bonifié les conditions , en même tems que j'ai rendu le paiement moins à charge , en le convertissant en viager.

RAMBOUILLET ? — Même observation sur l'époque : mais , au surplus , cette acquisition est telle que tout particulier économe l'auroit regardée comme avantageuse à ses affaires. L'acquittement du prix a été réglé de la manière la moins onéreuse au Trésor Royal ; & la dépense des bâtimens accessaires qui ont été jugés nécessaires , est prise en entier sur le revenu de cette propriété particulière de Sa Majesté.

L'ACQUISITION de St Cloud ? — Elle a été compensée par la vente du Château Trompette , qui s'est faite presque en même tems , & qui a procuré l'équivalent du prix.

LES différens ouvrages que Sa Majesté a fait entreprendre depuis quelques années pour l'utilité , beaucoup plus encore que pour l'embellissement de son Royaume , ont pu frapper les esprits de l'idée d'une grande dépense qu'on auroit dû éviter ou retarder : mais il est constant , qu'excepté les travaux de Cherbourg , de la Rochelle , du Havre & de Dunkerque , trop importans

pour avoir besoin d'apologie , & dont il est économique d'avoir pressé l'exécution , tous les autres s'effectuent par des moyens qui , étant pris sur la chose même , ne font aucunement onéreux au Trésor Royal , & dont quelques-uns lui font profitables.

C'EST ainsi que la superbe place qui s'élève à Bourdeaux , loin de rien coûter au Roi , produit à Sa Majesté un bénéfice de sept millions.

C'EST ainsi qu'à Marseille la vente de l'emplacement de l'Arsenal sert à construire de nouveaux quais , depuis long - tems désirés par le commerce.

C'EST ainsi que la dépense des travaux commencés à Lyon sera balancée avec avantage par les droits seigneuriaux acquis au domaine sur seize cent mille pieds de superficie , qui , étant desséchés , augmenteront la grandeur de cette ville , & la rendront plus salubre.

C'EST ainsi que les ouvrages ordonnés à

Nîmes , à Aix , à Toulouse , & la démolition des maisons des ponts dans la Capitale , s'exécuteront sur des fonds fournis , pour la plus grande partie , par les villes qui y sont intéressées ; & que de même le Trésor Royal ne contribue que pour la moindre portion , à la construction des canaux entrepris par les États de Bretagne & de Bourgogne.

POURROIT-ON d'ailleurs regretter que l'inégalité subsistante de tout tems entre la recette & la dépense , n'ait pas fait perdre entièrement de vue des objets , que leur utilité doit faire mettre au rang des améliorations ; qu'elle n'ait pas empêché de donner au commerce tous les encouragemens nécessaires pour ranimer son activité ? N'est-ce-pas le cas de dire qu'il faut *semmer pour recueillir* ?

QUANT aux dons & pensions , dont j'avois soin de remettre à Sa Majesté un état détaillé à la fin de chaque mois , on ne peut

pas dire qu'il y ait eu profusion , ni même relâchement pendant mon administration ; puisque la masse de ces libéralités , qui étoit portée à 28 millions dans le Compte rendu en 1781 , ne l'est plus qu'à 27 dans celui de 1787 , malgré la plus grande quantité de pensions qui s'accorde toujours après la fin d'une guerre. D'ailleurs le règlement du 8 Mai 1785 , suivant lequel Sa Majesté a résolu de n'accorder de nouvelles pensions qu'à la concurrence seulement des deux tiers de celles qui s'éteignent chaque année , assure pour toujours la diminution successive que j'ai tâché de procurer sur ce genre de dépense.

QUELQUES personnes ont critiqué jusqu'au remboursement des rescriptions qui avoit été suspendu durant le dernier règne , ignorant , sans doute , que ce remboursement s'est opéré par un arrangement qui ne coûte pas plus annuellement que ce qu'il en coûtoit chaque année , & ce qu'il en auroit coûté encore pendant dix ans ,

pour le remboursement de ces mêmes descriptions dont on a épargné l'intérêt. Ainsi c'est sans aucun surcroît de dépense, qu'on est parvenu à effacer tout vestige d'un événement dont il convenoit que le souvenir même fût anéanti.

RESTE à parler du sacrifice d'environ 40 millions qui a servi à mettre au courant le paiement des rentes. Si une opération aussi évidemment utile à la France, par le nouveau ressort qu'elle a donné à son crédit chez l'étranger, & aussi juste envers la classe nombreuse & peu aisée des sujets du Roi qui en ont profité, doit aussi être tournée en reproche contre mon administration, tout ce que je puis répondre, c'est que je m'en fais gloire; & que le seul cas où l'on pourroit avoir un juste regret, ce seroit celui où l'effet de cette excellente opération ne seroit pas maintenu, & où une intervention de principes qu'on ne doit pas prévoir, en feroit perdre le fruit.

IL n'y a donc pas le moindre sujet de se

recrier sur aucune superfluité dans ce qu'on a fait. Il n'y a pas plus de fondement à supposer aucune contradiction , ni aucune conséquence dans ce qu'on a dit.

LE Plan , suivant lequel je devois commencer par assurer la libération de la dette publique , avoit eu l'approbation de Sa Majesté ; l'établissement de la caisse d'amortissement en étoit un premier pas ; le préambule de l'édit qui l'a ordonné au mois d'Août 1784 , en annonçoit l'intention ; celui de l'édit de Décembre de la même année , la confirmoit ; celui de l'édit pour l'emprunt de 1785 , en déclaroit l'exécution presque consommée : il n'y a pas un seul mot dans l'une ou l'autre de ces loix qui ait rapport au déficit, ni qu'on puisse opposer à ce que Sa Majesté a communiqué depuis aux Notables. Il n'y est question que d'acquittement & d'ordre : l'acquittement étoit réel ; l'ordre étoit déterminé. Ce qui a devancé , préparoit ce qui a suivi ; tout étoit lié ; tout étoit conséquent ; rien n'a dû paroître con-

tradictoire ; & l'équivoque adoptée par quelques Parlemens, est levée par la distinction que j'ai expliquée, page 19 de ma Requête au Roi.

PENDANT les deux années qui ont précédé le développement de ce Plan général que j'avois conçu depuis long-tems, & qui ont été employées à en assurer les bases, à en effectuer les préliminaires, je n'ai pas dû inspirer à Sa Majesté d'inutiles alarmes. Je ne lui ai pas dépeint la situation de ses finances avec des couleurs sinistres, parce que moi-même je ne le voyois pas ainsi, & qu'il n'y avoit aucun sujet d'avoir de l'effroi, encore moins d'en montrer. On étoit sorti heureusement de la crise la plus embarrassante ; le crédit étoit remis en pleine vigueur ; son secours facilitoit toutes les opérations préparatoires ; l'argent abondoit ; le peuple, loin d'éprouver aucune surcharge, recevoit successivement tous les petits soulagemens que le moment pouvoit permettre, ou que les calamités acciden-

telles sollicitoient pour lui ; l'extrême exactitude des paiemens satisfaisoit le citoyen , autant qu'elle étonnoit l'étranger ; la tranquillité intérieure s'affermissoit par la considération au dehors ; le commerce se ranimoit dans toutes les parties du royaume ; les sources de la richesse publique se régénéroient ; & un air de prospérité générale , que je me serois bien gardé de changer en inquiétude par une révélation prématurée , faisoit cheminer paisiblement vers leur but les vues que Sa Majesté avoit agréées , & dont le succès paroissoit certain. Si les tems sont bien changés , est-ce ma faute ? Doit-on me l'imputer ? C'est le dernier point d'examen.

PRÉTENDRA-T-ON aujourd'hui que mon projet étoit trop vaste , que j'aurois dû prévoir qu'il rencontreroit des difficultés insurmontables ; que d'ailleurs il n'exigeoit pas l'appareil insolite d'une Assemblée de Notables ; que je n'aurois pas dû en faire revivre l'usage ; qu'il ne falloit pas accoutu-

mer la nation à prendre connoissance des affaires de l'Etat ; & que la commotion que j'ai excitée , a été le germe de tous les troubles qui sont survenus , la source de tout l'embarras qu'on éprouve ?

IL est plus aisé d'appercevoir que d'expliquer combien de considérations délicates rendent la réponse à cette objection extrêmement épineuse. Je ne dois pas préconiser ce que j'ai fait ; je n'ai pas intention de critiquer ce qui s'est fait depuis ; je ne veux que me disculper ; & jamais je ne m'écarterai du respect dû à ce qui paroît émané de l'autorité souveraine. Je dirai seulement mes motifs & mes vues. Du reste, les faits parlent assez d'eux-mêmes : je n'ai à me défendre que de leur altération ; je n'ai à montrer que l'ordre qui les enchaîne, depuis le principe qui les a produits, jusqu'aux conséquences qu'ils ont fait naître ; mon seul objet est d'en séparer celles qu'il seroit injuste de leur attribuer.

IL est si ordinaire de croire que ce qui

fuit est l'effet de ce qui précède, qu'on en a fait une espèce de proverbe. On ne voit que trop souvent les historiens suivre aveuglément ce faux adage, chercher les causes des événemens dans leurs époques, & lier entre eux ceux qui se rapprochent, sans observer les circonstances intermédiaires qui les désunissent.

Je demande en ce moment pour toute grace, qu'on veuille bien considérer sans prévention l'ensemble du Plan que j'avois proposé, la nature des moyens que j'avois fait adopter, ce qui devoit en résulter, & ce qui reste encore de ses débris. Je n'irai pas plus loin; & je laisserai au jugement du public à discerner dans ce qui a suivi, ce qui m'appartient, & ce qui ne doit pas m'être imputé.

SUR l'ensemble de mon Plan je pourrois me référer à l'apperçu que j'en avois tracé dans le Discours que je prononçai le 27 Février dernier, en présence du Roi, à l'Assemblée des Notables : mais comme il est

très possible qu'on l'ait perdu de vue, je crois devoir rapporter ici une autre Pièce qui contient les mêmes détails, & qui, par sa date, autant que par sa destination, pourra paroître moins suspecte qu'une exposition oratoire. C'est le Précis de mon projet, tel que je le remis au Roi vers le milieu du mois d'Août 1786, lorsque Sa Majesté, à qui j'avois déjà eu l'honneur d'en parler plus d'une fois, m'ordonna de lui laisser par écrit le résumé de toutes mes propositions, pour qu'elle pût l'examiner elle-même, & le méditer à loisir avant de se déterminer. Je le ferai imprimer à la suite de cette Réponse, comme un accessoire qui n'y est pas étranger (*). C'est après l'avoir lu avec l'attention

(*) Quoique j'aie rejeté ce Précis à la suite de l'Ouvrage, il me semble néanmoins que c'est ici qu'il faut le lire, pour mieux entendre ce qui suit. Je le crois parfaitement conforme à celui que j'ai remis au Roi. Cependant, comme j'en ai trouvé dans mes papiers deux copies qui diffèrent un peu dans les corrections écrites de ma main, & que je ne puis me souvenir laquelle est exactement le double de celle qui est restée entre les mains de Sa Majesté, il se pourroit qu'il s'y

que j'ose dire qu'il mérite, qu'on fera en état de juger si mes espérances étoient fondées, & mes moyens convenables.

CÉ Précis fait connoître l'esprit & les objets essentiels du Plan développé plus particulièrement dans vingt-quatre Mémoires différens, dont seize ont formé la matière des trois premières divisions du travail de l'Assemblée des Notables, & ont été rendus publics par la voie de l'impression (*). J'ai remis à M. de Fourqueux,

trouvât quelques phrases énoncées en d'autres termes : mais le sens seroit le même, & il n'y a sûrement aucune différence essentielle.

(*) Le 1^{er} de ces Mémoires est sur les Assemblées Provinciales.

Le 2^e. sur l'imposition territoriale.

Le 3^e. sur la dette du Clergé.

Le 4^e. sur la taille, & les moyens d'en alléger le fardeau.

Le 5^e. sur la liberté du commerce des grains.

Le 6^e. sur l'abolition de la Corvée.

Le 7^e. sur la réformation des droits de traite, la suppression des barrières intérieures, & l'établissement d'un tarif uniforme.

Le 8^e. sur les droits relatifs
au

au moment de ma retraite, les huit autres qui devoient être les objets de la quatrième di-

aux marchandises coloniales.

Le 9^e. sur les privilèges relatifs au tabac.

Le 10^e. sur la suppression du droit de marque des fers.

Le 11^e. sur la suppression de plusieurs droits d'aide.

Le 12^e. sur la suppression des droits des huiles & savons.

Le 13^e. sur la suppression des droits d'ancrage, & autres droits onéreux au commerce maritime & à la pêche nationale.

Le 14^e. sur la Gabelle, & les moyens de l'adoucir.

Le 15^e. sur l'inféodation des domaines.

Le 16^e. sur les forêts domaniales.

J'avois rédigé des projets de loix sur chaque objet ; & les principaux avoient été vus par le Roi, discutés même en sa présence. — Lorsque je considère le volume de ce travail écrit de ma main, & tout ce qui y étoit joint pour en expliquer & justifier les détails, le nombre des états que j'avois dressés moi-même, des matériaux que j'avois rassemblés, des ren-

Le 17^e. sur le droit de timbre.

Le 18^e. sur les retranchemens économiques.

Le 19^e. sur l'amortissement de la dette constituée, & sur les remboursemens à époque.

Le 20^e. Sur la caisse d'es-compte & le crédit public.

Le 21^e. sur l'agiotage.

Le 22^e. sur la comptabilité.

Le 23^e. sur toute la situation des finances.

Le 24^e. contient une double récapitulation des moyens qui devoient produire le niveau, & des soulagemens que le peuple recevroit.

vision. De ce nombre étoit l'exposé de l'état où je laissois les finances , & des res-

seignemens que j'avois préparés ; & lorsqu'à côté de cet énorme amas de papiers , je rapproche ce qui m'est resté des autres travaux importans dont j'ai été chargé , avant même que je fusse appelé au Ministère ; je ne puis m'empêcher d'être étonné qu'il ait pu venir dans l'esprit de m'accuser d'inapplication. Que faut-il donc pour fixer l'opinion des hommes ? Ce n'est pas pour m'en plaindre que j'en fais ici la remarque ; c'est plutôt pour faire observer à cette occasion , combien le jugement qu'on porte sur les personnes , tient plus au-dehors qu'à la réalité. Mon exemple peut servir de leçon à ceux qui auroient à cœur de passer pour studieux , appliqués , & fort instruits. Qu'ils se gardent bien de cacher le poids de leurs occupations sous l'extérieur de la gaieté & de la liberté d'esprit : ils réussiront mieux par l'air affairé que par des besognes importantes. — Je ne connois réellement personne dont on puisse citer autant de travaux , & dont la vie ait été plus occupée que la mienne dans toutes ses époques. J'ai pour témoins , d'abord , à dater du plus loin , l'Université de Paris , de qui je me glorifie d'être élève & qui veut bien me mettre au rang de ceux dont elle garde le souvenir ; ensuite les Jurisconsultes célèbres avec qui j'ai eu l'honneur d'exercer la profession d'Avocat ; le Conseil Provincial , où j'ai commencé ma carrière de magistrature dans la place d'Avocat-général ; le Parlement ,

sources au moyen desquelles je croyois possible de pourvoir à tout , sans recourir

où j'ai rempli six ans celle de Procureur - général ; ceux des Membres du Conseil encore existans , avec qui je me suis trouvé chargé des commissions les plus importantes , lorsqu'à l'âge de 31 ans je fus appelé par le feu Roi pour rapporter en son Conseil des Dépêches , les plus grandes affaires , telles que celles des Parlemens , du Clergé , des Etats , des Collèges. Ils peuvent se souvenir que jamais peut-être tant d'objets majeurs ne furent agités tout-à-la-fois : deux , entr'autres , qui ont fait époque par la manière très-remarquable dont ils se sont terminés , suffiroient seuls pour prouver par quel travail je devois suppléer à l'insuffisance de mes lumières ; & je ne puis me refuser de dire aujourd'hui , pour la première fois , que le célèbre Arrêt du Conseil qui , par un sage règlement sur les limites des deux Puissances , fit cesser , en 1765 , les disputes élevées depuis si long-temps entre le Trône & l'Autel , dont les Daguesseau & les Fleury avoient redouté la discussion , fut rendu à mon rapport , après un long examen où les héritiers de ces illustres noms , & le savant Gilbert de Voisins , me servoient de Guides ; que presque en même tems je fus pareillement chargé de la rédaction de cette mémorable réponse du 3 Mars 1766 , qui mit fin aux difficultés traitées dans trente-deux remontrances de Parlemens dont j'avois rendu compte au Roi dans son Conseil. Les dix-sept années pendant lesquelles j'ai

encore à de grands emprunts. Je desirois fort que ce dernier Mémoire sur-tout , fût communiqué aux Notables ; & en l'envoyant à mon successeur , je m'exprimai ainsi :

« S'IL vous paroît convenir à la circonstance , je vous prie de le mettre sous les yeux de Sa Majesté , non-seulement comme un nouvel hommage de mon zèle , mais aussi comme une justification de pré-

été ensuite chargé de l'administration de deux grandes provinces , successivement , n'ont pas été plus oisives ; & je n'y ai pas laissé l'opinion de n'en pas faire ma besogne par moi-même. C'est par ces pénibles degrés que je suis parvenu à la place plus pénible encore , où , si je n'ai pas fait tout ce qu'elle exige , j'ai du moins montré assez de zèle pour avoir droit de repousser les reproches. Que tant de travaux , tant de fatigues , & , peut-être pourrois-je dire aussi comme bien d'autres , tant de services soient comptés pour rien ; qu'ils soient effacés en un instant , comme l'ombre qui disparoît avec le soleil : mais qu'au moins il me soit permis de trouver dans ma nullité , les consolations de la vie philosophique & retirée à laquelle je consacre le reste de mes jours.

» voyance pour le cas où ma conduite dans
 » l'administration qu'elle avoit daigné me
 » confier , pourroit être attaquée directe-
 » ment ou indirectement. Je regarderai
 » comme une grande marque de bonté de
 » sa part , de permettre que vous lui fassiez
 » une lecture entière de ce Mémoire dont
 » elle connoît déjà toutes les bases , mais
 » où j'ai pris soin , en les lui retraçant , de
 » prévenir toutes les difficultés qu'on vou-
 » droit faire naître. Je crois aussi qu'après
 » que vous y aurez corrigé , comme je vous
 » en prie , tout ce qui peut s'y trouver de
 » déplacé ou d'incompatible avec les cir-
 » constances que j'ignore , il n'y auroit pas
 » d'inconvéniens , que même il pourroit y
 » avoir une utilité réelle , à le communi-
 » quer aux Notables , ou à une partie des
 » Notables , suivant la forme qui aura été
 » adoptée. Je le desiré pour mon propre
 » compte , afin qu'il ne reste aucun louche
 » sur mon administration , & que je puisse
 » du moins me flatter qu'on rend quelque

» justice à mes efforts & à mes intentions ;
 » je le desiré encore plus pour le bien du
 » service du Roi , me persuadant que ce
 » soin de faire parvenir aux Notables ,
 » quelque rigoureux qu'ils aient été pour
 » moi , l'explication de mes calculs & de
 » mes opérations depuis trois ans , ne pour-
 » roit pas leur déplaire , & remédieroit à la
 » défiance qu'ils ont montrée. »

J'AI donc eu toujours en vue , même après ma retraite , de donner aux Notables une connoissance exacte de l'état des finances , & de rendre public le Compte de mon administration. Il ne s'agit plus aujourd'hui d'examiner s'il convient ou non de mettre sous les yeux de la Nation , les détails qu'un voile politique déroboit autrefois à ses regards , & qui néanmoins l'intéressent infiniment. Cette question a été décidée par la publication du Compte rendu de M. Necker ; & ce premier pas a entraîné tous les autres , parce qu'en pareille matière , dès qu'on instruit , il faut instruire

completement. Le Public en favoit trop pour qu'on pût éviter de lui apprendre tout, & il n'en favoit pas assez pour qu'il ne fût pas nécessaire de lui en apprendre davantage. On auroit pu, par attachement aux anciens principes, douter s'il étoit à propos que l'intérieur de l'administration fût connu : mais devant l'être, il est indubitablement à souhaiter qu'il le soit bien, plutôt que mal. Ce qui auroit un inconvénient très-réel, seroit de faire prendre, ou de laisser subsister une fausse opinion de l'état des finances. Rien de plus dangereux, en fait d'administration, que les demi-connoissances : chacun parle, chacun écrit, chacun calcule & raisonne : si c'est d'après des bases incorrectes, les conséquences deviennent absurdes ; une erreur en engendre mille ; toutes les idées se confondent ; & tout ce qui est obscur, s'interprète au désavantage du Gouvernement. On est toujours porté à trouver du blâme, où l'on croit voir de la réticence ; & la dissimulation sur un point, fait naître la défiance sur tous. ** Z 4

LA France n'a point à craindre de se montrer telle qu'elle est. En avouant ses abus, elle fait appercevoir ses ressources ; & ce qu'il y a de plus capable d'inquiéter ses rivaux, c'est qu'on ne fasse plus mystère de sa situation ; c'est qu'en dévoilant ce qui minoit sourdement ses forces, on ait pris le vrai chemin de les rétablir ; c'est qu'en instruisant la Nation de ses maux invétérés, on l'ait mise dans le cas de s'occuper elle-même du remède, & de se pénétrer de la nécessité de le rendre efficace.

TEL a été un des motifs de la convocation d'une Assemblée de Notables ; & il a été fort bien senti chez l'étranger. Mais ce motif n'a pas été le seul ; j'en ai envisagé plusieurs autres également décisifs. J'ai toujours pensé que le remède devoit être présenté au même instant que la plaie seroit découverte ; j'ai cru pareillement essentiel que l'application s'en fît immédiatement & sans aucun délai. Or une délibération solennelle de Notables pris dans tous les or-

dres du royaume, m'a paru non-seulement le meilleur, mais même le seul moyen de remplir ce double objet; & je crois que ceux qui ont pu penser autrement vont en être convaincus, s'ils veulent bien me suivre attentivement dans l'examen de ce qu'exigeoit chaque partie de mon Plan.

1°. J'AVOIS à faire connoître le déficit existant; & je ne pouvois séparer cette connoissance de celle du déficit antérieur. Si je m'étois contenté d'annoncer l'un par la publication de mon Compte, sans prouver l'autre par la discussion des Comptes précédens, je n'aurois pas produit la conviction nécessaire. Il falloit que cette discussion fût authentique, pour détruire l'effet de ce qui l'avoit été; il falloit qu'elle se fît devant une Assemblée nationale, pour qu'elle servît à détromper la Nation.

2°. CE que je propoisois pour combler le déficit, consistoit principalement dans la réformation des abus, abus qui intéres-

soient les premiers ordres de l'Etat. J'avois à combattre une foule d'exemptions sans fondement, de tolérances sans motif, d'abonnemens sans proportion : ces diverses infractions à la loi immuable, *que la contribution territoriale doit être répartie sur toutes les terres, nulle exceptée, & dans l'exacte proportion de leurs produits*, étoient appuyées, les unes sur une fausse application des privilèges du Clergé, d'autres sur des faveurs accordées plutôt que dues aux Pays d'Etats, d'autres enfin sur les rangs, sur les dignités, sur le crédit. Je n'avois à leur opposer que la justice réclamée par l'intérêt général : or cette réclamation, où pouvoit-elle se faire entendre ailleurs avec plus de force & de prépondérance, où le bien public devoit-il remporter plus sûrement la victoire sur tous les intérêts particuliers, que dans cette auguste Assemblée présidée par l'honneur, & composée des Princes du Sang Royal, de Personnages choisis dans l'Eglise & dans la Noblesse, de

Magistrats éclairés , de Citoyens distingués
de tous les États ?

3°. IL s'agissoit en même-tems , comme on le voit par le Précis du Plan , de corriger plusieurs vices constitutionnels ; de faire cesser des discordances nuisibles à l'harmonie de l'Etat ; de revoir quelques-uns des objets déjà traités dans des Assemblées nationales ; de déterminer les changemens que les accroissemens du Royaume & la succession des tems ont rendus nécessaires ; de donner enfin à toute l'organisation de la Monarchie , la consistance uniforme & régulière que le vœu des siècles antérieurs avoit vainement provoquée. Si la solennité du mode doit être proportionnée à l'importance de l'objet , y eut-il jamais plus de raisons pour rassembler autour du Trône *les représentans ou l'élite de l'Empire* ? La grandeur même de l'entreprise ne sembloit-elle pas solliciter le retour à ces antiques institutions , si chères aux François , & toujours employées dans les cas semblables ?

4°. ENFIN, je ne pouvois espérer la promptitude d'exécution que je regardois comme une condition essentielle du succès de mon Plan , qu'en faisant précéder l'émission des loix par un examen tel qu'il pût obvier aux longueurs des délibérations subséquentes , qu'il prévînt la diversité des opinions , qu'il en rendît les débats inutiles , qu'il mît l'usage de la pleine puissance hors de tout soupçon de surprise. Or rien ne conduisoit plus directement à ce but que de faire concourir la volonté législative avec le vœu national , de préparer les actes du Pouvoir Souverain dans une Assemblée où tous les ordres de l'Etat auroient des organes , & de mettre les chefs des Cours dans le cas de reporter à leurs corps les fruits d'une discussion approfondie avec eux , dans le plus majestueux des Conseils , convoqué par la bienfaisance , éclairé par tous les genres de lumieres , & dont les arrêtés , dictés par le patriotisme , feroient , comme le Chef de la Justice les

a qualifiés, *le résultat solennel de l'opinion publique.*

AINSI tout amenoit , tout motivoit la convocation d'une Assemblée de Notables , & rien n'en devoit faire appréhender les effets. Qu'un Despote Asiatique soit obligé de rendre ses desseins & sa personne invisibles pour les rendre plus redoutables ; que ses commandemens , lancés du fonds d'un sérail impénétrable , soient toujours formés dans le mystère , & exécutés dans le silence ; qu'il n'ait aucune communication avec un peuple esclave qui ne doit connoître que son autorité absolue ; je le conçois. Qui ne veut que se faire craindre , ne doit pas employer ce qui ne sert qu'à faire aimer. Mais le Roi des François peut-il perdre à se rapprocher d'eux ? Est-il jamais plus grand que quand il les rassemble autour de lui , pour les consulter sur le bien qu'il veut leur faire ? Ses loix , lorsqu'il daigne les concerter au milieu d'eux , en devien-

droient-elles moins respectables ? Est-ce donc relâcher les nœuds de l'obéissance, que d'y ajouter ceux de la gratitude ? Et ce mouvement du Souverain vers sa Nation, qui fut trouvé si noble, si touchant, si propre à resserrer les liens qui les unissent, pourroit-il être aujourd'hui travesti en principe de désordre & de confusion ? Oh ! non : ce qui fortifie l'amour filial, ne sauroit affoiblir l'autorité paternelle.

J'ai expliqué mon projet ; j'ai justifié sa marche : examinons présentement ses effets ; voyons ce qu'ils devoient être, & ce qu'ils ont été.

Le résultat général du Plan, dont le Précis que j'ai produit fait connoître l'esprit, & indique toutes les parties essentielles, devoit être de mettre dans l'espace d'un an, le niveau entre les revenus & les dépenses, sans aggraver les charges du peuple, & en leur procurant même plusieurs soulagemens. J'en avois remis au Roi les

calculs. Ils faisoient voir, d'un côté, que les opérations proposées produiroient par an cent quinze millions, ce qui suffisoit pour couvrir le déficit; d'un autre côté, que les soulagemens qui en résulteroient pour le peuple, feroient de trente millions, non compris l'effet de la suppression du troisieme vingtieme.

POUR que ni l'un ni l'autre de ces résultats ne puisse paroître incroyable, je vais présenter en un seul Tableau, le résumé des calculs sur lesquels je les établissois.

OPÉRATIONS	SOULAGEMENTS
<i>Qui devoient mettre la Recette au niveau de la Dépense.</i>	<i>Que le Peuple devoit recevoir par l'effet du Plan proposé.</i>
La conversion des vingtièmes en une subvention territoriale répartie exactement & sans exception quelconque, devoit produire, déduction faite des remises qui auroient été accordées sur la taille & sur la capitation, une aug-	Les réductions expliquées dans le Mémoire imprimé sur la taille, & la remise d'un dixième sur son principal, soulageoient le peu- liv. ple d'environ . 10,000,000
	La remise des

mentation de revenu *liv.*
de . . . 35,000,000

L'extension du
droit de timbre ,
telle que je la pro-
posois , auroit
rendu . . . 20,000,000

Les retranche-
mens économi-
ques sur le Dépar-
tement de la
Guerre & sur la
Maison de Sa Ma-
jesté , étoient
comptés sur le
pied de . . . 20,000,000

Les bonifica-
tions de plusieurs
droits, par la dimi-
nution des frais
de recouvrement. 5,000,000

L'inféodation
des domaines , &
l'emploi du prix à
l'amortissement
des dettes les plus

capitations ⁷ au-
dessous de trois l.
en faveur des gens
de la campagne
& des journaliers,
procuroit à huit
millions d'hom-
mes un soulage-
ment évalué à . 5,000,000

La réformation
des traites, la sup-
pression de plu-
sieurs droits d'ai-
des , & les adou-
cissements en fa-
veur des pays de
grande gabelle ,
devoient produire
ensemble , sui-
vant la récapitu-
lation annexée à
la suite du Mé-
moire imprimé sur
les traites, un sou-
lagement de vingt
millions : mais
relativement aux
observations fai-
tes en ce qui cou-

onéreuses ; l'amélioration du revenu des forêts par le nouvel arrangement ; la diminution des frais d'anticipations par l'établissement d'un crédit national ; & l'ordre projeté pour la comptabilité ; ensemble . 10,000,000

L'opération qui, sans retarder les remboursements à époque, en faisoit porter l'acquittement sur vingt ans au lieu de dix , réduisoit à environ moitié ce que cet objet coûte annuellement ; ci 25,000,000

Total . 115,000,000

cerné la vente du sel, on ne compte

ici que . . 15,000,000

Total . 30,000,000

DANS ce calcul , j'avois compté le produit de la subvention territoriale comme per-

* * Z

cue en nature , pour tout ce qui en étoit susceptible : l'apperçu que j'en avois fait en classant les terres suivant leurs diverses qualités , & les taxant graduellement depuis un seul vingtième sur les meilleures terres , jusqu'à un quarantième sur les plus mauvaises , donnoit cinquante millions , réduits dans le tableau ci-dessus à trente-cinq par la soustraction des remises de dix millions sur la taille & de cinq millions sur la capitation. Mais même en abandonnant cette forme de percevoir , dont peut-être on a plus considéré les difficultés que les avantages , & en se bornant à rendre la répartition des deux vingtièmes tels qu'ils existent actuellement , aussi exacte qu'on a droit de la faire , & qu'il est juste qu'elle le soit , par le retranchement de toute exception , de tout abonnement , & en y assujettissant également les terres du domaine , celles du Clergé , & toutes les autres généralement quelconques , il est prouvé qu'on auroit encore trente-huit & même quarante millions de bonification sur le produit de cet impôt. Il n'y auroit

donc eu que dix millions de différence sur le total ; & comme cette différence pouvoit être compensée par une augmentation sur la somme des retranchemens économiques , portés seulement à vingt millions , le niveau se retrouvoit également.

AINSI le déficit dispa-roissoit , & le peuple étoit soulagé. Il ne l'étoit pas seulement par les remises & suppressions dont je viens de donner le compte ; il l'étoit encore par plusieurs autres effets du plan qui , pour n'être pas calculables en argent , n'auroient pas été moins réels.

IL l'étoit , en ce que l'assujettissement des ecclésiastiques & des grands propriétaires à l'impôt territorial dans la proportion du produit de leurs terres , devoit nécessairement alléger le fardeau des autres contribuables autant que les exemptions & les privilèges pécuniaires en aggravent le poids. Tout ce qui augmente le revenu public , sans surcharger le peuple , est évidemment à sa décharge.

Il l'étoit , en ce que les Assemblées Paroissiales & Provinciales devoient aussi , en rectifiant la distribution des charges publiques , les rendre moins pénibles , & devenir pour la Nation une source d'adoucissements successifs de divers genres , en même tems que le principe d'une consolation permanente.

IL l'étoit , par la suppression des Maîtrises des Eaux & Forêts qui auroit épargné aux habitans des campagnes des frais énormes sur l'exploitation de leurs bois communaux , & sur-tout cette funeste multitude d'amendes , de poursuites judiciaires , & de contraintes qui les accablent.

IL l'étoit , par la liberté du commerce des grains , qui , en facilitant la vente des denrées , augmente la richesse du colon & celle de tout le Royaume.

IL l'étoit , par la suppression de la corvée en nature , les malheureux qui en souf-

froient le plus ne devant être taxés pour la prestation pécuniaire substituée à ce terrible fardeau , qu'à raison du sixieme de leur taille ; ce qui ne fait pour la plupart , que cinq à six sols par an , au lieu de dix à douze jours de travail sans salaires qu'on exigeoit d'eux.

Il l'étoit enfin , par la simplification de tous les tarifs , par l'abolition de toutes les gênes inquiétantes , par la suppression de tout ce qui pouvoit donner lieu aux vexations de l'arbitraire.

CE sont tous ces soulagemens réunis à des moyens efficaces de faire cesser le déficit & à l'amélioration du régime de la Monarchie, qui avoient déterminé Sa Majesté en faveur de mon plan , & qui lui en avoient fait prendre à cœur l'exécution. Les difficultés que son étendue pouvoit faire naître , n'avoient point échappé à son attention ; mais en même tems elle avoit observé qu'aucune des vues que cette étendue em-

brassoit , n'avoit le caractere de l'innovation ; qu'aucune n'entraînoit la moindre décomposition dans la machine ; qu'aucune n'étoit de nature à causer de violentes secousses ; que chacune d'elles tendoit au contraire au rétablissement de l'ordre dans toutes les parties , & à l'affermissement de la constitution par le redressement des defectuosités qui s'y étoient introduites ; enfin , que pour satisfaire à l'indispensable nécessité de remplir un vuide de cent quinze millions , il n'étoit pas possible d'employer un moyen plus doux , plus sage , plus conforme aux principes d'une bonne administration , que celui qui consistoit uniquement à faire percevoir avec plus d'exactitude & à répartir avec plus de justice , l'imposition principale ; à supprimer toutes les exemptions illégitimes ; à faire sur la dépense tous les retranchemens dont elle seroit susceptible ; à tirer un meilleur parti des domaines , & à donner à un droit déjà existant une extension qui , sans être trop onéreuse aux gens aisés sur lesquels seuls

elle tomboit , donnoit moyen d'adoucir le fort de la portion la plus souffrante.

LES mêmes vues d'amélioration pour le bien public & de soulagement pour le peuple avoient également touché le cœur bienfaisant de la Reine , lorsqu'il me fut permis de lui présenter une idée générale de mon Plan ; & tout m'autorisoit à en espérer le succès.

C'ÉTOIT l'unique objet de mes desirs ; & son exécution , je l'ai dit plus d'une fois à Sa Majesté , étoit le terme jusques auquel seulement j'ambitionnois de pouvoir prolonger mes efforts & mes services. Ceux qui m'ont connu savent si jamais on fut plus sincèrement passionné pour la gloire du Roi ; & le Public même peut juger si j'ai préféré le soin de la conservation de ma place , ou celui de mon agrandissement quelconque , ou même celui d'une célébrité personnelle plus capable de me tenter , au devoir de rapporter toutes mes pensées à l'illustration du

regne de Sa Majesté & à la prospérité publique. Monarques qui gouvernez les hommes , voulez-vous connoître ceux qui vous servent , ceux sur-tout à qui vous confiez votre gloire en leur confiant votre autorité ? Ne regardez comme vous étant attachés pour vous-mêmes , que ceux qui font leur objet principal de vous concilier l'amour de vos sujets & l'estime des nations : défiez-vous de ceux qui , plus occupés de leur nom que du vôtre , plus attentifs à leur intérêt propre qu'à celui de vos peuples , plus jaloux de donner une grande idée de leur pouvoir que d'en faire respecter la source , établissent leur grandeur sur les ruines de votre considération : prenez garde à ces trop ambitieux Ministres qui annullent leur Souverain dans l'opinion , lorsque dans le particulier ils rampent à ses pieds , qui s'approprient son autorité en paroissant la défendre , qui l'avilissent en la faisant servir à leurs passions.

Je ne me suis compté pour rien dans mon projet : hasardeux pour moi seul , autant que

sûr pour l'objet public , il n'a pu être inspiré que par l'amour du bien ; il n'a eu évidemment pour objet que la gloire du Trône, inséparable du bonheur des peuples ; & ma confiance en l'entreprenant , n'a eu pour principe que l'approbation qui lui avoit été donnée par Sa Majesté elle-même après un long examen. Ce projet est resté six mois entre ses mains avant d'être définitivement adopté ; elle l'a vu & revu plusieurs fois ; elle s'en est occupée principalement ; elle a consulté ses Ministres les plus expérimentés ; elle y a fait elle-même plusieurs changemens ; sa détermination ne s'est enracinée qu'après avoir germé dans une profonde méditation.

Ce n'est point par changement d'opinion sur l'utilité dont ce projet devoit être , que survint au dernier période de son exécution , l'ordre qui m'a privé de la satisfaction d'y mettre la dernière main. Ce que Sa Majesté déclara pour lors , & ce qui suivit immédiatement , prouvent le contraire.

A QUOI serviroit de vouloir percer l'obscurité des causes qui occasionnent la chute subite des Ministres ? Qui ne fait tous les écueils dont ils sont entourés , ainsi que tous les pièges qui environnent le Trône ? Le plus occupé de sa besogne , le plus entraîné par son zèle , le moins susceptible par caractère de cette soupçonneuse défiance qui sert si bien l'intrigue , mais que dédaigne la franche droiture , est celui que la calomnie immole le plus facilement ; ce qui semble fonder sa sécurité , est ce qui rend l'envie de lui nuire plus active ; l'artifice veille pendant que sa bonne foi s'endort ; & le moment où ses occupations s'accroissent , au point de l'absorber entièrement , est celui que la malveillance choisit pour redoubler ses efforts & porter ses plus grands coups. Alors les fausses suppositions se multiplient à son insu ; des alarmes excessivement exagérées s'accréditent par l'aveu d'une précaution nécessaire ; les allégations insidieuses , dont les Princes les plus sages ont peine à se défendre , changent sans qu'il s'en apperçoive ,

les dispositions sur lesquelles il comptoit; & l'orage qui s'est formé sur sa tête dans un nuage épais, éclate & le frappe au moment qu'il s'y attendoit le moins.

MAIS l'opération que j'étois chargé de suivre, & qui m'étoit plus chère que mon existence ministérielle, ne s'est pas écroulée avec moi: le Roi a fait connoître qu'il vouloit qu'elle fût suivie d'après les mêmes erre-mens; & elle l'a été en effet, sauf quelques objets dont je n'avois pas eu le tems de donner l'entier développement. La manière dont s'est terminée l'Assemblée des Notables, & ce qui est consigné dans les discours prononcés le jour de sa clôture, le 25 Mai 1787, constatent & ont consacré à jamais les véritables résultats de mon plan modifié suivant les observations des Notables.

LE recueil de ces discours est dans les mains de tout le monde. Il commence par celui du Roi, où Sa Majesté témoigne qu'elle a été contente de l'assemblée des Notables;

& qu'elle envisage avec satisfaction les changemens qui en seront la suite. MONSIEUR frère du Roi, parlant au nom de la Noblesse, comme *le premier des Gentilshommes convoqués* (c'est ainsi que cet auguste Prince s'est qualifié lui-même), & après lui, les Chefs ou Représentans des différens corps qui avoient assisté aux délibérations, ont réuni leurs acclamations sur l'utilité de cette Assemblée, que tous ont regardée comme devant être *une époque à jamais mémorable dans les annales de la Monarchie*. Mais c'est sur-tout dans les discours que M. le Garde des Sceaux & M. l'Archevêque de Toulouse prononcèrent alors au nom & par ordre du Roi, que la postérité trouvera ce qu'on doit penser des effets du Plan que j'ai eu l'honneur de proposer, & des résultats de l'Assemblée des Notables.

C'EST - LA qu'on lit qu'*admis à la noble fonction d'éclairer leur Souverain sur les plus grands objets de la prospérité publique, ils ont trouvé toutes les avenues du Trône ou*

*vertes à la vérité que tout leur a été
révélé sans déguisement que l'incertitude
auroit aggravé le mal , en livrant aux in-
quiétudes de l'imagination , des besoins qui
semblent diminuer dès qu'ils sont rigoureu-
sement déterminés par la précision du cal-
cul que la réforme arrêtée ou projetée
de plusieurs abus , & le bien permanent que
préparoient de nouvelles loix concertées dans
l'Assemblée, devoient concourir avec succès
au soulagement actuel des peuples.*

Discours
de M. de
Lamoignon.

C'EST avec M. l'Archevêque de Toulouse
que je répondrai à ceux qui demanderoient
ce qu'a donc produit cette longue & célèbre
Assemblée , & que je leur dirai avec con-
fiance , que la Nation y a reçu de son Sou-
verain une nouvelle vie & une nouvelle
existence dans les ASSEMBLÉES PROVINCIA-
LES; que L'ÉGALITÉ DE LA CONTRIBUTION , LA
SUPPRESSION DE LA CORVÉE EN NATURE , LA
LIBERTÉ DU COMMERCE DES GRAINS , y ont
été établies par le vœu national . . . que LES
TRAITES , LES GABELLES , PLUSIEURS DROITS

Discours
de M.
l'Archevê-
que de
Toulouse.

ONÉREUX , seront détruits , ou considérablement adoucis que les observations faites sur les mémoires communiqués relativement au RÉGIME DES FORÊTS ET DES DOMAINES , produiront d'utiles améliorations que LA DETTE PUBLIQUE EST SOLIDEMENT ASSURÉE que les retranchemens de dépense indiqués par les Notables , & les ÉCONOMIES sur lesquelles Sa Majesté les avoit prévenus en leur faisant connoître celles qu'elle avoit déjà ordonnées seront réalisés que le fardeau des REMBOURSEMENS A ÉPOQUE sera diminué par des emprunts successifs qui reculeront un peu la libération , mais pas assez pour nuire au crédit public ; & que par la réunion de tous ces moyens , LA BALANCE SERA POSÉE ENTRE LA RECETTE ET LA DÉPENSE . . . que s'il en coûte quelques sacrifices , ces sacrifices seront ménagés avec soin , & qu'ils porteront principalement sur les plus aisés (droit de timbre) que le plus grand service qu'on ait pu rendre à l'Etat , a été de faire connoître au juste la situation des finances que dès que le mal est connu , la

*nécessité du remède assure son efficacité....
 enfin, que si les vues du Roi sont fidèlement
 remplies, la situation du Royaume sera plus
 assurée & plus imposante qu'elle ne l'a ja-
 mais été.*

JE n'ajouterai rien à ce tableau : rapproché
 du Précis que j'avois remis au Roi en Août
 1786, & qui est rapporté à la suite de ce
 Mémoire, il me paroît présenter l'apologie
 la plus complete, & des idées que j'avois
 conçues, & des vues que j'avois proposées,
 & de la forme que j'avois cru convenable
 pour leur succès.

JE n'ai point à examiner pourquoi, après
 que Sa Majesté, *pour rendre à jamais dura-* Discours
bles les utiles résultats des travaux de l'As- de M. de
semblée, eut imprimé à tous ses bienfaits le Lamoignon.
sceau des loix, quelques-unes de ces loix
 livrées d'abord pendant plus de deux mois aux
 délibérations du Parlement, enregistrées en-
 suite dans le plus grand appareil, ont été
 tout d'un coup révoquées; ni pourquoi l'in-

dispensable augmentation de revenu qu'elles devoient produire , a été remplacée par l'augmentation de dépense résultante d'une surabondance d'emprunts qui surpassent prodigieusement la mesure de ceux qui ne devoient servir qu'à rendre les remboursemens à époque moins onéreux ; ni enfin pourquoi cet établissement si sage & si applaudi dans toute l'Europe , qui assuroit la libération de la dette publique par l'effet presque insensible d'un amortissement graduel dont la continuation sembloit assurée d'une manière inébranlable , se trouve sacrifié au paiement des intérêts de ces nouveaux emprunts ; en même tems qu'un autre établissement non moins utile ni moins précieux pour le crédit , celui du paiement ponctuel des rentes par l'ordre assigné à chaque lettre de semestre en semestre , semble abandonné. -- Le cœur me saigne quand ma pensée s'arrête à ces deux derniers objets. -- Je me tais. -- Mais du moins , quel que soit le principe , quels que soient les effets de cette nouvelle marche , on ne sauroit m'en rien imputer.

JE CROIS avoir répondu à toutes les ^{CONCLUSI} objections. Je crois n'avoir laissé de doutes , ^{ON.}
 ni sur ce que j'ai dit par rapport au déficit ,
 ni sur la nécessité où j'ai été de le dire ,
 ni sur les motifs de ce que j'ai proposé pour
 y remédier , ni sur la part que j'ai eue dans
 ce qui en est résulté. Je n'ai rien négligé
 pour constater l'exactitude de mes calculs ;
 j'ai fait tous mes efforts pour éclaircir , au-
 tant que le bien de l'Etat m'a paru l'exiger ,
 des questions qu'on avoit remplies d'obscu-
 rités ; enfin je n'ai épargné ni soins , ni peine ,
 ni tems pour instruire complètement le Pu-
 blic des faits qu'il lui importoit d'approfon-
 dir , & pour le mettre à portée de juger en
 pleine connoissance de cause. Il n'est pas
 commun que le moment d'une retraite , qui
 semble être celui du repos , soit occupé par
 autant de travaux & tourmenté par autant
 d'agitations. -- Ne puis-je pas à présent es-
 pérer un peu de tranquillité ? J'ai mené de-
 puis trente ans une vie toujours laborieuse ,
 quoique jamais triste ; j'ai poussé ma carrière
 aussi loin qu'elle pouvoit aller ; je l'ai remplie

* * * Z

le plus honorablement qu'il m'a été possible : elle est finie ; & déjà j'en perdois de vue l'espace ; déjà mes regards , s'éloignant des grands objets qui ne devoient plus m'occuper , envisageoient paisiblement l'oubli qui sembloit m'attendre & m'offrir son asile , lorsqu'une poursuite imprévue , dont je ne conçois pas encore l'intérêt , m'a forcé de rentrer malgré moi dans la lice , & de me couvrir des armes de la vérité. J'ai dû repousser d'injustes reproches ; & sans m'inquiéter de cette grêle de traits méprisables que le malheur attire , mais qui ne l'augmentent pas , j'ai dû rendre compte de ma conduite au Roi , dont la justice fondera toujours ma confiance ; j'ai dû prouver à mes Concitoyens que je ne les avois pas trompés ; j'ai dû éclairer le Public qu'on séduit , qu'on entraîne , mais qui tôt ou tard revient au vrai. Acquitté de ce devoir , je n'aspire plus qu'à pouvoir garder un éternel silence ; & certainement je ne le romprai ni pour les clameurs de l'inépuisable méchanceté , ni pour la criaillerie des libel-

listes payés , ou qui espèrent de l'être , ni pour les inepties calomnieuses que pourront inventer encore les haines & les ressentimens que j'ai encourus. Mes oreilles seront fermées pour ce genre d'attaque ; & ma plume , qui sera toujours dévouée à ce que l'intérêt public pourroit en exiger ultérieurement , ne s'abaissera pas à réfuter les frivoles absurdités qu'on se plaît à répandre jusque sur les détails de ma vie actuelle , qu'on voudroit faire paroître aussi extravagante qu'elle est simple & modeste (*). Pré-

[*] Après avoir d'abord essayé d'affoiblir l'effet de ma Requête , en ameutant tous ceux qu'on a crus avoir à se plaindre , & faisant parler tantôt un prête-nom de calomnie , tantôt quelques habitans d'une petite ville désavoués par d'autres , tantôt un commis mécontent & mal-instruit , & même jusqu'à des ombres injustement vindicatives , il paroît qu'on se rabat aujourd'hui à de plus petits moyens encore. C'est à présent l'arme du ridicule qu'on voudroit employer ; chaque jour on fait courir quelque nouvelle anecdote sur mon prétendu luxe à Londres , qu'on dit être poussé au point de m'attirer des huées publiques. Une épée que la Manufacture des cristaux de Sève a faite pour me donner un échantillon de ses

sentement que j'ai dit tout ce que je devois dire , la tête enveloppée du manteau de mon innocence , j'attendrai tranquillement & avec résignation les événemens que le sort me destine. Quels qu'ils soient , ils ne feroient troubler la sérénité de mon ame. R^é-devenu libre dans le choix de mes occupations , je vais reprendre avec avidité mes goûts innés pour les sciences qui ont été ma première passion , pour les lettres qui m'ont quelquefois fait jouir des délices qu'elles procurent à ceux qui les cultivent , pour les arts

premiers essais , & dont on peut dire que *comme elle a l'éclat du verre* , elle en a aussi le bas prix , & transformée en épée de diamant ; ma voiture , mes chevaux , mes habits , ma table , tout est de la plus grande magnificence. Ce n'est point une fée bienfaisante qui opère ces métamorphoses : mais du moins elles ne me coûtent rien : & je crois aussi qu'elles ne produiront rien à mes ennemis , parce qu'il n'y a pas assez loin de Paris à Londres , pour qu'on puisse croire long-tems dans la première de ces deux villes , ce qui est une fable risible dans l'autre. Au surplus , il me semble que je dois m'applaudir de cette dégénération de méchanceté qui fait succéder de puériles mensonges , à d'atroces accusations.

que ma sensibilité peut-être trop générale, voudroit embrasser tous. -- Du reste, jamais le souvenir de la confiance dont le Roi m'a honoré, ne s'effacera de mon cœur; jamais je ne cesserai de faire des vœux pour sa prospérité. Puisse-t-il reconnoître qu'on peut lui rester fidele, même en fuyant la persécution qui abuse de son nom! Puisse-t-il pardonner à une ame ferme, qui a pris le parti que l'honneur lui prescrivoit, d'y demeurer attachée jusqu'à ce que l'honneur lui en permette un autre! -- Si le retour aux lieux qui m'ont vu naître m'est interdit, j'en conserverai tous les regrets que naturellement on doit me croire. Mais me feroit-on un crime de jouir en même tems, de la consolation que je trouve dans l'accueil d'une Nation dont chaque jour me fait éprouver les bontés & connoître les vertus; d'une Nation libre & réfléchie, où les pensées s'élèvent au-dessus des positions, où la disgrâce n'est point une tache, où l'honnêteté des sentimens a plus de crédit que l'air de la faveur? J'y suis vu avec indulgence, j'y suis prévenu

avec affabilité , traité même avec plus de distinction que je n'en desire. J'y trouve des hommes instruits en tous genres ; j'y peux faire sur les arts , sur l'industrie , sur le commerce , des observations utilement transmissibles sans violer les droits sacrés de l'hospitalité ; j'y puis espérer des amis vrais. -- Que cet éloge aussi franc que le pays où je l'écris , n'étonne ni n'offense. N'ayant jamais rien dissimulé , tairois-je aujourd'hui une vérité qui se trouve jointe à un sentiment de reconnaissance ? Il existe ce sentiment , il existera toujours dans mon cœur , sans déplacer ceux que la naissance , que le devoir , que l'amour indélébile de la Patrie , y ont gravés. -- Pourquoi ne sympathiseroient-ils pas ? -- Ah ! que leur accord deviendrait facile par la plus desirable des combinaisons , s'il pouvoit un jour s'accomplir ce vœu que formoit jadis , suivant quelques Historiens , le Monarque le plus chéri des François ; ce vœu que dicte l'humanité , & que la politique la mieux entendue sembleroit devoir inspirer également aux deux Nations les plus dignes de s'aimer ,

& les moins intéressées à se nuire ! Faut-il qu'une funeste rivalité désunisse toujours , & trop souvent arme l'un contre l'autre , deux peuples à qui leur position naturelle n'offre rien à disputer , & qui par leurs avantages réciproques , n'ont rien à s'envier ? Leur division est l'aliment de toutes les hostilités : leur alliance seroit le sceau de la paix universelle. Eux seuls sont en état de fournir aux frais d'une longue guerre ; & quand elle s'allume pour les querelles des autres Puissances , eux seuls , s'ils sont assez dupes pour y prendre part , y sacrifient leur commerce , leurs trésors , leur prospérité. -- O Nations qui êtes sans contredit les plus éclairées de toutes celles qui couvrent la surface du globe , connoissez enfin vos véritables intérêts : ennemies , vous ne pourriez qu'épuiser mutuellement vos forces , & vainement ensanglanter la terre ; amies , vous pourrez imposer à l'univers la douce loi d'une tranquillité générale. Eh ! quand y aura - t - il une conjoncture plus favorable pour fonder l'espoir de voir partager , ou

plutôt exercer ensemble , cette fonction
vraiment céleste , que lorsque vous avez
l'une & l'autre le bonheur d'être gouvernée
par un Roi modéré, pacifique & vertueux?

F I N.

